



Groupe interparlementaire d'amitié  
France – Arménie

**Fédérer les initiatives,  
promouvoir la coopération décentralisée  
en Arménie**

*Conclusions de l'étude conduite  
par le groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie  
(septembre 2011)*

---

N° GA 101 - septembre 2011



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	5
<b>I. LE CADRE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVEMENT ADAPTÉE</b> .....	8
A. UN PRINCIPE FONDATEUR : LE RESPECT DE L'INDIVISIBILITÉ ET DE LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT .....	9
B. UNE NOUVELLE COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION : LA COOPÉRATION ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL .....	10
C. DES INSTRUMENTS DIVERSIFIÉS .....	11
1. <i>Le conventionnement</i> .....	11
2. <i>La participation à une structure de droit étranger</i> .....	12
3. <i>Des interventions dans l'urgence</i> .....	12
4. <i>Des actions spécifiques en matière de distribution d'eau, d'électricité et de gaz ainsi     que d'assainissement</i> .....	13
<b>II. LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN ARMÉNIE : LES VOIES D'UNE PLUS GRANDE EFFICIENCE</b> .....	14
A. LA CONTINUITÉ, UNE DES CLÉS DU SUCCÈS .....	14
B. DES PROJETS ADAPTÉS AUX BESOINS ET AUX ATOUTS DES COLLECTIVITÉS ARMÉNIENNES .....	15
C. LE MONTAGE DE PARTENARIATS INTER-COLLECTIVITÉS POUR DES PROGRAMMES PLUS INTÉGRÉS .....	18
<b>CONTRIBUTIONS RECUEILLIES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES PARTENAIRES</b> .....	21
- <i>Commune de Bagnoux</i> .....	23
- <i>Commune de Bourg-lès-Valence</i> .....	30
- <i>Commune de Décines</i> .....	36
- <i>Inter-collectivités Rhône-Alpes (Isère, Romans, Grenoble, Vienne)</i> .....	39
- <i>Commune de Grenoble</i> .....	41
- <i>Commune et communauté urbaine de Lyon</i> .....	47
- <i>Commune de Nice</i> .....	56
- <i>Commune du Plessis-Robinson</i> .....	62
- <i>Commune de Romans</i> .....	66
- <i>Commune de Valence</i> .....	69
- <i>Commune de Vienne</i> .....	89
- <i>Département des Hauts-de-Seine</i> .....	94
- <i>Département de l'Isère</i> .....	99
- <i>Région d'Ile-de-France</i> .....	101
<b>ANNEXE 1 - QUELQUES REPÈRES SUR L'ARMÉNIE</b> .....	107
<b>ANNEXE 2 - LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE LA FRANCE ET L'ARMÉNIE</b> .....	108
<b>ANNEXE 3 - CHARTE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO- ARMÉNIENNE</b> .....	137



Mesdames, Messieurs,

Par l'implication des collectivités territoriales, la coopération décentralisée est devenue « *une réalité institutionnelle et politique, un volet essentiel de l'action extérieure de la France* », selon les mots mêmes du ministère chargé des affaires étrangères<sup>1</sup>.

Elle confirme l'analyse de l'ancien premier ministre, notre collègue Pierre Mauroy, qui soulignait, en 1983, l'intérêt attaché aux relations des collectivités nouvellement décentralisées avec leurs homologues étrangères : « *avantageux non seulement pour les collectivités locales mais encore pour le pays tout entier. Les régions, les départements et les communes peuvent en effet contribuer à démultiplier et à diversifier l'action de la France dans le monde* »<sup>2</sup>.

Amorcée avec la mise en place de jumelages pour établir des relations d'amitié entre les peuples après la seconde guerre mondiale, les relations extérieures des collectivités territoriales se sont approfondies et structurées au fil du temps, soutenues par les nouvelles responsabilités locales nées de la décentralisation.

La désintégration de l'URSS et l'apparition, en conséquence, de nouveaux Etats souverains issus de l'ancienne sphère soviétique, ont permis d'établir des relations d'amitié avec les peuples de ces jeunes pays. Un nouveau champ s'est ouvert à la coopération décentralisée dans des régions défavorisées où les infrastructures et les services publics sont encore peu développés.

Parallèlement, le législateur est intervenu en 1992 pour accompagner la montée en puissance des actions internationales des collectivités, en tenant compte de leur diversité, de leur utilité et de leur importance dans le quotidien des populations bénéficiaires. Pour les conforter et les sécuriser, il a tout d'abord tracé un cadre général qui, au cours des années suivantes, a été élargi : d'une part, il a été adapté, aux évolutions constatées dans la conduite des projets ; d'autre part, il a sécurisé l'aptitude des collectivités à réagir rapidement pour apporter un secours immédiat aux sinistrés lors des catastrophes qui surviennent malheureusement si souvent.

---

<sup>1</sup> Cf. « *Orientation pour la coopération décentralisée* » à la rubrique « *coopération décentralisée* » du site internet du ministère des affaires étrangères et européennes : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

<sup>2</sup> Cf. circulaire du 26 mai 1983.

Le Sénat, investi d'une responsabilité particulière par la Constitution pour représenter les collectivités territoriales de la République, a initié diverses avancées dans cet ordonnancement juridique : compétence nouvelle des collectivités pour conduire des projets de coopération et d'aide au développement ; intervention humanitaire d'urgence ; action spécifique en matière d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité.

Ce faisant, notre assemblée a permis le déploiement de la capacité d'innovation des collectivités décentralisées, nouvelle expression de l'« intelligence territoriale » !

La coopération décentralisée ne saurait cependant fonder une diplomatie concurrente de celle menée par l'Etat. Elle est en revanche un atout supplémentaire au service de la présence française à l'étranger : son succès, ses réussites sont assises sur le savoir-faire des collectivités, sur l'implication des élus locaux qui, par leur connaissance quotidienne du terrain et des attentes des administrés, la gestion des cellules de base de la démocratie, peuvent déceler rapidement les voies et moyens nécessaires pour répondre aux besoins de leurs partenaires étrangers. Parallèlement, elle bénéficie de l'expérience du modèle français d'administration locale que, dans le même temps, elle promeut.

C'est une coopération personnalisée, concrète, au plus près du terrain, qui s'inscrit dans la durée. L'ancienneté de nombreux projets constitue la preuve que cette action, le plus souvent, traverse et résiste aux soubresauts et aux alternances politiques. Elle entend contribuer à améliorer le quotidien des habitants. Elle permet aussi de multiplier et de diversifier les liens avec les responsables étrangers ainsi que d'entretenir des contacts réguliers avec les pays partenaires. Elle s'avère enfin complémentaire des projets conduits au niveau national par la mise en œuvre des compétences des entités décentralisées au bénéfice de leurs homologues étrangères.

L'Etat en a bien compris les finalités tout comme il a perçu l'enrichissement conséquent des relations étrangères de la France : source d'émulation, d'imagination et d'innovation, la coopération décentralisée constitue un volet de notre action internationale, au même titre que la coopération bilatérale ou multilatérale dans les relations entre Etats, avec lesquelles d'ailleurs elle interagit<sup>1</sup>. C'est un hommage à l'implication de ces hommes et de ces femmes au service de tous ces projets internationaux concrets qui profitent directement à des populations trop souvent en souffrance. L'exécutif promeut et encourage même financièrement l'action internationale des collectivités locales. Dès 1983, le Gouvernement a décidé de nommer un délégué pour l'action extérieure des collectivités locales.

---

<sup>1</sup> Cf circulaire du ministre des affaires étrangères du 25 mars 1993.

Une commission nationale de la coopération décentralisée a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République : présidée par le Premier ministre, elle est composée de trente membres dont les représentants des associations nationales des collectivités locales ; elle peut formuler toute proposition pour améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Il n'est pas inutile de préciser, au regard des répercussions des projets conduits par les collectivités territoriales, que leurs engagements financiers demeurent très modestes : en 2009, « *leurs contributions comptabilisées au titre de l'aide publique au développement (APD) (...) ne s'élèvent qu'à 0,04 pour cent de l'ensemble des dépenses des communes, départements, régions et intercommunalités* »<sup>1</sup>.

Pour ce qui concerne l'Arménie, la coopération y est ancienne, diverse et vivante. Favorisée par la présence, en France, d'une communauté arménienne importante et dynamique, la coopération avec ce jeune Etat bénéficie également de la volonté des autorités arméniennes de développer la francophonie dans leur pays qui est, rappelons-le, membre permanent de l'organisation internationale de la francophonie (OIF) et membre associé de l'assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Une autre des richesses de la coopération décentralisée, devenue vecteur de la diffusion du français !

A tous les niveaux de notre organisation locale -régions, départements, communes et intercommunalités-, des projets importants sont conduits avec des collectivités arméniennes dans des secteurs très divers : développement rural et urbain, santé, tourisme, ...

Si l'exécutif s'est intéressé à la coopération décentralisée, le Sénat, représentant constitutionnel des collectivités territoriales, en a fait également une des voies de son activité internationale : favoriser le développement de la coopération décentralisée figure au nombre des missions fixées aux groupes d'amitié par l'instruction générale du Bureau de la Haute assemblée.

Aussi, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance retrouvée de la République d'Arménie, il a paru opportun au groupe interparlementaire France-Arménie, à l'initiative de son président, le sénateur Serge Lagauche, d'établir un panorama de la coopération conduite par les collectivités locales françaises dans ce pays.

Il lui a semblé particulièrement utile de recenser les différentes initiatives pour permettre la mise en lumière des complémentarités, illustrer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques nécessairement profitables aux uns et aux autres, mesurer le bénéfice qu'en retire directement la population d'un Etat en proie à de grandes difficultés économiques et sociales.

---

<sup>1</sup> Cf réponse du ministère des affaires étrangères et européennes à la question écrite n° 17362 du sénateur Jean-Louis Masson (journal officiel Sénat du 5 mai 2011).

Les projets conduits en Arménie sont très divers : il s'agit de la rénovation ou de la création d'infrastructures ou d'équipements médicaux ainsi que de la formation des équipes soignantes ; c'est aussi la réhabilitation d'un réseau d'irrigation, la mise en place d'un centre de collecte de lait ou d'un système d'adduction d'eau ; citons encore la création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste favorable au développement d'un tourisme vert et donc à la création d'emplois dans des régions défavorisées ...

La vitalité de ces échanges a conduit à l'organisation, les 7 et 8 octobre 2010 à Erevan, des premières assises de la coopération décentralisée franco-arménienne. Quatre thématiques avaient alors été retenues comme axes de travail prioritaires pour « *mobiliser tous les acteurs des territoires (entreprises, universités, associations...)* et » permettre de mieux intégrer la dimension francophone -à laquelle les autorités arméniennes sont attachées- dans les activités futures de coopération :

- apprentissage du français ;
- gouvernance locale et formation des cadres ;
- développement économique, tourisme, développement rural ;
- mutualisation des coopérations.

Que les collectivités qui ont accepté de contribuer à l'établissement de ce panorama de leur coopération en Arménie soient ici chaleureusement remerciées.

Aujourd'hui, les autorités arméniennes ont sollicité de nouvelles actions -c'est le cas de la ville d'Erevan- ; de nouveaux chantiers sont en projet.

Formons le vœu que ce document puisse être utile pour contribuer à améliorer l'environnement quotidien d'un peuple confronté à l'insuffisante présence des services d'intérêt général.

## **I. LE CADRE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVEMENT ADAPTÉE**

Respectant la compétence exclusive de l'Etat pour conduire les relations internationales de la France, la coopération décentralisée s'inscrit dans le cadre des attributions locales.

Elle s'est développée avec les lois de décentralisation de 1982, chacun des niveaux de collectivités y contribuant largement : le ministère des affaires étrangères a recensé à ce jour 8.000 projets impliquant près de 3.800 collectivités. L'ensemble des « *26 régions, plus des 3/4 des départements, la quasi-totalité des grandes villes et des communautés urbaines, de très*

*nombreuses communes moyennes ou petites et un nombre croissant de structures intercommunales* »<sup>1</sup>.

Le législateur est intervenu en 1992 pour l'encadrer. Jusqu'alors, il avait simplement régi la coopération transfrontalière des régions françaises (cf. article 65 de la loi du 2 mars 1982 portant droits et libertés des communes, des départements et des régions).

Le Sénat a largement contribué à l'édification de ce cadre juridique en l'enrichissant à diverses reprises pour permettre aux collectivités d'intervenir à l'étranger dans un environnement sécurisé et pertinent.

Il peut être utile de rappeler ce dispositif en s'en tenant à l'objet du présent rapport -les relations avec les entités locales arméniennes- et donc en excluant de ce propos la coopération transfrontalière et intra-européenne ainsi que la coopération régionale des collectivités d'outre-mer.

#### **A. UN PRINCIPE FONDATEUR : LE RESPECT DE L'INDIVISIBILITÉ ET DE LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT**

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République comporte un titre IV consacré à la « *coopération décentralisée* » : il élargit le champ des actions internationales des collectivités locales jusque là limitées aux zones frontalières tout en les encadrant pour respecter les prérogatives étatiques :

- en premier lieu, les différents niveaux de collectivités -et non plus seulement les régions- pourront désormais intervenir à l'étranger ;

- par ailleurs, ces coopérations sont doublement limitées : d'une part, elles doivent respecter les engagements internationaux de la France ; d'autre part, elles ne peuvent intervenir que dans les domaines de compétence propres aux collectivités décentralisées.

L'Etat, en droit international, est investi d'une compétence exclusive pour conduire les relations de la République avec les États étrangers. Les structures locales ne peuvent donc entretenir de relations qu'avec les entités infra-étatiques étrangères<sup>2</sup>.

Ainsi, la coopération décentralisée ne saurait se comprendre comme une diplomatie concurrente ni contrevenir aux principes qui fondent les relations de la République avec les puissances étrangères non plus qu'aux traités et accords internationaux qui la lient. En revanche, l'action internationale des collectivités locales s'avère complémentaire des relations entre États en s'exerçant au sein des communautés de base des partenaires étrangers.

---

<sup>1</sup> Cf. la rubrique « *coopération décentralisée* » sur le site du ministère des affaires étrangères. <http://cncd.diplomatie.gouv.fr>

<sup>2</sup> Sous une réserve : cf infra.

Il convient de préciser que la notion de « collectivité territoriale étrangère » englobe « *les collectivités, autorités ou organismes exerçant des fonctions territoriales ou régionales et considérées comme telles dans le droit interne de chaque Etat* »<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les entités françaises peuvent mener leurs actions auprès d'une collectivité étrangère d'un rang différent du leur dans leur ordre juridique interne, le législateur n'ayant pas exigé le respect de relations à un niveau équivalent.

### ***B. UNE NOUVELLE COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION : LA COOPÉRATION ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL***

Les interventions des collectivités locales doivent légalement présenter un intérêt local.

Or, dans leur circulaire du 20 avril 2001, les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères précisait à cet égard : « *Les attributions légales de compétences et la clause générale de compétence constituent les deux modes complémentaires de détermination des compétences des collectivités territoriales.*

*« Dans le cadre des compétences d'attribution, l'intérêt local est nécessairement présumé par l'intervention du législateur.*

*« (...) La clause générale de compétence donne vocation à toute collectivité territoriale à intervenir dans tous les domaines d'intérêt local qui la concernent. Toutefois, l'intérêt local n'étant pas présumé par le législateur, les interventions des collectivités territoriales sur ce fondement sont effectuées sous le contrôle du juge administratif qui peut être amené à en examiner au cas par cas le bien fondé ».*

Dès lors, comme le relevait à juste titre le rapporteur de notre commission des lois, lors de l'examen de la loi du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, adoptée à l'initiative de notre ancien collègue Michel Thiollière, « *la preuve est difficile à apporter que les actions de coopération décentralisée, notamment d'aide au développement, présentent un intérêt direct pour la population locale en France* »<sup>2</sup>.

Le juge administratif, dans le silence de la loi, venait de retenir, à deux reprises, une interprétation restrictive de l'intérêt local, fragilisant de ce fait de nombreuses actions des entités décentralisées<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf circulaire des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères du 20 avril 2001.

<sup>2</sup> Cf. proposition de loi n° 224 (2004-2005) relative au renforcement de la coopération décentralisée en matière de solidarité internationale et rapport n° 29 (2005-2006) de M. Charles Guené .

<sup>3</sup> Cf tribunal administratif de Poitiers, 18 novembre 2004, et tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 25 novembre 2004.

La loi n° 2007-147 du 2 février 2007 assoit donc légalement la coopération décentralisée en attribuant compétence aux collectivités locales « *pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement* » par convention<sup>1</sup>.

### **C. DES INSTRUMENTS DIVERSIFIÉS**

Les interventions successives du législateur offrent, aujourd'hui, divers outils aux collectivités pour conduire leur action internationale, codifiés dans le code général des collectivités territoriales.

#### **1. Le conventionnement**

L'article L. 1115-1 autorise les collectivités territoriales et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes, pôles métropolitains, agences départementales, institutions ou organismes interdépartementaux et ententes interrégionales)<sup>2</sup> « *à conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement* », sous réserve, naturellement, de respecter les engagements internationaux de la France.

Ces conventions qui doivent préciser « *l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers* » sont soumises au contrôle de légalité opéré par le préfet.

Les collectivités locales qui –rappelons-le- ne sont pas des sujets de droit international, n'ont pas la capacité de conventionner avec les états étrangers sous la seule réserve des accords destinés à permettre la création d'un groupement européen de coopération territoriale<sup>3</sup>, auxquels cas le préfet de région doit préalablement autoriser la signature de la convention (cf. articles L. 1115-4-2 et L. 1115-5).

Cette exception s'explique par l'exercice par l'Etat dans certains petits pays comme le Luxembourg, de certaines compétences assumées par les collectivités françaises<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf article unique, alinéa 2 ( article L. 5111-1, alinéa 1<sup>er</sup>, du code général des collectivités territoriales).

<sup>2</sup> Cf article L. 5111-1 précité.

<sup>3</sup> Régi par le règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006.

<sup>4</sup> Cf. rapport n° 238 (2007-2008) de Mme Catherine Troendle sur la loi n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du code général des collectivités territoriales avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale.

## **2. La participation à une structure de droit étranger**

Dans le cadre de la coopération interterritoriale, les collectivités locales peuvent, dans les mêmes limites que celles enserrant leur pouvoir de conventionnement (respect des engagements internationaux de la France et intérêt local) :

- adhérer à un organisme public de droit étranger,
- participer au capital d'une personne morale de droit étranger,

sous la réserve, d'une part, de la présence en leur sein d'au moins une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe et, d'autre part, de l'autorisation préfectorale (*cf.* article L. 1115-4).

## **3. Des interventions dans l'urgence**

Des actions humanitaires peuvent être mises en œuvre ou financées sans conventionnement préalable si elles sont justifiées par l'urgence (*cf.* article L. 1115-1, alinéa 2).

Les collectivités peuvent donc, dans ce cadre, soit intervenir directement, soit subventionner des organisations non-gouvernementales ou des associations.

Ce dispositif résulte d'un amendement de notre collègue Charles Guéné, rapporteur de la commission des lois<sup>1</sup>, sur la proposition de loi relative au renforcement de la coopération décentralisée en matière de solidarité internationale, déposée le 3 mars 2005 par notre ancien collègue Michel Thiollière<sup>2</sup>.

Celui-ci, au vu des interventions locales suivant le terrible tsunami survenu le 26 décembre 2004 en Asie du Sud-Est, avait voulu sécuriser juridiquement la coopération décentralisée d'urgence (*cf supra*).

Dans le même temps qu'elle attribue expressément compétence aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour conduire des actions de coopération ou d'aide au développement, la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités locales, hors convention, d'intervenir dans le domaine humanitaire si l'urgence le justifie.

---

<sup>1</sup> *Cf. rapport n° 29 (2005-2006) préc.*

<sup>2</sup> *Cf. proposition de loi n° 224 (2004-2005) préc.*

#### **4. Des actions spécifiques en matière de distribution d'eau, d'électricité et de gaz ainsi que d'assainissement**

Un champ particulier de coopération est ouvert aux collectivités françaises naturellement compétentes en ces domaines (cf. article L. 1115-1-1).

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans ces secteurs, conduire :

- des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements dans le cadre de conventionnements<sup>1</sup> ;
- des actions d'aide d'urgence à leur bénéfice ;
- des actions de solidarité internationale.

Le législateur a fixé un plafond aux dépenses intervenant dans ce cadre, qui ne doivent pas dépasser 1 % des ressources affectées aux budgets des services publics locaux correspondants.

Ce dispositif résulte de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 adoptée à l'initiative de notre ancien collègue Jacques Oudin<sup>2</sup>.

Initialement donc limitée à l'eau et à l'assainissement, cette compétence a été étendue à la distribution d'électricité et de gaz par l'adoption d'un amendement de notre collègue Xavier Pintat, sous-amendé par notre collègue Roland Courteau, lors de l'examen par le Sénat de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie<sup>3</sup>.

\*

\* \*

Aujourd'hui, les collectivités locales bénéficient ainsi d'un cadre juridique sécurisé leur permettant de mener des actions diverses et adaptées à la situation de leurs pays correspondants.

---

<sup>1</sup> La même faculté est ouverte aux agences de l'eau, sous réserve de l'avis du comité de bassin sur la convention (cf. article L. 213-9-2 du code de l'environnement).

<sup>2</sup> Cf. proposition de loi n° 67 (2003-2004) sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agents de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

<sup>3</sup> Cf. débats Sénat, séance du 23 octobre 2006.

## **II. LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN ARMÉNIE : LES VOIES D'UNE PLUS GRANDE EFFICIENCE**

L'action internationale des collectivités françaises en Arménie a évolué au fil du temps : impulsée par l'implication de nos compatriotes d'origine arménienne, elle a d'abord pris la forme de jumelages, avant même l'indépendance de l'actuelle République d'Arménie, pour développer les liens d'amitié entre les populations. Puis, elle s'est renforcée et diversifiée pour aider ce pays nouvellement indépendant, en abordant divers secteurs de la gestion locale et du développement des territoires.

L'exemple de Valence (Drôme) est, à ce titre, emblématique : ses relations avec la ville d'Idjevan ont débuté par des aides humanitaires avant de passer « à une logique de programme à dimension locale, régionale et transrégionale sur 3 volets structurants (*apprentissage du français et enseignement supérieur, tourisme et développement agricole*) ».

Parallèlement, les collectivités ont structuré et coordonné leurs interventions pour mutualiser leurs moyens et leurs compétences. Ces partenariats leur permettent d'élaborer des projets ambitieux pour répondre le plus justement et pleinement possible aux demandes des autorités locales arméniennes.

Les contributions recueillies auprès des collectivités illustrent le dynamisme et la pertinence de cette coopération qui s'inscrit dans la durée. Par ailleurs, notre groupe interparlementaire a organisé, le 14 septembre 2011, une réunion autour des exécutifs des collectivités conduisant des projets en Arménie en présence de son ambassadeur en France, S. Exc. M. Vigen Tchitetchian : ces échanges ont permis de mieux percevoir les facteurs de réussite des actions entreprises.

### **A. LA CONTINUITÉ, UNE DES CLÉS DU SUCCÈS**

La coopération décentralisée doit s'inscrire dans la durée. Celle-ci favorise la réalisation des objectifs fixés au projet et la qualité de ses résultats.

Elle permet naturellement une plus grande connaissance de la réalité de la collectivité étrangère et donc de ses difficultés et atouts, de son mode de fonctionnement. En outre, elle autorise la personnalisation des relations qui, par l'établissement de contacts directs, simplifie les relations, la résolution des difficultés éventuelles et ne peut donc que faciliter la mise en œuvre des actions.

Elle est confortée par la survivance des projets entrepris aux aléas des consultations électorales qui rythment la vie locale et donc, le cas échéant, aux changements d'équipes exécutives.

Lors de la réunion du 14 septembre 2011, le maire adjoint de Bagneux (Hauts-de-Seine), M. Guy Collet, s'appuyant sur l'exemple de sa commune, observait à cet égard que les responsables des collectivités, en France, s'efforçaient toujours d'associer leur opposition à leurs projets d'aide au développement. Cette connaissance et cette participation permettent l'adhésion et le suivi des actions au sein des assemblées locales au fil des alternances politiques et garantissent donc leur pérennité.

### ***B. DES PROJETS ADAPTÉS AUX BESOINS ET AUX ATOUS DES COLLECTIVITÉS ARMÉNIENNES***

Outre le soutien à la francophonie qui, souvent, les irrigue, les projets conduits en Arménie visent principalement deux objectifs, au demeurant complémentaires et interdépendants :

- améliorer le cadre de vie de la population ;
- contribuer à l'aménagement des territoires partenaires.

Ils participent de la mise en place de services publics locaux de base (assainissement, collecte et traitement des déchets, transports scolaires ...) et d'un développement équilibré du territoire national par la mise en valeur des ressources locales.

Dans tous les cas, ils s'attachent à l'environnement économique, social et culturel des habitants et à l'efficacité de la gestion locale à laquelle contribue également la formation des fonctionnaires territoriaux.

Le ministère en charge des affaires étrangères a répertorié 24 collectivités territoriales conduisant 54 projets avec 30 collectivités locales arméniennes.

#### **• Les concours aux services d'intérêt général**

Dans ce cadre, la coopération investit les secteurs de la santé, des transports, de l'enseignement.

Quelques exemples permettent de mesurer l'utilité et les conséquences pour la vie locale des actions retenues.

##### *• En matière de santé,*

- la formation du personnel hospitalier et des équipes soignantes des hôpitaux de Gavar, d'Artik et de Goris, est respectivement conduite par le département de l'Isère (notamment aux questions d'hygiène et de stérilisation) et les communes de Vaulx-en-Velin (Rhône) et de Vienne (Isère).

Pour sa part, le département des Bouches-du-Rhône a formé, d'une part, des médecins de province à l'urgence cardiaque et d'autre part, des pompiers à la prise en charge en urgence des civils ;

- les collectivités s'investissent également pour améliorer les infrastructures et leurs équipements.

A cette fin, le département des Bouches-du-Rhône a créé des centres d'urgence en région et aidé à l'institution d'une antenne du centre cardiovasculaire de Nork Marash (Erevan) à Goris.

De son côté, l'Isère a réhabilité le centre de chirurgie de l'hôpital de Gavar et lui a fourni du matériel et deux ambulances.

De même, Vienne a offert à l'hôpital de Goris un nouvel équipement d'imagerie médicale.

L'ensemble des actions conduites dans ce cadre contribuent à offrir à la population un réseau sanitaire de plus grande proximité et qualité. Parallèlement, elles favorisent l'attraction des zones intéressées pour l'installation des professionnels de la santé.

- L'état sanitaire de la population arménienne bénéficie aussi des interventions françaises en matière *d'eau et d'assainissement* et de *déchets*.

- un exemple : le jumelage mis en place par la commune de Bourg-Lès-Valence (Drôme) avec la ville de Talin (dans l'ouest du pays), a obtenu une subvention de la région Rhône-Alpes pour financer l'achat et l'acheminement de deux camions-bennes pour la collecte des ordures ménagères et a fourni un casier pour leur enfouissement ainsi que cent conteneurs au titre des points de collectes.

- L'éducation est également l'objet, à tous les niveaux -de la maternelle au supérieur- de nombreux projets. Il est vrai que les besoins sont grands. Parallèlement, c'est aussi un atout pour l'enseignement du français, « *une des priorités essentielles de la coopération des collectivités françaises* » aux termes de la charte adoptée par les représentants des collectivités des deux pays lors des assises de la coopération décentralisée d'Erevan.

- L'université française en Arménie (Erevan) est, à ce titre, emblématique : créée en application d'un accord de coopération signé en 1995 entre les gouvernements français et arménien, elle est le fruit d'un partenariat entre le ministère des affaires étrangères, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de l'université Lyon 3 Jean Moulin<sup>1</sup>. L'UFAR forme, aujourd'hui, près d'un millier d'étudiants dans ses trois facultés (droit, gestion, marketing). Diverses collectivités françaises financent les stages en entreprise de ses étudiants<sup>2</sup>. En formant des cadres francophones dans des secteurs-clés pour le développement de l'Arménie, l'Université est un vecteur important de la diffusion du français en Arménie. Son action est d'autant plus remarquable qu'à leur admission, 85 % des étudiants ne sont pas francophones.

---

<sup>1</sup> L'université Toulouse 1 Capitole est également partenaire.

<sup>2</sup> Les départements des Hauts-de-Seine, des Bouches-du-Rhône, de la Vendée, la région Rhône-Alpes, les communes de Sarcelles, du Plessis-Robinson, de Lyon, Marseille et Nice. Cf site de l'UFAR : <http://ufar.am/U/index.php>.

- Autre exemple de réussite d'efforts conjoints : le lycée professionnel franco-arménien d'Erevan, projet auquel ont participé la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et la ville de Lyon.

- D'autres actions sont peut-être plus modestes par leur ampleur mais tout aussi importantes par leurs effets en offrant un meilleur cadre de vie et l'accès à des outils aujourd'hui devenus indispensables à l'enseignement.

Il s'agit entre autres de la fourniture de matériel pédagogique, action notamment mise en œuvre par Décines (Rhône) à Stepanavan.

Pour sa part, le Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine) parraine et subventionne une école à Arapkir en fournitures scolaires.

- Diverses initiatives permettent de pallier la faiblesse des réseaux publics de transport et ainsi d'améliorer le quotidien des habitants.

C'est encore Décines qui offre un bus de transport scolaire à sa collectivité partenaire ; c'est aussi la contribution financière de Bourg-Lès-Valence à la remise à Talin de trois cars et d'un minibus à la maintenance desquels la commune veille ensuite.

- Plus généralement, la ville de Vienne a œuvré dans sa commune partenaire de Goris autour de l'aménagement urbain et des services de proximité.

- **La contribution au développement local**

Dans ce domaine interviennent des projets structurés destinés à tirer parti des atouts qu'offrent les différentes régions arméniennes pour favoriser leur essor économique et maintenir sur place leurs populations.

- Le département des Hauts-de-Seine conduit depuis décembre 2008 un programme quadriennal de développement agropastoral dans une région frontalière enclavée du Nord-est, le Tavouch.

Ce projet vise à limiter l'exode rural en augmentant les surfaces cultivables, en améliorant le rendement des terres cultivées et en diversifiant la production agricole. Il comporte plusieurs volets : réhabilitation et développement du système d'irrigation, mise en place d'une pépinière et de bases agricoles pour améliorer la qualité et le rendement des productions.

- Pour sa part, l'inter-collectivités Isère, Romans (Drôme), Grenoble (Isère) et Vienne s'est engagée sur la période 2010-2012 dans un programme cofinancé par le ministère des affaires étrangères et la région Rhône-Alpes, qui s'inscrit dans un soutien au désenclavement social, culturel et touristique. Il entend diversifier l'activité économique en développant un tourisme « vert » dans les régions de Gegharkunik et du Syunik : création d'un circuit, développement de l'hébergement chez l'habitant, formation de guides touristiques, mise en place d'un portail internet, création de produits touristiques.

- La ville de Valence (Drôme) pilote dans le Tavouch, déjà cité et région d'implantation de sa commune partenaire d'Idjevan, un programme de valorisation du tourisme cofinancé par la région Rhône-Alpes. Le 14 septembre 2011, au Sénat, son maire, M. Alain Maurice, a insisté sur les atouts constitués par ses ressources viti-vinicoles notamment. C'est pour les valoriser que son partenaire arménien a été mis en relation avec l'université du vin de Suze-la-Rousse.

### ***C. DES PARTENARIATS INTER-COLLECTIVITÉS POUR DES PROGRAMMES PLUS INTÉGRÉS***

Il est remarquable de noter que les initiatives locales, loin d'être lancées individuellement, sont de plus en plus souvent coordonnées et se traduisent par des programmes pluriannuels.

Les collectivités unissent leurs moyens, se rassemblant au sein de partenariats : cela leur permet de mettre en œuvre des projets plus ambitieux, plus globaux, que leur seule capacité financière ne saurait exécuter.

Les relations de Bourg-Lès-Valence avec la ville de Talin illustrent la pertinence des actions communes qui structurent de plus en plus cette coopération décentralisée : forte d'une connaissance intime -et donc des besoins- de son partenaire arménien par l'ancienneté de leur relation, la commune drômoise a facilité l'opération de collecte des ordures menée à Talin avec la région Rhône-Alpes : ce projet a bénéficié des capacités financières nécessairement plus importantes de la région qui a abondé celles du syndicat intercommunal compétent.

Les interventions conjointes des collectivités rhodaniennes à Erevan est un exemple remarquable : par ce biais, ont été réalisés des projets ambitieux que n'aurait pu assumer seule l'une d'entre elles, fut-elle une métropole.

La coordination des actions permet de rationaliser les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre.

C'est le cas éminent du programme mutualisé réunissant le département de l'Isère et les communes de Grenoble, Romans et Vienne. Comme le remarque un des partenaires, cette plateforme « *permet une action plus forte, plus dynamique, sur une échelle de territoire plus pertinente et renforce une cohérence indispensable* ».

M. Guy Collet, maire-adjoint de Bagnaux, s'est appuyé sur l'exemple de sa commune, active à Vezdanor, pour souligner, au cours de la réunion tenue au Sénat le 14 septembre 2011, l'importance de coordonner et d'agréger les coopérations : les besoins de son partenaire arménien excédant largement les capacités à l'échelle communale, Bagnaux s'est alliée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour répondre à la demande de Vezdanor et mettre sur pied l'intervention de psychologues dans les jardins d'enfants.

De son côté, M. Philippe Kaltenbach, vice-président de la région Ile-de-France, a observé que celle-ci disposait de moyens humains et financiers qui lui permettait de se constituer en support pour les collectivités franciliennes. C'est pourquoi la région, à cette fin, va prochainement recruter un agent pour constituer cet appui.

Mentionnant le projet du Plessis-Robinson pour 2011-2012 d'aider, dans sa collectivité partenaire (Arapkir), à la création d'un laboratoire d'analyses médicales, son maire, M. Philippe Pemezec a souligné l'intérêt à élargir cette coopération à d'autres collectivités françaises.

La tenue d'assises sur la coopération décentralisée les 7 et 8 octobre 2010 à Erevan, a joué un rôle utile en ce qu'elle a permis tout à la fois, en présence des partenaires, l'expression des demandes arméniennes et l'évaluation de leur ampleur, le recensement des besoins sur le sol arménien et des disponibilités des collectivités françaises.

Enfin, l'abondement, par le ministère des affaires étrangères, du budget de certains projets renforce cette capacité à agir.

A cet égard, M. Pierre Pougnaud, conseiller à la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, notant la montée en puissance de la coopération interrégionale, a mentionné la mise en place -par le ministère- d'un programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales -PACT 2-. Ce nouvel instrument vise à valoriser les compétences et le savoir faire des collectivités par la délivrance d'un label « expertise internationale » ; il permet aussi de financer la mise en œuvre de missions de coopération thématique soit sur initiative de la collectivité, soit sur demande du ministère.

Rappelons également que les projets de coopération décentralisée peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de financements européens lorsqu'ils interviennent en partenariat avec une collectivité d'un autre Etat-membre de l'Union.

\*

\*           \*

Les succès de la coopération décentralisée ne sont plus à démontrer.

Parvenue à l'âge adulte, celle-ci emprunte les voies d'une plus grande efficience pour « faire mieux et plus » dans un pays –comme l'Arménie- aux besoins encore immenses.

Les demandes aujourd'hui formulées par les collectivités arméniennes nous le rappellent, comme celle du maire d'Erevan en matière de planification urbaine. La formation des personnels territoriaux est un autre chantier important pour conforter l'administration locale.

De nouveaux projets sont en cours, d'autres seront mis en place dans les prochains mois.

Présent à la réunion du 14 septembre 2011, l'ambassadeur d'Arménie en France, M. Vigen Tchitetchian, a indiqué qu'un bilan des actions interviendrait le 2 novembre prochain pour préparer la coopération de 2013.

**CONTRIBUTIONS RECUEILLIES  
AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
FRANÇAISES PARTENAIRES**

---





## I. FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA COOPERATION BAGNEUX-VANADZOR

C'est en 1964 que les villes de Bagneux et Kirovakan (aujourd'hui Vanadzor) prennent contact, par l'intermédiaire de la FMVJ et l'Ambassade d'URSS en France.

En 1967, une première délégation officielle de Bagneux se rend à Kirovakan et l'acte de jumelage est signé le 8 janvier 1968 à Bagneux par Monsieur Henri RAVERA, Maire de Bagneux et Monsieur Chavarche VARDOUMIAN, Président du Comité Exécutif Suprême du Soviet de Kirovakan.

Une charte du jumelage est adoptée pour acter la volonté des deux villes de travailler au rapprochement des peuples et d'œuvrer pour la Paix et le Comité de Jumelage de Bagneux est créé. Au delà des délégations officielles, les élus souhaitent qu'un maximum d'habitants des deux villes participent aux activités.

Lors du tremblement de terre de 1988, qui fit de très nombreuses victimes et détruisit une bonne partie de la ville de Kirovakan, la ville de Bagneux et sa population se sont largement mobilisés (création d'une association pour la collecte de fonds, envoi de 2 échographes, accueil d'enfants...) et les liens entre les deux villes se sont encore renforcés.

### Les Arméniens à Bagneux :

- Sports : football, cyclisme, judo, boxe, échec
- Culture : accueil de l'ensemble de danses et de chants OROVEL : représentations au théâtre, participation à la Fête des Vendanges (grande fête annuelle de Bagneux), accueil de 3 peintres arméniens qui ont exposé au Salon d'Art contemporain de Bagneux, accueil de 3 sculpteurs qui ont réalisé la Fontaine d'Arménie, dans le parc municipal, grandes soirées avec des chanteurs et instrumentistes arméniens, accueil d'une troupe de théâtre pour la pièce « les 3 sœurs » de Tchekhov.
- Education : jumelage de l'école maternelle Henri Wallon avec une école de Vanadzor.
- Santé : accueil de médecins pour se former sur les échographes, stage à l'Hôpital Beclère (à Clamart) et Boucicaut (à Paris).

- Autres : accueil d'architectes, accueil et stages de techniciens, visite d'entreprises de Bagneux.
- Accueil de 10 enfants lors du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.

Les Balnéolais à Vanadzor :

- 1 à 2 délégations balnéolaises par an !
- Déplacement du Club moto de Bagneux pour des compétitions
- Groupe de varappeurs
- Accueil du sculpteur Albert Féraud
- Délégation de peintres ayant leur atelier à Bagneux et qui ont exposé leurs œuvres au musée de Vanadzor
- Accueil d'une importante délégation de professeurs et d'enfants du conservatoire de musique de Bagneux.

En 2008, les deux villes ont célébré les 40 ans du jumelage. A cette occasion, dix enfants de Vanadzor ont séjourné pendant une semaine à Bagneux, accueillis dans des familles d'origine arménienne.

La Ville de Bagneux célèbre chaque année, le 24 avril le souvenir du génocide arménien, et soutient l'Ecole arménienne Siamanto pour l'enseignement de la langue et de la culture arméniennes.

Les activités actuelles de la coopération concernent :

- La Francophonie
- L'assainissement

**Projet dans le domaine de la francophonie.**

Le GREF (Groupement de Retraités Educateurs sans Frontières) a proposé aux deux villes l'élaboration d'un projet dans le domaine éducatif.

Fondé en 1990, cette association intervient dans des projets de formation et de développement. Elle contribue à la formation d'enseignants, d'éducateurs et de futurs formateurs en Français.

L'Arménie est, depuis octobre 2008, membre associé de l'Organisation Internationale de la Francophonie et, une convention a été signée entre le Ministère de l'Education et de la Science arménien et le GREF afin de renforcer la formation des professeurs et des formateurs à la langue française.

Le GREF a effectué une première mission « d'ancrage » à Vanadzor au mois d'avril 2010. L'intervenante a été reçue par le Recteur et a effectué un travail intéressant avec des personnes enseignantes et des personnes de l'administration. Un travail dans les écoles a été réalisé sur le film « L'armée du Crime » de Robert Guédiguian. Selon son rapport, cette mission à Vanadzor a donné un élan à l'enseignement du Français qui a été présenté comme une langue utile de communication.

La prochaine mission se déroulera à partir de septembre 2010 pour 6 semaines. La convention prévoit 2 missions par an.

Les représentants du GREF seront présents à l'Atelier Francophonie des Assises.

*A) PROJET DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT*

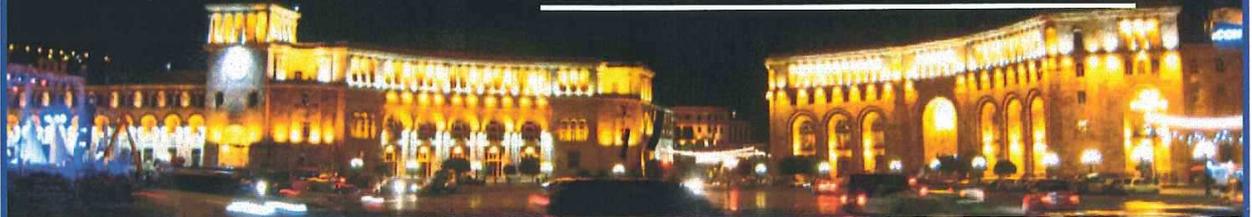
La ville de Bagneux a sollicité le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) pour examiner les actions possibles de coopération avec la ville de Vanadzor dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le SIAAP est un établissement à vocation spécialisée comme le traitement des eaux usées et des eaux pluviales, et qui s'engage dans des projets de coopération décentralisée. Il interviendra pour élaborer un plan d'action permettant :

1. Le diagnostic des problématiques en matière d'hygiène, pollution de l'environnement par les eaux usées et pluviales, lutte contre les inondations, contrôle des rejets polluants (industriels et artisanaux).
2. La programmation de travaux d'équipement en matière d'assainissement (réseau latrines scolaires ou dispensaires, traitement spécifique des eaux usées).
3. Des programmes de sensibilisation auprès des écoliers et de la population sur l'assainissement.
4. Renforcement par la formation des équipes techniques.

La ville de Vanadzor a fait parvenir un premier descriptif technique de la situation qui a été transmis au SIAAP. Celui-ci effectuera une mission de diagnostic auprès des techniciens arméniens au mois d'octobre prochain avec la délégation de Bagneux qui se rendra aux Assises.

# Délégation en Arménie

## du 2 au 8 octobre 2010



Du 2 au 8 octobre 2010, une délégation composée d'élus de la ville de Bagneux, de membres du comité de jumelage et d'un représentant du SIAAP (chargé de mission de diagnostic sur la situation de l'assainissement à Vanadzor) s'est rendue en Arménie dans le cadre des liens d'amitié qui unissent notre ville avec notre ville jumelle de Vanadzor. Lors de ce voyage, la délégation a participé aux assises franco-arméniennes de la coopération décentralisée à Erevan.

En voici un compte-rendu...

### Du 2 au 6 octobre : VANADZOR

- » participation à la fête annuelle de Vanadzor.
- » visite du centre culturel franco-arménien qui abrite le Club francophone de la ville dirigé par Anahit Davtyan (une trentaine de jeunes membres très motivés). Petite mise en scène théâtrale en français préparée à notre intention (autour de V. Hugo et de Facebook !). Jean-Marc Besson transfère sur ordinateur des dizaines de chansons et films français. Les livres envoyés par le Comité de jumelage devraient bientôt parvenir au Club ; une partie d'entre eux serviront à alimenter un début de "rayon français" dans la bibliothèque communale, comme convenu avec le responsable de la culture lorsqu'il était venu à Bagneux en 2008.
- » visite à l'hôpital n°2 : nous avons remis l'équivalent d'une valise de médicaments offerts par les ex-pharmaciens Ros (place de la Fontaine Gueffier) et par Thierry Lefresne, par ailleurs médecin ; nous avons pu voir combien l'échographe acheminé par la ville en 2006 permettait de nombreuses consultations, surtout des femmes.
- » visite à l'École n°3, la seule dans laquelle est enseignée le Français. Une seule enseignante contre 2 il y a encore quelques années ; 140 élèves à partir de la 3<sup>ème</sup> classe (équivalent du CE2). Le Comité de jumelage y a offert une imprimante, un scanner et une photocopieuse.

#### Composition de la délégation

**Yasmine Boudjenah**  
1ère Adjointe au maire  
**Patrick Alexanian**  
Conseiller général  
**Aïcha Moutaoukil**  
Maire-adjointe  
**Jean-Marc Besson**  
Maire-adjoint  
**Thierry Lefresne**  
Conseiller municipal  
**Mourad Benabdallah**  
Directeur général adjoint  
des services  
**Jean-Pierre Tabuchi**  
SIAAP \*  
**Denise Rivière,**  
**Marie-Jeanne Tassoumian**  
Comité de jumelage



Au-delà des moyens matériels, la demande essentielle de la directrice et de l'enseignante, très motivées, est de les aider à organiser des initiatives autour de la langue française et de la France afin d'inciter davantage de parents à inscrire leurs enfants en Français.

- » **rencontre avec le Recteur de l'Institut Universitaire** (non francophone mais très francophile !) et Michèle Viviers, l'intervenante du GREF (Groupement Retraités Éducateurs sans Frontières) présente à Vanadzor pour sa 2<sup>ème</sup> mission (après celle du printemps 2010). 4100 étudiants au total dans l'Institut, environ 120 en Français (comme 2<sup>ème</sup> langue, bientôt enseigné également comme 1<sup>ère</sup> langue).
- » **visites et rencontres techniques** pour élaborer un diagnostic sur les besoins en matière d'assainissement.
- » **visite de l'ACRPC** (Armenian Constitutional Right-Protective Centre) : à la fois ONG active dans le domaine des droits de l'Homme et établissement formant les enseignants de tout le pays dans les matières de "droit constitutionnel" (convention avec l'Etat), l'ACRPC a le projet de créer une école internationale.
- » **visite de deux monastères anciens** de la région de Lori datant du XII<sup>ème</sup> siècle.
- » **réunion de travail en fin de séjour** à la Mairie, en présence de Samvel Darbinyan, Maire - Norik Sardaryan, unique adjoint au maire - Suren Karapetyan, responsable projets et relations extérieures - le directeur de l'administration, les responsables des départements urbanisme, logement, juridique, finances, collecte des impôts, services techniques, constructions illégales (chargé de légitimer les constructions anarchiques d'après le tremblement de terre de 1988).

#### Du 6 au 8 octobre : EREVAN

- » **rencontre avec l'Ambassadeur de France et l'attachée culturelle et linguistique.**
- » **participation aux 1<sup>ères</sup> Assises franco-arméniennes de la coopération décentralisée** : 25 collectivités françaises jumelées, Cités Unies France, 22 villes arméniennes + ministères, universités, ONG, chambres de commerce et d'industrie...
- » **rencontre avec SPFA** (Solidarité protestante France-Arménie) qui anime et/ou collabore avec les Clubs francophones.
- » **rencontre avec Guy Bonhomme et Alain Hornez**, responsables du GREF.
- » **rencontre avec Patrick Allemand**, 1<sup>er</sup> vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge des relations internationales (PACA est jumelée avec la région de Lori dont Vanadzor est la capitale).
- » **rencontre avec Patrick Lorin**, directeur général de l'entreprise française SAUR, au sujet de l'accès à l'eau potable et l'assainissement.
- » **rencontre avec M. Duthoit**, directeur général d'Orange en Arménie (installée dans le pays depuis nov. 2009), en particulier au sujet d'une connexion Internet pour le Club francophone de Vanadzor.
- » **rencontre avec l'ONG "Douleurs sans frontières"** qui intervient dans 2 villes arméniennes (Gumri et Vanadzor) et dont l'objectif est de mener des consultations psychologiques (notamment auprès des femmes enceintes et des malades du cancer).



Avec le responsable du GREF (Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières)



Rencontre avec Monsieur l'Ambassadeur de France en Arménie.



La fête annuelle de Vanadzor des spectacles haut en couleur.



Visite d'un monastère du XII<sup>ème</sup> siècle de la Région de Lori.

- » visite des sites religieux historiques d'Etchmiadzin
- » rencontre avec le président de l'Assemblée Nationale d'Arménie d'une part et avec le Catholicos (patriarche de l'Eglise arménienne) d'autre part
- » visite du Monument et musée en mémoire du génocide arménien à Erevan ; les collectivités de la délégation française aux Assises d'Erevan ont planté un arbre dans le jardin du Monument

## Premier bilan

### Francophonie

L'intervention du GREF depuis 2010 subventionnée par Bagnex – pour le moment auprès d'un groupe actif de 10 enseignants de Français – semble commencer à porter ses fruits. La responsable du Club des Francophones a également de nombreux projets : dynamisation par l'installation d'une liaison Internet y compris pour mieux communiquer avec les 5 autres Clubs d'Arménie, création d'une "bibliothèque française", éveil chez les tout-petits dès la maternelle, animations culturelles... Sur le principe, le Maire de Vanadzor est pleinement d'accord. Par ailleurs, l'Ambassade de France propose de mutualiser des initiatives culturelles avec l'aide des collectivités françaises jumelées. Nous avons fait part de notre intérêt et de notre disponibilité. Les Journées de la Francophonie en mars, devenues depuis 2008 un rendez-vous important dans le pays, pourraient notamment être mises à profit pour développer des initiatives à Vanadzor. Un des enjeux est sans doute de faire mieux travailler ensemble tous les acteurs : Ville, Club francophone, Ecole n°3, GREF.

### Santé

Le Maire nous a fait la demande d'une ambulance pour l'hôpital n°2 ; à étudier. Par ailleurs, un "mécène moscovite" va financer prochainement la construction d'une maternité. La Ville nous fera part d'éventuelles demandes pour son équipement. Enfin, nous avons noté les besoins en médicaments afin d'en réexpédier de nouveau à l'avenir.

### Assainissement et eau potable

Le rapport très complet réalisé par Jean-Pierre Tabuchi (SIAAP) montre que les besoins sont très importants, avec une priorité sur l'eau potable. Ce que le Maire nous a bien sûr confirmé : la pauvreté de la population explique l'absence de moyens suffisants pour rénover les installations. En effet, 5 % environ des logements appartiennent à la Ville, le reste est constitué de copropriétés qui ne sont de fait pas bien entretenues, soit 1040 immeubles. Après études, une entreprise allemande a financé la rénovation du réseau public jusqu'à l'entrée des habitations, mais pas à l'intérieur (s'y ajoutent des aspects techniques complexes aux dires du directeur de la SAUR). Quant à l'assainissement, un montage financier très lourd serait nécessaire pour reconstruire la station d'épuration (les travaux ont été interrompus par le tremblement de terre et jamais poursuivis, aujourd'hui les installations sont totalement obsolètes). Nous allons examiner le fait de contribuer à élaborer un programme de travaux qui permettrait à Vanadzor de prendre des contacts avec d'éventuels financeurs. Et pourquoi pas de travailler sur l'éducation/sensibilisation des enfants à l'eau et au développement durable (y compris en Français pour croiser avec l'action Francophonie).

## ASSISES FRANCO-ARMÉNIENNES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 7 et 8 octobre 2010 – Erevan Intervention de Yasmine Boudjenah, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire de Bagnex (92)



*Bagnex est une ville de 40 000 habitants, proche de Paris, et Vanadzor, une des villes les plus importantes d'Arménie avec plus de 100 000 habitants. Notre jumelage de 42 ans a traversé des périodes de l'histoire différentes, bien sûr, mais les liens d'amitié n'ont jamais failli. C'est sur cette base que, au-delà d'autres secteurs comme celui de la santé, nous avons été attentifs à l'apprentissage du français chaque fois que nous le pouvions. Vanadzor compte une seule école où le français est enseigné à 140 élèves, une seule enseignante contre deux il y a encore quelques années, environ 100 étudiants à l'université et un "club francophone" d'environ 30 jeunes.*

*Cette volonté et cette dynamique ont redonné du souffle à notre jumelage. Nous avons identifié deux questions posées au développement de la francophonie :*

- celle des moyens mis à disposition
- et le fait de travailler à l'attractivité du Français sans concurrence avec d'autres langues comme l'Anglais.

*Pour notre part, Bagnex :*

- il y a ce que nous pouvons apporter matériellement : imprimante, scanner, photocopieuse fournis à l'école, livres pour le club Francophone.
- développer les supports et diversifier les méthodes d'apprentissage : nous avons apporté des chansons, films, et contribuons aux animations culturelles.
- en terme d'échanges : nous avons accueilli 10 enfants de Vanadzor en 2008.

*Conjointement, nos 2 villes, avec les acteurs de l'éducation (rectorat – centre culturel Franco-Arménien) portent des projets nouveaux, en cours ou en réflexion :*

- intervention du GREF depuis cette

*année, pour favoriser le renforcement de la formation des enseignants, en mutualisation avec la ville française de Décines et sa ville jumelle Stépanavan.*

- projet de bibliothèque française et pourquoi pas café Internet Francophone
- favoriser l'intervention auprès des plus petits en classe de maternelle
- proposer des animations de sensibilisation au développement durable en Français (accessible et ludique pour les jeunes)
- proposer des animations culturelles et en retour des initiatives pour faire connaître et vivre la culture arménienne à Bagnex, car il s'agit bien de développer l'apprentissage du Français comme vecteur de communication et de partage.

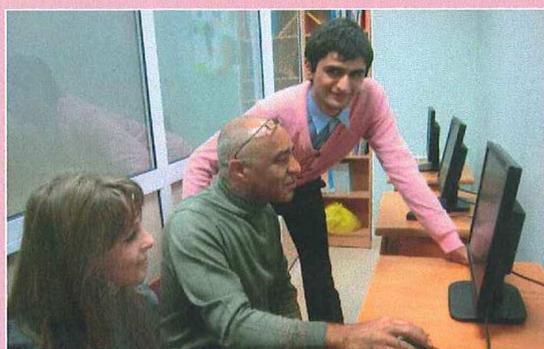
*Notre objectif commun est de donner les moyens aux enfants et aux jeunes de se construire et se projeter dans l'avenir. L'apprentissage du Français peut y contribuer, quand se retrouver par exemple entre jeunes francophones au sein du centre culturel franco-arménien permet de prendre confiance en soi. Ce sont des lieux de vie importants, dans un monde où la réalité économique ne permet pas aux jeunes de se faire une place. Cela est vrai en Arménie, mais aussi en France.*

*J'en profite pour rendre hommage à celles et ceux qui ne ménagent pas leurs efforts et font preuve de créativité pour développer la francophonie au niveau local. Sans eux, rien ne serait possible.*

*Le rôle que nous pouvons jouer est de faire agir ensemble plus efficacement tous ces acteurs. Ce sont bien des valeurs au cœur du jumelage : mieux se connaître, partager et faire vivre l'amitié et la solidarité.*



Inauguration d'une école maternelle.



Transfert de chansons et films français au club Francophone.



L'ancienne station d'épuration de Vanadzor dont les travaux avaient été interrompus par le tremblement de terre.



Les élus se recueillent devant le monument du génocide à Erevan.



Fête rurale dans les environs de Vanadzor.

**SIAAP** **RÉSUMÉ DU RAPPORT DE MISSION**  
 1970-2010 **40 ans** Diagnostic de la situation  
 Service public de l'assainissement francilien de l'assainissement à Vanadzor

**Contexte** : voyage dans le cadre du jumelage entre Bagneux (France - 92) et Vanadzor (Arménie)

**Objectif** : diagnostic sommaire du contexte de l'assainissement de la ville suite au dernier voyage de la délégation balnéolaise en 2006.

**Personnes rencontrées**

Le 4/10/10 : visite de la station d'épuration et entretien en cours de visite avec Eduard VAHARYAN (directeur de la société des eaux de la province de Lori - Lori Water and Sewerage Closed Joint Stocks Company), Mourad Benabdallah directeur général des services techniques de la ville de Bagneux. Le 5/10/10 : visite à Lori Water and Sewerage Closed Joint Stocks company avec Jean-Marc BESSON (maire adjoint Bagneux en charge du développement durable), Norik SARDARYAN (maire adjoint de Vanadzor) et Eduard VAHARYAN. Le 6/10/10, au cours du déjeuner avec le Maire, quelques informations complémentaires ont été collectées. Le 6/10/10 16h00, rencontre avec l'ambassadeur de France en Arménie. Véolia a un contrat pour l'eau potable à Erévan et la SAUR intervient en province (mais pas à Vanadzor). Il nous confirme que le premier problème est la distribution de l'eau potable. La sensibilité environnementale est peu développée et l'assainissement n'est pas une priorité.

**Milieu récepteur**  
 La rivière qui draine la ville s'appelle Pambak. Je n'ai eu accès à aucune donnée sur la qualité de cette rivière. Il semble qu'il n'existe pas grand-chose.

**Contexte social et économique**  
 Le salaire minimum est de 35 000 dram/mois (70 €) et le salaire moyen est d'environ 50 000 dram/mois (100 €).

**L'organisation de la gestion de l'eau**  
 La gestion de l'eau est confiée à une société d'économie mixte (?) : Lori Water and Sewerage Company. Il semble qu'elle soit de droit privé mais le capital est entièrement détenu par l'Etat et les villes. Le prix de l'eau est de 180 dram/m<sup>3</sup> décomposé en 140 dram pour l'eau potable et 40 dram pour l'assainissement.

**L'eau potable**  
 Le budget est construit sur la base d'une consommation individuelle de 70L/j/hab. Le taux de recouvrement de la facture d'eau n'est pas très bon. Cette consommation de 70 L/j est faible au regard de la consommation réelle qui semble être de l'ordre de 200 L/j.

banque allemande de développement (KfW GmbH). Un montant de 20 M€ a été accordé à la ville de Vanadzor (3 M€ de subvention et 17 M€ de prêt remboursable au maximum en 40 ans avec un taux d'intérêt de 0,25%). Le programme de travaux comprend 2 phases : une première phase de 1ère urgence (11 M€) aujourd'hui terminée et la seconde phase est en cours. Le remboursement de cet emprunt a fait augmenter le prix de l'eau qui est passé de 110 dram à 180 dram soit +63 % d'augmentation.

**L'épuration des eaux**

Une station d'épuration a été mise en service en 1968. Cette station d'épuration, à l'origine d'une capacité de 20 000 m<sup>3</sup>/j, ne fonctionne plus depuis 15 ans.

**La "nouvelle" station d'épuration**

En 1985-1986 la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 150 000 m<sup>3</sup>/j a démarré. Les travaux ont été interrompus en 1988 lors du tremblement de terre alors qu'ils avaient un degré d'avancement de 80 %. Tous les équipements ont été pillés et les travaux n'ont jamais repris. Aujourd'hui les bétons semblent très dégradés et d'après les services locaux, il sera plus simple de tout démolir et d'en reconstruire une complète sur la base des standards actuels.

**Le futur**

La remise à niveau du système d'assainissement est très certainement un vaste chantier dont le coût pourrait dépasser les 50 millions d'euros. Cette estimation est purement indicative à ce stade de travail.

**Conclusion**

On aura compris que la situation de l'assainissement de Vanadzor est très mauvaise et que c'est un chantier très important techniquement et financièrement. Quelles que soient les incertitudes sur l'estimation des montants de travaux à conduire pour remettre à niveau l'assainissement de la ville de Vanadzor, il apparaît que les montants en jeu excèdent très largement les capacités de financement de la ville de Vanadzor elle-même mais aussi celles de la ville de Bagneux ou du SIAAP. Seuls des financements internationaux sont à même d'aider la ville à maîtriser son assainissement. Sachant que d'autres problèmes sont à résoudre comme la collecte des ordures ménagères.

Si une coopération devait néanmoins être développée, celle-ci pourrait se tourner vers l'élaboration d'un schéma d'assainissement. C'est un préalable indispensable à toute initiative, y compris pour monter un dossier de demande de financements internationaux.

La ville de Vanadzor a reçu le soutien d'une

## BOURG- LÈS-VALENCE TALIN

**En 1998** Le Maire Jacques Reynaud officialise un Partenariat avec la ville Arménienne de Talin. Au sein du Comité de Jumelage, présidé par Jean-Pierre Sandoz, se crée une Commission Arménie composée de quasiment toutes les associations de la diaspora et de sympathisants voulant avoir des relations d'amitié avec les habitants de Talin.

**1999** - Une délégation officielle de Bourg-Lès-Valence se déplace en Arménie à Talin afin de discuter avec les Autorités locales et définir les axes des actions à mettre en œuvre.

- l'aide à l'Education des scolaires et à la francophonie
- l'aide aux sports
- à la formation pour le développement de l'économie locale

De nombreuses personnalités ont reçu les membres de la délégation de BLV dont Roland Charoyan Ministre de la Culture.

De retour à Bourg-lès-Valence le Comité de Jumelage avec le soutien de la Mairie a financé la rentrée scolaire de 80 élèves du Collège suivant avec régularité les cours de français (cartables garnis, livres et dictionnaires)

**2000** – Une délégation de Talin conduite par Le Maire Krikorian est reçue par Le Maire de BLV Jacques Reynaud dans le but de confirmer les axes du Partenariat.

Bourg-lès-Valence a financé la rénovation complète d'une salle d'école maternelle. Le mobilier a été fabriqué sur place afin donner du travail aux artisans de Talin.

### **2001:Reconnaissance du Génocide Arménien Vote du Sénat**

Sur proposition du Sénateur Bernard Piras et de ses homologues Pelletier, Bret, Gaudin, Oudin, Mercier le Sénat vote la Loi sur la Reconnaissance du Génocide Arménien de 1915. Loi parue au J.O n° 25. du 30 janvier 2001. La ville de Bourg-lès-Valence dont Bernard Piras est Maire **commémore chaque année la date 24 avril** en se recueillant devant le monument érigé en souvenir des victimes du génocide.

**Stage de Formation Education:** pour développer l'apprentissage du français à Talin, le Comité de Jumelage organise et finance, pour Madame Haroutounian Professeur de français à Talin, un stage de 3 semaines à Bourg-Lès-Valence. Ce premier séjour en France lui a permis d'appréhender la vie d'une famille et les conditions de travail des enseignants français et de donner des arguments aux élèves de Talin pour les sensibiliser à choisir le français comme première langue étrangère.

**2002 : Réception d'une délégation de Talin 7 personnes** (transfert de propriété des bus)

**Aide aux déplacements :** Don de 2 bus et financement de leur acheminement à Talin

**Aide aux défavorisés :** les Hypermarchés Leclerc de Valence et BLV donnent une grande quantité de vêtements neufs (valeur 10.000 €) à distribuer aux plus pauvres des habitants.

**Aide pour l'hôpital :** don de la communauté d'origine arménienne de médicaments et d'un lit médicalisé.

**2003 : Déplacement d'une délégation de 5 personnes**

Apport de 30 kg de médicaments pour la clinique

Financement de consommables pour l'entretien des bus

**15 Mai 2004 : Signature du serment de Jumelage à Bourg-Lès-Valence avec Talin par le Sénateur-Maire Bernard Piras.**

**Réception et financement d'une délégation de 6 personnes de Talin** conduite par le nouveau Maire Monsieur Mnatsakanyan.

**Francophonie, aide à l'étude et à la maîtrise de la langue française.**

**Décisions :** du Sénateur-Maire, Bernard Piras et du Président du Comité de Jumelage, Jean-Pierre Sandoz, de financer un poste permanent de Professeur de français à Talin payé sur la base des conditions locales. Le Gouvernement arménien ayant décidé de promouvoir l'étude de l'anglais au détriment de l'étude du français et l'Education Nationale arménienne de supprimer les heures de cours de français à Talin.

**2005 Signature du serment de Jumelage à Talin.**

Une délégation de BLV composée de 15 personnes conduite par le Sénateur-Maire Bernard Piras se rend à Talin pour signer le Serment de Jumelage qui relie les 2 communes et leurs habitants. C'est l'aboutissement du Partenariat signé en 1998 pour développer de nouveaux projets.

**Francophonie:** Sur proposition du Président, JP Sandoz, signature d'une Convention de financement du poste de Professeur de français à l'année et de la fourniture du matériel pédagogique (durée 3 ans renouvelable). Apport de matériels éducatifs et achats de livres et dictionnaires sur place suivant les desideratas pédagogiques de l'enseignante.

Apport de fournitures pour les sportifs: dont ballons de foot...

L'Ambassadeur de France, Henri Cuny, a reçu la délégation et l'a encouragée à poursuivre ses efforts pour l'étude du français en Arménie. Visite en sa compagnie de l'Université Française d'Erevan et du lycée Technique.

**Culture et Mémoire**

En commémoration du 90<sup>ème</sup> anniversaire du génocide arménien, inauguration à BLV d'une place du 24 avril. Ce lieu de mémoire jouxte un square aménagé et décoré par des pierres sculptées provenant d'Arménie. Inauguration par le Sénateur-Maire et l'Ambassadeur en France en présence de nombreuses personnalités.

**2006 - Aide aux déplacements :**

**3 cars Renault et 1 minibus Mercedes** en parfait état offerts par la CTAV, financés par le Comité de Jumelage et plusieurs sponsors locaux (dont les 2 hypermarchés Leclerc et la Sté Markal)

Les nouveaux véhicules remplacent les cars de ville précédents qui n'étaient pas adaptés pour relier quotidiennement Talin à Erevan et permettre aux étudiants de fréquenter les Universités sans être pensionnaires dans la Capitale.

Remise des clés des véhicules le 12 octobre par le Sénateur-Maire Bernard Piras à Monsieur Mnatsakanyan Maire de Talin.

**2006/ 2007 :**

**Dans le cadre de l'année de l'Arménie en France :**

Plusieurs manifestations culturelles ont été organisées à BLV

- Expositions les Arts Arméniens à la Maison de la Culture Arménienne (MCA)
- Concerts avec le Centre musical de BLV et un Orchestre venu d'Arménie
- Expositions 15 ans d'Indépendance en présence d'Edward Nalbandian Ambassadeur d'Arménie en France et du Sénateur B. Piras

**Mars: réception de 25 élèves de Talin** " Ambassadeurs de l'Arménie" qui ont trouvé chacun une famille d'accueil à BLV. Ils ont pu suivre les cours au Collège Gérard Gaud et rencontrer des élèves de leur âge. Des visites du Patrimoine ont été organisées à leur intention (Avignon- Marseille)

**2008 : Francophonie :**

**Financement et hébergement** dans le cadre de la Formation permanente du Professeur de français Manik Haroutounian. Un stage a été organisé à son intention du 1 au 11 avril au Collège Gérard Gaud afin de développer ses compétences et d'en faire profiter ses élèves.

**2009 Déplacement en Arménie du 1 au 7 juillet.**

Délégation de 7 personnes conduite par le Sénateur-Maire Bernard Piras (élus/membres du Comité)

Point sur les actions en cours et à venir. Analyse des points à améliorer. Définir les nouvelles priorités.

**Francophonie :** 80 élèves fréquentent les cours de français, 5 étudiants à l'Université Française d'Erevan en sont issus.

**Développement Durable : Collecte et stockage des ordures ménagères avec tri-sélectif.**

La Région Rhône-Alpes dans le cadre de la Coopération avec l'Arménie a sélectionné le projet de développement durable avec la ville de Talin et a attribué une subvention de 40.000 € pour sa réalisation effective. La Région paiera les travaux au fur et à mesure de leur avancement et au vu de factures en bonne et due forme.

Ce projet est en cours de réalisation.

**Rencontre avec Le Préfet de la Région d'ASTARAK** pour le tenir au courant des relations avec BLV.

**Audience privée accordée à la délégation par Sa Sainteté Karekine II à Etchmiadzine.**

**Recueillement de la délégation au monument Didzernagapert**

Accueil à l'Ambassade de France pour déjeuner par Monsieur l'Ambassadeur Smessov et ses proches collaborateurs.

**2010** Accueil du Maire de Talin par le Sénateur-Mire Bernard Piras pour participer à Bourg-lès-Valence au 30<sup>ème</sup> anniversaire du Serment du Jumelage avec notre ville jumelle allemande Ebersbach-an-der-Fils.

**Développement Durable : Collecte et stockage des ordures ménagères avec tri-sélectif.**

Le projet est maintenant en phase de réalisation active, les documents permettront à la Région RA de payer la subvention.

Mise en contact du Maire de Talin avec le Président du SYTRAD (syndicat intercommunal) qui traite les ordures ménagères de 27 communes de l'agglomération Valentinoise.

Le SYTRAD propose de céder des véhicules amortis et des conteneurs à ordures afin d'aider les habitants de Talin à vivre dans un meilleur environnement visuel et olfactif. Quid des coûts de transport ?

**Maintenance technique des 2 cars routiers et du minibus offerts en 2006.**

Aide financière **7000 €** pour le remplacement des pneumatiques et de pièces détachées

**Aide aux Etablissements de Santé**

L'hôpital de Valence rénove son matériel, de ce fait des lits médicalisés réformés sont bientôt disponibles. Nous mettrons en œuvre, dès leur disponibilité, de les faire parvenir à l'hôpital et à la clinique de Talin où ils seront d'une parfaite utilité pour soulager les patients et faciliter le travail du personnel.

**PRESENCE Aux Premières Assises Franco-Arméniennes de Coopération décentralisée francophone à EREVAN Arménie 7/8/9 octobre 2010.**

Membre de la délégation de Bourg-lès-Valence : Sénateur Bernard Piras, élus (3) et JP Sandoz Président du Comité de Jumelage.

**Formation et Développement économique**

Le Comité de Jumelage avec le soutien du Sénateur-Maire financera les stages en Entreprises pour les étudiants de Talin fréquentant l'Université Française d'Erevan (2 par an).

**ANNEE 2011 du 11 au 16 avril 2011 Opération Développement Durable.  
dans le cadre du projet de collecte, tri-sélectif et enfouissement des ordures  
ménagères.**

Une délégation de 7 personnes s'est déplacée à Talin Arménie (3 Comité de Jumelage et 4 personnes du Sytrad) afin de finaliser les dernières étapes du projet de Développement Durable.

Financement de 2 camions-bennes et leur acheminement de France en Arménie (40 K€)

Financement d'un casier pour l'enfouissement ( 15 K€)

Financement de 100 conteneurs de 700 litres chacun à disposer dans les points de collectes des quartiers de l'agglomération de Talin.

Du 4 au 29 juillet : Accueil à Bourg-lès-Valence de 2 stagiaires arméniennes de Talin.

- Manik Haroutounian Professeur de français en stage au Lycée Agricole du Valentin
- Sona Asatryan 19 ans étudiante à L'UFAR (Université Française d'Erevan) en stage à la Médiathèque Municipale.

Ces stages sont totalement pris en charge par le Comité de Jumelage de 26500 de Bourg-lès-Valence.

**29 Octobre 2011** déplacement officiel pour l'inauguration du chantier.....

..... Le Sénateur-Maire Bernard Piras conduira la délégation en Arménie du 27 au 29 octobre 2011. Elle sera composée d'élus, du Président du Comité de Jumelage JP Sandoz et de Serge Blache Président du Sytrad.

**Relations des villes de Bourg-Lès-Valence et Talin :**

Les relations avec notre ville jumelle arménienne de Talin sont fructueuses. Elles ont pour but le développement des initiatives et le renforcement de l'amitié entre les habitants des deux villes. Dans cet esprit citoyen notre jumelage se développe d'une façon intense et harmonieuse.

**Jean-Pierre Sandoz**  
Président du Comité de Jumelage  
**26500 Bourg-Lès-Valence**

**le 19 septembre 2011**



## HISTORIQUE DU JUMELAGE DECINES-STEPANAVAN

**1991** : signature, le 16 novembre, à Stepanavan , avec Aram Babadjanian, maire de la ville, d'un protocole d'accord fixant les objectifs et le calendrier du futur jumelage.

**1992** : - signature, le 11 avril, du jumelage à Décines

- convoyage, en octobre, de 250 kg de médicaments, par la délégation se rendant à la cérémonie de signature du jumelage à Stepanavan.

- acquisition d'un fax/photocopieur pour la mairie de Stepanavan

**1993** : - début des échanges épistolaires entre groupes scolaires des deux villes

- accueil à Décines, pour un séjour linguistique, d'enfants de Stepanavan.

- participation d'une troupe de danse (Loré) de Stepanavan, à la fête de la musique organisée à Décines.

- organisation, par le comité de jumelage décinois, d'un voyage en Arménie.

**1994** : 20 tonnes de matériel humanitaire convoyées, par camion, à Stepanavan (prestataire : « Equilibre »).

**1995** : accueil à Décines, pour un séjour linguistique, d'enfants de Stepanavan.

**1996** : - envoi, par le conseil municipal d'enfants, de matériel pédagogique pour les écoliers de Stepanavan.

- montage d'un projet de création d'un service économique à la mairie de Stepanavan, dans le cadre du programme européen Tacis City Twinning. Accepté par la Commission et financé à 85% par l'Union Européenne, ce projet, dont le budget s'élevait à 247 860 écus, a été abandonné. Ayant des priorités plus immédiates, le nouveau maire de Stepanavan, élu à l'automne, n'était pas prêt à s'y engager.

**1997** : venue à Décines du nouveau maire de Stepanavan, Romig Baghramian.

**1999** : - visite de Pierre Crédoz, maire de Décines et d'une délégation municipale, à Stepanavan. Participation aux cérémonies du 24 avril à Stepanavan et Erevan.

- organisation, par le comité de jumelage décinois, d'un voyage en Arménie.

**2000** : prise en charge (par le comité de jumelage décinois) des frais d'inscription à la Sorbonne d'une étudiante de Stepanavan.

**2001** : mise en place d'un projet de liaison internet entre les écoles des deux villes.

En partenariat avec l'association arménienne francophone « Jeunesse pour l'Europe », financement de l'achat de quatre ordinateurs pour les écoles de Stepanavan jumelées avec des écoles de Décines.

**2002 :** - célébration à Décines (en présence du nouveau maire de Stepanavan, Sarkis Karakechichian) du 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, avec la participation d'une troupe de danse (Ani) de Stepanavan.

- signature à cette occasion d'une déclaration d'intention tripartite avec le maire de Monsummano Terme, notre autre ville jumelle, en vue d'un futur jumelage tripartite.

**2003 :** - intervention, pendant deux semaines d'avril, de la professeur de danse/chorégraphe de la troupe Ani, dans des écoles primaires de Décines ainsi qu'à la Maison de la Culture Arménienne de Décines.

- réalisation, en juin, de l'opération « 1€ par habitant », collecte destinée à contribuer au financement de la création d'un « jardin de Décines » à Stepanavan.

- participation, en juin, et en présence du maire de Stepanavan, d'une équipe de football de cette ville, au tournoi de Pentecôte de l'UGA Décines.

- organisation, en août, par le comité de jumelage décinois, d'un voyage en Arménie au cours duquel sont remis, à la mairie de Stepanavan, les fonds récoltés lors de l'opération « 1€ par habitant »

**2004 :** - visite à Stepanavan, en octobre, de Michel Ghazarian et de Michel Combes, membre du GREF (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières) afin d'étudier la faisabilité d'un projet de formation aux méthodes modernes d'enseignement des professeurs de français des quatre écoles jumelées à celles de Décines.

**2005 :** - première intervention du GREF à Stepanavan pendant six semaines en avril et mai (en collaboration avec le comité de jumelage).

- deuxième intervention du GREF pendant six semaines en septembre et octobre.

- équipement de trois classes de français avec le concours du comité de jumelage, du GREF, de la fondation Bullukian et de différents sponsors. L'ensemble du matériel fourni (3 tableaux 38 pupitres et 100 ardoises) a été fabriqué en Arménie.

**2006 :** - troisième intervention du GREF pendant six semaines au printemps.

- en octobre, visite de Pierre Crédoz, maire de Décines et d'une délégation municipale, à Stepanavan. Participation à l'inauguration de la mairie (reconstruite après la destruction de la précédente lors du séisme de 1988) et à la Fête de la ville. Plantation des premiers arbres du Parc de Décines.

**2007 :** - accueil, en mars, à Décines d'une délégation de Stepanavan conduite par son maire Sarkis Karakechichian, à l'occasion du lancement du mois de l'Arménie (comprenant de nombreuses manifestations dont un spectacle de l'Armenian Navy Band) organisé par la ville de Décines dans le cadre de l'Année de l'Arménie.

- pendant ce séjour, signature d'une convention tripartite avec le Sytral pour le don de deux bus à la ville de Stepanavan.

- Quatrième intervention du GREF à Stepanavan.

- pendant l'été, dans le cadre d'un partenariat avec le comité de jumelage, envoi à Stepanavan d'un camion benne donné par le Grand Lyon.
- en juillet, organisation par le comité de jumelage d'un voyage de 12 jours en Arménie dont 4 à Stepanavan.

**2008** : - au printemps, en collaboration avec l'UMAF, opération de dépistage de déficiences visuelles chez les enfants scolarisés de Stepanavan et fourniture de lunettes.

**2009** : - en octobre, visite de Pierre Crédoz, maire de Décines et d'une délégation municipale, à Stepanavan. Remise des clés d'un bus de 24 places destiné au transport scolaire. Visite du nouvel hôpital, des chantiers du centre culturel, du tribunal administratif et d'un complexe sportif, inauguration de l'école interrégionale des sauveteurs déblayeurs...

**2010** : - organisation, en avril, par le comité de jumelage d'une exposition de peinture dédiée à la paix entre les peuples (présence d'oeuvres d'artistes de la région de Stepanavan).

**INTER-COLLECTIVITÉS  
Rhône-Alpes  
pour l'Arménie**

**ISÈRE - GUEGHARKUNIK  
ROMANS - VARDENIS  
GRENOBLE - SEVAN  
VIENNE – GORIS**

Un programme 2010 – 2012 conçu pour les populations

**Des relations de territoire à territoire  
Au-delà des relations institutionnelles, de multiples acteurs de chaque territoire  
agissent pour un développement durable**

**Les collectivités locales s'engagent**

Depuis 2007 de nombreuses actions de coopération sont menées en concertation entre les autorités locales.

➤ **Huit autorités locales ici et là-bas :**

Les Villes de Goris, Sevan et Vardenis ainsi que la Préfecture du Guegharkunik, en collaboration avec leurs territoires partenaires français, respectivement les Villes de Vienne, Grenoble, Romans sur Isère et le Conseil général de l'Isère s'engagent dans la mise en place d'un programme concerté de soutien au désenclavement social, culturel et touristique. L'objectif est de favoriser un développement durable dans les régions du Guegharkunik et du Syunik.

➤ **Un nouveau programme mutualisé 2010-2012**

Les collectivités de l'intercoopération se sont engagées dans un programme concerté pour 2010-2012, cofinancé par le Ministère français des affaires étrangères et européennes et le Conseil régional Rhône-Alpes. Il repose sur une étroite articulation entre les collectivités françaises et arméniennes.

Ce programme vise notamment à mettre en place des actions concrètes en faveur de la francophonie et du développement local.

## **Les objectifs**

### **➤ Diversifier l'activité économique grâce au tourisme**

L'intercoopération est particulièrement active dans le domaine touristique :

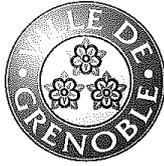
- Création d'un circuit dans les régions du Guegharkunik et du Syunik
- Développement de l'hébergement chez l'habitant, la formation de guides touristiques et la création de produits touristiques
- Mise en place d'un portail internet de développement du tourisme et formation de e-médiateurs.
- Charte pour un tourisme local et durable

### **Encourager les échanges**

- **Educatifs** : Cours de français pour des scolaires, des étudiants, des professionnels du tourisme, des agents des autorités partenaires ainsi que des enseignants en français
- **Culturels** : Activités francophones en Arménie et arménophones en France

### **Renforcer les liens entre institutions publiques et sociétés civiles**

- **Appui institutionnel** : Echange de bonnes pratiques entre autorités locales
- **Renforcement des services publics** de base comme la santé avec l'amélioration de la gestion des services d'urgence et la formation des personnels



**MICHEL DESTOT**  
MAIRE DE GRENOBLE  
DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

Grenoble, le 14 JUIN 2011

**Monsieur Serge LAGAUCHE**  
Président  
Groupe interparlementaire d'amitié  
France-Arménie  
Sénat  
15, rue Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

CAB/MD/TR/MLC/455  
Ged/2011/007970

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous avez souhaité me transmettre, par lequel vous me faites part du projet de rassemblement des différentes contributions des collectivités françaises coopérant avec une collectivité arménienne.

La Ville de Grenoble est jumelée avec la ville arménienne de Sevan depuis 2004 et ce jumelage est particulièrement actif. Le Maire de Sevan nous fera d'ailleurs l'honneur le 24 juin prochain d'être présent à Grenoble, dans le cadre d'un programme de formation "Valorisation touristique des ressources du territoire" initié en lien avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère. Une réception en son honneur sera organisée à la Maison de la Culture arménienne de Grenoble.

De nombreuses actions de coopération sont donc initiées entre Grenoble et Sevan depuis plusieurs années, dont certaines sont décrites dans le document que vous trouverez ci-joint. J'invite de même vos collaborateurs à consulter la page internet du site de la Ville de Grenoble (rubrique "International", sous-rubrique "Jumelages et coopérations"), dans laquelle des éléments complémentaires sur notre jumelage avec Sevan pourront être trouvés.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Très amicalement*

**Michel DESTOT**



## GRENOBLE

(Isère - France)



## SEVAN

(Guégarkounich -  
Arménie)

En 2004, les villes de Grenoble et de Sévan ont signé une déclaration d'intention entre les deux maires dans laquelle les deux villes se sont engagées à étudier les voies d'une coopération décentralisée dans les domaines de la santé, du tourisme, de l'économie et de la francophonie.

La coopération s'est développée autour de 3 axes : la diversification de l'activité économique grâce au tourisme, l'appui au service public local de la santé et la promotion de la francophonie.

### 2005

Mission de Mme CLOUET, directrice de l'office de tourisme de Grenoble en Arménie.

Mission de M. Jean-Pierre BASTARD, Directeur Général du CHU de Grenoble

### 2006

Envoi d'une ambulance et de matériel médical à destination de l'hôpital de Sévan

## 2007

### *\* Axe de coopération : le Tourisme*

Une dynamique de concertation a été initiée en 2006 entre les villes de Grenoble, Romans, Vienne et le Conseil Général de l'Isère. Ce qui a permis la mise en place pour l'année 2007 un processus de mutualisation des actions dans le domaine du tourisme.

3 actions ont été réalisées :

- Stage d'immersion des acteurs arméniens chez leurs homologues français du 16 au 22 avril 2007 : ont été accueillis à l'AFRAT en formation, Lusiné Smbatyan et David Torosyan du Bureau d'Information Touristique de la ville de Sévan

- Un séminaire d'échange a été réalisé au sein de l'AFRAT du 23 au 30 avril 2007 destiné aux 4 partenaires arméniens des 4 collectivités locales (Grenoble, Vienne, Valence et le Conseil Général de l'Isère) dont David Torosyan et Lusiné Smbatyan de Sévan

- Organisation, en Arménie, d'une rencontre d'acteurs locaux du tourisme. Cette rencontre s'est déroulée le 14 septembre à Sévan sur le thème de l'éco tourisme.

L'organisation de cette Rencontre d'acteurs locaux du tourisme a donné lieu :

- Mission de la ville de Grenoble du 11 au 14 septembre

## 2008

Le programme d'action repose sur :

- 3 séminaires itinérants (Goris, Sévan et Vardénis) de formation et d'échanges sur chaque domaine de 2jours

**Mars** à Goris "Accueil, service et communication" –opérateur Office du Tourisme du Pays Viennois

**Mai** à Vardénis "Valorisation des produits locaux" – opérateur Accueil Paysan

**19 et 20 juin** à Sévan : organisation d'un séminaire "guidage, animation et gestion de dynamique de groupe" – opérateur Afrat

- Un accompagnement individualisé et local durant 3 jours pour chaque acteur local du tourisme à Goris, Vardénis et Sévan sur leurs activités spécifiques

## 2009

*Axe 1 : Développement du tourisme en tant que facteur de développement local*

- **juin** : séminaire franco-arménien à Sévan sur le développement du tourisme dans les régions du Guégharkunik et du Syunik
- Etat des lieux de l'offre d'hébergement à Sévan (quantitatif et qualitatif), accompagnement du Bureau d'Information Touristique pour développer le réseau de l'accueil

Axe 2 : La francophonie, facteur de désenclavement et diversité culturelle

- **juillet / août** : Sessions d'enseignements de la langue française auprès de 60 élèves stagiaires (population adolescente, étudiante et adulte, notamment pour les professionnels directement concernés par la coopération Grenoble / Sévan)

Animation culturelles francophones

Opérateur France formation

Axe 3 : Aménager un espace urbain durable et promouvoir la qualité de vie des habitants en région : restructuration de l'hôpital de Sévan

- réhabilitation du service des urgences
- équipement en matériel médical

Opérateur : Aide Médicale et Développement

## **Les principaux axes de la coopération 2010-2012**

*Axe 1 : Développement du tourisme en tant que facteur de développement local*

### **Objectifs :**

- Promouvoir le développement d'un tourisme respectueux des cultures et des populations locales, qui allie protection de l'environnement, promotion sociale et production économique de qualité
- Affirmer le rôle des collectivités dans la gestion de l'aménagement régional
- Transférer des compétences et valoriser les savoir-faire locaux
- Réciprocité des échanges
  - Réalisation d'une plaquette d'information touristique sur le lac sévan
  - Formation des personnels
  - Soutien au bureau d'information touristique

Axe 2 : Aménager un espace urbain durable et promouvoir la qualité de vie des habitants en région : restructuration de l'hôpital de Sévan :

Objectif : renforcement des services publics de base – faciliter l'accès de tous aux services publics

- réhabilitation du service des urgences
- réhabilitation du bloc opératoire

Opérateur : Aide Médicale et Développement

### Axe 3 : La Francophonie comme facteur de désenclavement culturel et social

#### **Objectifs :**

- Promouvoir la Francophonie, porteuse de diversité culturelle
- Favoriser le désenclavement social et culturel en proposant des activités culturelles partagées et la mise en place de réseaux d'échanges francophones
- Encourager la circulation des idées et le débat citoyen
- Réciprocité des échanges

Juillet / Août : Sessions d'enseignements de la langue française auprès de 190 élèves stagiaires accueillis (population adolescente, étudiante et adulte, notamment pour les professionnels directement concernés par la coopération Grenoble / Sévan) – Animation culturelles francophones

Opérateur France formation

- Perfectionnement pour coordonnatrice actions de coopération



## LYON - EREVAN

1992 -2011

### *Rappel historique :*

La Ville de Lyon a pris un engagement politique envers l'Arménie dès son entrée dans le processus d'indépendance et choisi d'instaurer une coopération dès 1991, indispensable au redressement économique et culturel de ce pays, après une période critique de son histoire. C'est ainsi que les relations se sont nouées avec Erévan, Capitale de l'Arménie.

Un protocole d'accord et de coopération a signé le 28 juin 1993 à Lyon fixant les domaines d'intervention et les objectifs de la coopération, confirmant le texte d'entente signé en 1992 à Erévan.

De nombreux échanges s'en sont suivis avec notamment un important programme de missions d'experts et de formation des cadres et élus arméniens aux réformes nécessaires à l'acquisition de l'autonomie locale, au processus de transition démocratique et au passage à l'économie de marché. De nombreux stages ont eu lieu à Lyon : gestion municipale, services urbains, affaires sociales...

Parallèlement, la Ville de Lyon a soutenu différents projets :

- En soutenant les premiers échanges instaurés par l'Association Rhône-Arménie-Formation-Echanges en matière de formation professionnelle et la Société d'enseignement Professionnel du Rhône (1993) qui ont abouti à l'ouverture en 2001 du Lycée professionnel franco-arménien d'Erévan, soutenu par un collectif de collectivités : Lyon, Villeurbanne, Conseils généraux du Rhône, de l'Isère
- En équipant le Centre de la Langue et de la Culture de l'Institut des Langues Etrangères d'Erévan en moyens modernes d'apprentissage du français, fourniture d'ordinateurs et formation spécialisée (1996)

- En soutenant l'Association Energie pour l'Arménie pour participer aux travaux de réhabilitation de la min-centrale hydraulique Erévan 3 et aménager une salle de formation des personnels, afin de permettre à la capitale de retrouver son indépendance énergétique nécessaire au redémarrage de l'économie locale (1997)
- En accompagnant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon dans un programme de formation en management et marketing qui a abouti à la création à Erévan d'un Centre de Formation au Management au sein de l'Institut National d'Economie (1997)
- En encourageant la promotion de la culture arménienne à Lyon par la création de l'Association Pour les Echanges et la Coopération Lyon-Erévan (1993) qui œuvre pour la promotion de la culture arménienne à Lyon : accueil Orchestre Philharmonique d'Arménie, Semaine de l'artisanat arménien, expositions de peintures...
- En favorisant les accueils d'universitaires, de chercheurs et d'étudiants dans les Universités lyonnaises et les Grandes écoles (Insa, Ecole Normale Supérieure, Ecole centrale...) pour des publications communes spécialisées, travaux de recherche, conférences internationales

*Faits marquants de la coopération :*

**2000 - Ouverture de l'Université Française d'Arménie à Erévan, fruit d'un partenariat entre le Ministère des Affaires Etrangères français, la Chambre de Commerce et d'industrie de Lyon et l'Université Lyon 3 -**

Elle accueille 700 élèves dans trois facultés : Commerce / Marketing, Gestion / Droit, qui sont destinés à devenir les futurs chefs d'entreprises d'Arménie et assurer le développement économique du pays. Les collectivités territoriales françaises se mobilisent chaque année pour accueillir ces étudiants pour des stages en entreprises, leur permettant une approche européenne de l'entreprise.

La Ville de Lyon a participé au financement de ces stages. En 2010 ce sont 6 étudiants qui ont été accueillis en partenariat avec l'UGAB de Lyon.

15 février 2001 - Visite du Président de la République d'Arménie M. KOTCHARIAN et rencontre avec les autorités lyonnaises et la diaspora

**2002 - Inauguration officielle du Lycée professionnel franco-arménien d'Erévan** en présence du Maire de Lyon, Gérard COLLOMB, à la tête d'une importante délégation réunissant élus, chefs d'entreprises textiles, associations...

Ce Lycée forme aux métiers de la mode/couture, coiffure/esthétique, secrétariat de direction/ métiers de la restauration et de l'hôtellerie et a ouvert à la rentrée 2010 une section d'enseignement à la prothèse dentaire. Quatre chambres d'hôtes et un restaurant d'application ont été terminées et sont en capacité d'accueillir de la clientèle. Il est le résultat de plus de 10 années de partenariat entre l'Association Rhône-Arménie Formation Echanges, la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône, et quelques collectivités dont la Ville de Lyon, le Conseil général du Rhône, la Région Rhône-Alpes, le Ministère des Affaires Etrangères français et aussi le Ministère de l'Education et des Sciences d'Arménie et celui du Travail

La Ville de Lyon a participé au financement des travaux de rénovation et de modernisation de cet établissement dont les locaux ont été mis à disposition par la Ville d'Erévan, à hauteur de 18 300 € par an depuis sa création. (En 2010, a été effectué le dernier versement relatif à ces travaux).

Du 6 au 9 décembre 2002 : Accueil d'une délégation conduite par M. Robert Nazarian, Maire d'Erévan accompagnée de M. Nalbandian, Ambassadeur d'Arménie en France à l'occasion de la Fête des Lumières de Lyon.

14 janvier 2003 - Les 10 premiers autobus offerts à Erévan par le Sytral (Société Lyonnaise des Transports Lyonnais) prennent le départ. Une quarantaine de bus ont été acheminés jusqu'à fin 2004 - Parallèlement, de techniciens arméniens ont été formés dans les ateliers des TCL à la maintenance de ces matériels -

**2004- Signature d'une convention triennale entre le Grand Lyon et la Ville d'Erévan**

Proposant un appui technique et institutionnel, humain et financier dans les domaines du traitement des déchets, de l'information géographique, du cadastre numérisé et de l'urbanisme.

Cette coopération a nécessité la mise en place de nombreuses missions d'experts (2 à 3 par an), ainsi que l'accueil de stagiaires dans les services du Grand Lyon durant toute la durée de la convention 2004 -2005-2006

**2006 - Inauguration du Mémorial du Génocide des Arméniens et de tous les génocides orphelins le 24 avril à Lyon - Place Antonin Poncet**

Initié fin 2003, ce projet a été conduit en partenariat avec le CCAF (collectif d'associations de la diaspora) - il est l'œuvre de l'architecte Basmadjian et représente une partition du compositeur arménien Komitas.

Son inauguration s'est effectuée en présence de S.E. Monsieur l'Ambassadeur d'Arménie en France, du Directeur du Musée du Génocide d'Erévan et de nombreuses personnalités réunis autour du Maire de Lyon. Un programme religieux et culturel (danse de la Cie Hallet Eghayan) a accompagné cette cérémonie

**2006 -2007 - Célébration de « Arménie mon amie ». L'année de l'Arménie à Lyon** a été inaugurée le 19 octobre 2006 et s'est prolongée jusqu'au 30 juin 2007 - Le programme proposé par les associations franco-arméniennes de Lyon et sa région et soutenu par la Ville de Lyon a proposé une découverte inédite des richesses de la culture arménienne traditionnelle et contemporaine : expositions, films, concerts, danse, cirque et magie, théâtre, échecs, conférences, gastronomie ont composés ce programme. Un pavillon Arménie a été organisé à la Foire Internationale de Lyon. L'opération « Jeunes Ambassadeurs pour l'Arménie » a accueilli à Lyon des élèves francophones d'Erévan pour une semaine dans deux écoles lyonnaises.

Parmi la quarantaine de manifestations on peut citer : Ors et Trésors d'Arménie en provenance du patrimoine d'Etchmiazdine au Musée des Tissus et Arts décoratifs de Lyon, concert de l'Orchestre Philharmonique d'Arménie, rétrospective Serguei Parajanov, soirée Atom Egoyan, concert de l'Amenian Navy band...

**2007 - Jardin de Lyon à Erévan - Démarrage du projet après obtention d'un appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes de 285 000 € sur trois ans obtenus pour l'ensemble de la coopération.**

De 2007 à aujourd'hui, ce projet a nécessité de nombreuses missions des équipes d'urbanistes de la Ville de Lyon pour définir avec les services d'Erévan le choix du lieux, la faisabilité de l'opération, l'étude en commun des avant-projets sommaires, des plans, des réalisations envisagées sur place et la budgétisation des 3 tranches de travaux.

Sur un espace de 7 000 m<sup>2</sup> ce « jardin de Lyon » situé dans un quartier populaire offrira à la population des espaces de détente, des abris pique-nique, jeux et pataugeoire pour enfant, tables d'échecs, jeux de boules à la lyonnaise, jardin pédagogique, lieux d'animations, terrains de sport....

**2008 - Signature d'une convention tri-partite Erévan - Lyon - Grand Lyon portant essentiellement sur les domaines de gestion urbaine, services urbains, aménagement d'espaces verts notamment dans le cadre de la réalisation du « Jardin de Lyon »**

**2010 - 2011** - La convention tripartite Lyon/Grand Lyon Erévan établie pour 3 ans arrivant à échéance en juin 2011 se pose la question du renouvellement et des nouvelles thématiques à inscrire dans un programme de travail.

D'ores et déjà des pistes ont été évoqués : mise en place d'une police municipale, formation en espaces verts et urbanisme, aux services urbains, écologie...

**2010 - Accueil d'une délégation de l'Assemblée Nationale d'Arménie**, le 8 septembre, conduite par M. BABLOYAN, président du groupe Arménie-France de l'Assemblée nationale arménienne, président de la commission de la santé et de la maternité (ancien Ministre de la Santé) et M. François ROCHEBLOINE, président du groupe France-Arménie de l'Assemblée nationale française.

Cette délégation accueillie à l'Hôtel de ville de Lyon par MM. G. Képénékian et H. Julien-Laferrière déposera une gerbe au Mémorial lyonnais, visitera les laboratoires BioMérieux, la Maison de la culture de Décines et sera reçue à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne.

Elle effectue en France une tournée dans les principales villes ayant une forte communauté arménienne et rencontrera les députés du Groupe France-Arménie à cette occasion.

**2010 - Organisation des premières Assises franco-arméniennes de coopération décentralisée francophone à Erévan - les 7 et 8 octobre - à l'initiative des Ministères des Affaires Etrangères des 2 pays**

La Ville de Lyon préside le comité de pilotage français, la Ville d'Erévan le comité arménien de ces Assises qui traitent quatre thématiques :

- Atelier « Coopération décentralisée et gouvernance locale » présidé par Lyon et Etchmiazdine
- Atelier « Apprentissage du français » présidé par Valence et Idjevan
- Atelier « Développement économique, tourisme et développement rural » présidé par la Région Rhône-Alpes et la Région de Tavush
- Atelier 4 : « Mutualisation des actions » présidé par le Conseil général de l'Isère et la ville de Goris

A l'issue de ces Assises, une Charte de coopération décentralisée franco-arménienne a été adoptée fixant de grandes résolutions par thématiques et la périodicité de trois ans a été fixée pour l'organisation de la seconde édition de ces Assises. A aussi été institué un comité de suivi par atelier (Lyon préside le comité « coopération décentralisée et gouvernance locale ») pour veiller au bon avancement des coopérations.

Ces Assises ont permis la mobilisation de 25 collectivités françaises (villes, départements, régions) autour de leurs villes partenaires arméniennes à Erévan - Les ministres des Affaires Etrangères d'Arménie, celui de l'Administration territoriale, celui de l'Education et des Sciences, et celui de l'Economie sont intervenus dans chacun des ateliers.

Des visites officielles ont été organisées pour les élus des délégations françaises avec le Président de la République d'Arménie, le Président de l'Assemblée nationale, ainsi que le Katholicos.

**19 octobre 2010 -**

Accueil par Hubert-Julien LAFERRIERE, dans les salons de l'Hôtel de ville de M. Henri REYNAUD (un lyonnais), ancien consul de France à Francfort, qui prendra ses fonctions d'**Ambassadeur de France en Arménie** à partir du 25 octobre 2010.

A cette occasion, il lui a été présenté les actions de coopération de la Ville de Lyon en direction d'Erévan, ainsi que les perspectives de coopération. Les difficultés des relations avec la municipalité d'Erévan ont aussi été évoquées.

**7 décembre 2010**

**L'Institut Vatel de Lyon** reçoit M. Robert MINASYAN, Recteur de l'Institut arménien du Tourisme - Objectif : projet d'ouverture en Arménie de l'Institut Vatel - Présentation du projet devant les principaux responsables de la communauté arménienne de Lyon et signature de l'accord d'ouverture

**8 Décembre 2010**

**Accueil l'Hôtel de ville de Lyon de M. TER STEPANIAN, Ambassadeur, Conseiller du ministre des Affaires étrangères d'Arménie pour la Francophonie -**

Objectifs : Evoquer la suite des Assises franco-arméniennes de coopération décentralisée et notamment le comité de suivi de l'atelier « gouvernance locale », ainsi que la coopération avec Erévan dans le cadre du renouvellement de la convention triennale, et le projet de coopération culturelle entre les institutions de Lyon et Erévan

**17 décembre 2010**

**Karen KARAPETYAN** est élu maire d'Erévan - il succède à Gagik Beglaryan, démissionnaire le 8 décembre 2010

Reçu par l'Ambassadeur de France M. Reyanud, M. Karapetyan a présenté son projet pour la rénovation et la modernisation d'Erévan avec l'expertise française en matière de :

- gestion publique et organisation administrative
  - aménagement urbain
  - formation de cadres
  - rénovation des transports urbains
  - stationnement / voirie
  - collecte et traitement des déchets
  - gestion et infrastructures hospitalières, culturelles et sportives
- modernisation du parc hôtelier et de l'offre de restauration et formation de gestionnaires

**26 avril 2011**

Première rencontre entre le maire de Lyon, Gérard COLLOMB et Karen KARAPETYAN, à l'occasion de sa venue à Paris. Au cours du déjeuner de travail ont été évoquées de nouvelles pistes de travail qui alimenteront la nouvelle convention de coopération entre Lyon et Erévan.



## LYON - EREVAN

### Perspectives

#### 2011 -

**Le 24 octobre** : célébration du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Centre d'Enseignement Professionnel franco-arménien d'Erévan en présence des délégations de la Ville de Lyon, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général du Rhône...

Participation au 31<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones qui se tient à Erévan les 25 et 26 octobre

#### 2012 -

Il s'agit du 20<sup>ème</sup> anniversaire des relations de coopération Lyon/Erévan - ce sera l'occasion d'accueillir le maire d'Erévan autour de manifestations culturelles.

Lyon participera par ailleurs au Festival du Conte d'Erévan en envoyant des conteurs lyonnais, dans le cadre des journées internationales de la Francophonie en mars.

Lancement de la nouvelle convention pluri annuelle entre la Ville de Lyon, le Grand Lyon et la Ville d'Erévan sur les axes suivants : formation de cadres municipaux, urbanisme et déplacements urbains, espaces verts, tourisme... Cette convention se mettra en place sur la base de missions d'experts et d'accueils de stagiaires.



---

## Jumelage Nice – Erevan

### Etat des lieux des relations de jumelage et de coopération

<p>EREVAN – REPUBLIQUE D'ARMENIE DATE DU JUMELAGE : 20 septembre 2007 Maire actuel : Monsieur Karen Karapetyan</p>
--

### Données générales

#### **ARMENIE**

L'Arménie est un pays du Caucase. La Turquie se trouve à l'ouest, la Géorgie au nord, l'Azerbaïdjan à l'est et l'Iran au sud de cette ancienne république soviétique. Avec un riche héritage culturel, elle est une des plus anciennes civilisations au monde. Bien que l'Arménie soit un pays constitutionnellement séculier, la religion chrétienne joue un rôle important, puisqu'elle est la première nation à adopter le christianisme comme religion officielle en 301.

L'Arménie est constituée de plateaux et de chaînes montagneuses très élevées. Près de 90 % du territoire se situe à plus de mille mètres d'altitude. Enclavée dans les hauteurs du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne, l'Arménie se situe en Eurasie, à cheval entre l'Europe et l'Asie. Son point culminant historique était le mont Ararat et ses 5 160 mètres jusqu'en 1915. Depuis, le mont Ararat se trouve en Turquie et le point culminant actuel est le mont Aragats et ses 4 095 mètres. Le paysage arménien se caractérise également par ses lacs et notamment le lac Sevan, un grand lac de 14 00 km<sup>2</sup> perché à 1 900 mètres d'altitude à 60 km à l'est d'Erevan, la capitale.

Du fait de ses liens historiques avec la France et de la Diaspora arménienne importante en France, l'Arménie est connue comme pays particulièrement francophile mais aussi de plus en plus francophone, ce qui lui a valu d'ailleurs son **adhésion au sein de l'OIF en 2008**.

## **EREVAN**

L'histoire d'Erevan, capitale de l'Arménie moderne, commence à l'Antiquité. La forteresse d'Erébouni (qui s'appellera Erevan) fondée par le roi Ourartéen Arguichti en 782 av. J.-C., est l'une des plus anciennes cités de la planète.

Au début du siècle, Erevan n'était qu'une petite bourgade de province, aux portes de l'empire Russe. Entre 1918 et 1920, Erevan était le centre de l'Arménie indépendante. C'est tout naturellement qu'elle est devenue la capitale de la République Soviétique d'Arménie.

Après avoir eu une Histoire des plus mouvementées, Erevan est devenue, pour la deuxième fois, la capitale de l'Arménie à son indépendance, en 1991.

Capitale de la république d'Arménie, elle compte aujourd'hui 1,2 million d'habitants et reste la plus grande ville d'Arménie. Cette croissance exceptionnelle a totalement bouleversé le visage de cette Cité. L'urbaniste en chef Tamanian a remodelé toute la ville pour la transformer en capitale digne d'une capitale occidentale. Des immeubles modernes composent les faubourgs et le centre, quant à lui, est essentiellement composé de longues avenues ombragées aboutissant sur de grandes places bordées de constructions monumentales de type soviétique.

L'originalité de ces constructions tient dans le tuf (pierre d'origine volcanique) rose et ocre qui recouvre les façades, ornées de motifs inspirés de l'architecture médiévale.

Depuis l'indépendance, Erevan se libère peu à peu des symboles du régime communiste. Les artères et les places aux noms trop marqués sont rebaptisées, les statues des héros de l'Union Soviétique sont déboulonnées. Erevan est une démocratie naissante sous les influences occidentale et russe.

### **KAREN KARAPETYAN, MAIRE D'EREVAN**

Bas du formulaire

Karen Karapetyan a été élu nouveau maire de la capitale arménienne le 17 décembre 2010. Directeur d'ArmRosGazprom, la société nationale de distribution de gaz, depuis 2001, il a été nommé candidat au poste par le parti Républicain d'Arménie (HHK) pour succéder à Gagik Beglarian qui avait démissionné après son implication dans une altercation.

### **Relations entre Nice et L'Arménie**

La Ville de Nice et l'Arménie sont liées par des relations d'amitié, de solidarité et de coopération depuis près d'un siècle : l'intégration progressive et réussie de la communauté arménienne au cours des siècles s'est traduite par quelques grandes actions fondatrices pour le

rayonnement culturel arménien, notamment la création d'écoles arméniennes, de centres culturels et culturels, dont l'exemple culminant est celui du **Centre Culturel Arménien de Nice au nom de M. Barsamian**, inauguré en 1988.

La communauté arménienne à Nice compte environ 5000 personnes. Elle est très active en matière d'aide caritative à destination de l'Arménie, comme en atteste la forte mobilisation de la communauté dans l'aide à la réhabilitation des populations touchées par le séisme en Arménie de 1988.

Elle se singularise par une intégration exemplaire dans le tissu socio-économique niçois, tout en ayant préservé sa langue, sa culture et ses traditions.

### **Historique du Pacte de Jumelage**

Le pacte de jumelage entre la Ville de Nice et la Ville d'Erevan a été signé en septembre 2007, à l'occasion d'un déplacement d'une délégation officielle niçoise à Erevan, sous la conduite de l'ancien Maire de Nice. Cette visite a donné suite, en novembre 2007, à l'accueil de M. Ervand Zakharian, Maire de Erevan, à Nice, et à la signature retour du Pacte de Jumelage.

### **2006-2007 : Célébration de l'Année de l'Arménie à Nice**

L'Année de l'Arménie à Nice a été l'occasion de présenter et de faire connaître au public niçois et azuréen la culture arménienne, à la fois ancestrale et contemporaine, son patrimoine, son histoire, mais aussi les domaines de l'art culinaire, du sport, de la santé, de l'éducation, du tourisme, du développement économique notamment.

### **Les temps forts de l'Année de l'Arménie à Nice :**

#### **Février 2007 :**

- Concert de l'Orchestre Philharmonique d'Erevan à l'Opéra de Nice
- Baptême du Complexe sportif de la Lauvette du nom d'Henri Babkin Hairabedian (ancien garde de but de l'OGC Nice)
- Exposition « Arménie, Art Contemporain » au Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMAC) de Nice
- Inauguration du Jardin de l'Arménie à Nice le 21 février 2007 : Le Jardin de l'Arménie, situé 1, Promenade des Anglais, a été inauguré en présence de Son Excellence M. Robert Kotcharian, Président de la République d'Arménie et de Son Excellence M. Edvard Nalbandian, Ambassadeur de la République d'Arménie en France

Mai 2007 : Semaine gastronomique arménienne à l'Hôtel Radisson SAS

Juin 2007 : Concert de l'Armenian Navy Band au CEDAC de Cimiez

Septembre 2007 :

- Exposition « Carnets de l'Arménie » au Théâtre de la Photographie et de l'Image

- Déplacement d'une délégation officielle de la Ville de Nice à Erevan et signature d'un Pacte de Jumelage entre la Ville de Nice et la Ville d'Erevan

- Signature d'un Protocole d'Accord de Coopération entre l'Université de Nice Sophia Antipolis et l'Université d'Etat d'Erevan

Novembre 2007 : Accueil de M. Ervand Zakharian, Maire de Erevan, dans le cadre de l'inauguration du Tramway et signature retour du Pacte de Jumelage.

## 2010

### Participation de Nice aux premières Assises franco-arméniennes de coopération décentralisée Francophone, octobre 2010

Les premières Assises franco-arméniennes de coopération décentralisée Francophone se sont tenues à Erevan les 7 et 8 octobre 2010. Organisées par le Ministère des Affaires étrangères d'Arménie, la Mairie d'Erevan, en partenariat avec le MAEE, ces journées ont rassemblé plus d'une vingtaine de collectivités territoriales, aux côtés d'associations franco-arméniennes et de divers réseaux et associations de collectivités.

La présence de la délégation niçoise a attesté de son attachement et de ses liens de solidarité avec l'Arménie et a souligné sa volonté à jouer un rôle actif dans la coopération décentralisée, notamment avec la capitale, Erevan.

La délégation niçoise était composée de M. Rudy Salles, Adjoint au Maire de Nice délégué aux Relations Internationales et au Tourisme et Député des Alpes Maritimes, accompagné de Madame Annie Kassighian, conseillère municipale déléguée aux services à la population et membre de la communauté arménienne de Nice, activement impliquée dans la vie associative arménienne locale.

Les débats ont été l'occasion de créer des échanges inédits entre les collectivités territoriales des deux pays, autour de thématiques telles que l'apprentissage du français, la gouvernance locale et la formation des cadres, le développement économique, le tourisme, le développement rural, et la mutualisation des coopérations.

Rudy Salles est intervenu sur le thème du **développement de l'écotourisme et des Enjeux de l'écotourisme à l'ère de la mondialisation.**

**Importance de la coopération décentralisée entre la France et l'Arménie**

- L'Arménie est le 2e pays du Caucase vers lequel la France dirige ses exportations
- Pays d'une attractivité croissante pour les entreprises exportatrices françaises en raison de son positionnement de carrefour géostratégique
- Potentiel touristique considérable
- Patrimoine archéologique
- L'Arménie est première de la liste à développement humain moyen (84e pays dans le classement IDH 2009)
  - Augmentation du PIB de l'ordre de 10% ces dix dernières années et réduction du taux de pauvreté

**Axes de coopération Nice – Erevan**

**- Coopération dans le domaine de l'enseignement du français**

Projets de parrainage d'établissements scolaires (Collège et Lycée) à Erevan en vue du soutien à la réhabilitation et à l'équipement des structures scolaires pour l'enseignement du français, à la création de partenariats et de projets d'échanges entre établissements niçois et arméniens et à la formation des personnels enseignants (stages) ;

**=>Projet de don de postes informatiques de la Ville de Nice pour équiper deux laboratoires d'apprentissage de langues - actuellement à l'étude**

**- Formations aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et du tourisme d'Affaires**

L'Arménie dispose d'un vaste potentiel touristique (patrimoine historique de 3 000 ans, sites naturels propices à l'éco-tourisme : pêche, randonnée, canyoning, etc.) mais manque de structures d'accueil, notamment dans les communes rurales. La coopération décentralisée permet d'aider à répondre aux besoins suivants :

=>Aider à développer les chambres d'hôtes et gîtes ruraux et à la mise aux normes

=> Référencer les établissements touristiques

=> Former les hôtes à l'accueil (hôtellerie, voyagistes, guides, etc..)

=> Etude de partenariat avec les établissements niçois (IUT Nice, IUP Tourisme, Lycée Paul Augier, GRETA de Nice, etc.) pour l'accueil de stagiaires arméniens en formation initiale et formation continue

=> Etude de projets conjoints entre le Palais des Congrès d'Erevan - le **Palais Demirchyan** - et le Palais des Congrès d'**Acropolis** – en vue d'accueillir et de former des stagiaires arméniens aux métiers de l'évènementiel et de salons internationaux

**=>Projet d'accueil de stagiaires arméniens à Nice dans le domaine du tourisme (coopération avec le Lycée Paul Augier et l'OTC)**

**- Coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle**

- Accueil d'étudiants stagiaires arméniens à Nice en partenariat avec les universités arméniennes :

=> UFAR (Université Française en Arménie) - seule université d'Arménie qui délivre des diplômes en droit, en gestion et en commerce valables aussi bien en France qu'en Arménie et la plus grande université Française existante hors du territoire National

=> Université d'Etat d'Erevan

**- Formation aux métiers de l'immobilier** (gestion immobilière, syndicats de propriété, sécurisation des transactions, financement, etc.)

## **Bilan de la coopération mise en œuvre par la commune du Plessis-Robinson avec l'Arménie depuis 2005**

*(note réalisée en septembre 2011)*

- **Protocole d'amitié signé en juin 2005 entre la commune d'Arapkir et le Plessis-Robinson.**

Après un voyage en janvier organisé 2005 en Arménie, un **Protocole d'amitié a été signé en juin 2005 avec la commune d'Arapkir.**

A cette occasion, la ville d'Arapkir a offert à la commune du Plessis-Robinson, en gage d'amitié, le buste du Général Andranik, qui a été installé et inauguré en juin 2005, dans le Jardin du souvenir du Plessis-Robinson.

- **Signature du jumelage entre Arapkir et le Plessis-Robinson en avril 2006**

Suite au voyage en Arménie de Philippe Pemezec, maire du Plessis-Robinson, et de Corinne Duguer, maire adjoint délégué à la vie associative et au jumelage, à l'occasion des commémorations du Génocide Arménien, le jumelage entre les 2 villes est officiellement signé.

- **Le 21 novembre 2006, le Plessis Robinson offre à la ville d'Arapkir deux véhicules (camion benne + déneigeuse).**
- **Janvier 2007, inauguration de l'école « Plessis Robinson », à Arapkir.**

Cette école est parrainée et subventionnée par le Plessis-Robinson (fourniture de matériel scolaire), mais également soutenue par la Fondation de France en Arménie.

- **le 28 avril 2007, inauguration de la Place d'Arménie, au Plessis-Robinson, en présence du Maire d'Arapkir.**
- **Organisation d'un Comité de soutien et de solidarité pour la survie du petit Vahé, habitant de la ville d'Arapkir, atteint d'une maladie grave des voies biliaires.**

Cet élan de solidarité a généré de nombreux dons, de la France entière ainsi que des Etats-Unis. Malheureusement, l'enfant est décédé avant sa prise en charge par un hôpital de Paris.

L'argent a donc été utilisé pour financer un dispensaire pour enfants à Arapkir portant le nom de Vahé.

Ce dispensaire a pu être réhabilité et nous avons pu acheter un fauteuil dentaire.

Le dispensaire a été inauguré en 2008, en présence de Philippe Pemezec.

- **Actions menées par la ville du Plessis-Robinson dans le cadre de l'année de l'Arménie en 2007.**

Dans le cadre de l'année de l'Arménie, la ville du Plessis-Robinson a organisé de nombreuses manifestations, à savoir : films arméniens, conférences thématiques, concert Sipan Komitas en l'église Sainte Marie Magdeleine, soirée Arménienne avec des invités d'honneurs et artistes arméniens conviés pour l'événement, organisation d'un concert de jeunes artistes arméniens en tournée mondiale, etc...

- **Actions menées par le Comité de jumelage et la ville.**

Chaque année, différents projets sont reconduits par la ville du Plessis-Robinson, tels que :

- les aides apportées à l'Ecole « Le Plessis Robinson » à Arapkir, avec notamment l'achat de meubles scolaires fabriqués sur place pour créer de l'emploi en Arménie,
- l'achat de fourniture pour une crèche d'Arapkir (couvertures, draps et matériel de puériculture),
- aides sous forme de dons pour la rénovation d'un club d'Escrime à Arapkir,
- subventions versées au club d'athlétisme « Robert Emmyan », ainsi que des envois de matériel sportif.

- **Convention signée entre l'UFAR (Université Française d'Arménie) et la ville du Plessis-Robinson :**

La ville du Plessis-Robinson a accueilli 4 étudiants de cette Université en 2010 et 2011, durant un mois au cours duquel ces étudiants ont réalisé un stage au sein de la mairie du Plessis-Robinson.

Leur accueil a totalement été pris en charge par la ville du Plessis-Robinson (billets d'avion, accueil en résidence, argent de poche, visites culturelles, voyages, repas etc...) durant leur mois de stage en entreprise au Plessis Robinson.

Ce projet sera renouvelé chaque année.

La ville du Plessis-Robinson a parrainé une étudiante arménienne venue en France pour continuer ses études. Cette étudiante a été accueillie dans une famille robinsonnaise en attendant son intégration à la Maison d'Arménie à Paris.

Chaque année, la ville organise un déjeuner champêtre arménien, dont le bénéfice sert à subventionner l'ensemble des projets en direction de l'Arménie.

Un Noël Arménien est également organisé tous les ans au mois de janvier.

- **Le projet majeur pour l'année 2011-2012 vient d'être évoqué avec le nouveau Maire d'Arapkir, venu au Plessis-Robinson en septembre 2011, à savoir l'aide à la création d'un laboratoire d'analyses pour la ville d'Arapkir (achat de matériel médical).**

*L'inauguration de l'Ecole « Plessis-Robinson »*





## PRESENTATION RESUMEE DE LA COOPERATION ROMANS(Drôme)-VARDENIS(Guegharkunik)

18/09/2011

### Historique:

- Le rapprochement de Romans vers une ville d'Arménie vient du lien étroit qu'entretient Romans avec ce pays à travers la présence à Romans d'une communauté arménienne dynamique.
- Premières missions: en 1994 à Vardénis présidée par le maire de Romans, Henri Bertholet, et accompagnée par l'Amicale des Arméniens de Romans, en 1995 à Romans présidée par le maire de Vardénis de l'époque: Stepan Barseghian
- 1998: un diagnostic socio-économique conclut à la nécessité d'améliorer le développement économique et culturel de Vardénis. Les premières actions s'orienteront dans ce sens.
- De 2000 à 2006: projets ayant pour objectifs le développement d'une agriculture familiale durable et autosuffisante(*assistance technique sur la filière lait, création d'un centre de formation par alternance aux métiers agricoles, création d'une association de tourisme rural et d'accueil chez l'habitant*), ainsi que le désenclavement culturel et social de Vardénis. (*organisation de cours de français depuis 1998, réalisation de 3 chantiers de jeunes, appui à la maternité*)

### Les actions réalisées et en cours

#### 2006

*\* Mise en place d'une dynamique de concertation entre les villes de Vienne, Grenoble, Romans-sur-Isère et le Conseil Général de l'Isère.*

Ces collectivités territoriales menaient depuis plusieurs années des actions de coopération au sein de leurs territoires partenaires respectifs en Arménie : Goris (Vienne), Sevan (Grenoble), Vardenis (Romans sur Isère) et la Préfecture du Guegharkunik (Conseil Général de l'Isère).

Cette mobilisation a permis de renforcer la connaissance des activités de chacun et de mettre en place dès 2007 un processus de mutualisation des actions dans le domaine du tourisme.

#### 2006 - 2007

*\* Année de l'Arménie « Arménie, mon Amie »*

A Romans, de nombreuses initiatives ont été mises en place dans plusieurs disciplines artistiques. Romans accueille des enfants francophones de Vardénis dans le cadre de l'opération « Jeunes Ambassadeurs d'Arménie ».

Le programme d'actions 2007-2009 : trois principaux axes de coopération, qui seront prolongés sur la période 2010/2012

- appui aux acteurs locaux arméniens dans le domaine du tourisme
- renforcement des capacités locales en Arménie
- promotion et accès à la francophonie

## **Les principaux axes de la coopération 2010-2012**

**1. En lien avec la plateforme IRAPA**(Inter-collectivités Rhône-Alpes pour l'Arménie)Goris (Vienne), Sevan (Grenoble), Vardenis (Romans sur Isère) et la Préfecture du Guegharkunik (Conseil Général de l'Isère).

### **Axe 1 : Développement du tourisme en tant que facteur de développement local**

#### **Objectifs :**

- Promouvoir le développement d'un tourisme respectueux des cultures et des populations locales, qui allie protection de l'environnement, promotion sociale et production économique de qualité
- Affirmer le rôle des collectivités dans la gestion de l'aménagement régional
- Transférer des compétences et valoriser les savoir-faire locaux
- Réciprocité des échanges

#### *Activités principales:*

- *soutien à l'association Aregouni d'accueil touristique,*
- *formation de guides locaux,*
- *participation à la conception d'une plaquette de développement touristique de la province du Guegharkunik et de Goris*

### **Axe 2 : Aménager un espace urbain durable et promouvoir la qualité de vie des habitants en région**

#### **Objectifs :**

- Renforcer les compétences et les savoir faire relatifs à la bonne gouvernance locale
- Partager les bonnes pratiques entre collectivités
- Promouvoir le travail en réseau
- Asseoir la place de la société civile et faire partager les projets de coopération au plus grand nombre
- Réciprocité des échanges

*Activités principales: conception et mise en place d'un portail internet de développement des territoires (Projet PIDA : en cours)*

### **Axe 3 : La Francophonie comme facteur de désenclavement culturel et social**

#### **Objectifs :**

- Promouvoir la Francophonie, porteuse de diversité culturelle
- Favoriser le désenclavement social et culturel en proposant des activités culturelles partagées et la mise en place de réseaux d'échanges francophones
- Encourager la circulation des idées et le débat citoyen
- Réciprocité des échanges

#### *Activités principales:*

- *cours de français intensif pendant l'été*
- *collecte de témoignages de la communauté arménienne de Romans permettant la publication de « Si tu veux vivre, avance » de Monique Domergue, édité en version bilingue, accompagné d'un CD audio. Présentation du livre en Arménie et en France. Utilisation du texte comme support de formation au français.*
- *promotion d'activités culturelles franco-arméniennes (tournée en Arménie d'un spectacle de danse « vous êtes restés » en septembre 2011, puis en région Rhône-Alpes en octobre et novembre 2011*

**2. Vardénis fait également partie du réseau PAIR** (*Programme de l'Action Internationale de Romans et de ses villes partenaires*), qui associe les collectivités de El Jem (Tunisie), Beit Sahour (Palestine), Taroudannt(MARoc) et Romans(France).

Les objectifs du réseau sont:

- d'une part de renforcer la capacité technique de chaque ville pour développer des actions en réseau (actions de formation et mise en place d'outils de travail en commun, notamment par l'utilisation des technologies de l'information ( visio conférences, outils internet collaboratifs, etc..),
- et d'autre part d'échanger et d'agir autour de quatre thématiques d'intérêt commun:
  - la relation ville-association
  - l'appui institutionnel
  - le diagnostic dynamique des territoires
  - l'intercommunalité.

Le réseau est appuyé par le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes pour la période 2010/2012.

### La méthodologie

- La volonté de **développer la participation des habitants de part et d'autre (en France et en Arménie)** par l'implication des associations locales, ou la création d'associations pour gérer les projets émergents appuyés dans le cadre de la coopération
- **Développement de partenariat entre des organismes en France et en Arménie compétents dans les domaines d'activité de la coopération** : la coopération décentralisée permettant un soutien financier pour appuyer l'émergence de projets de développement local, renforcer les compétences locales, favoriser l'échange sur les pratiques professionnelles, et voir émerger des solidarités locales et internationales.
- **Une relation basée sur la compréhension réciproque des enjeux, intérêts et réalités de chacun des partenaires** dans cette coopération : La coopération favorise les échanges directs entre partenaires français et arméniens sur des sujets d'intérêts communs: la commune de Romans, l'amicale des arméniens, et les différentes associations opératrices en France ( Romans International, Vision du Monde) en France, et la commune de Vardénis et les organisations locales (Aregouni, la MFR de Vardénis, l'hôpital, etc...) et les organisations nationales (Préfecture du Guerarkunik, Fondation KASA, , Formation Intensive, etc..) en Arménie.
- **Un suivi de terrain au plus près des réalités de chacun** : un coordinateur de projet à Vardenis, et un chargé de mission en France, s'occupant respectivement de la coordination des projets en Arménie et en France, et du lien avec les différents partenaires.
- **Implication et participation active de la communauté arménienne de Romans comme médiateur culturel de cette coopération** : participation au comité de pilotage des projets, participation à l'accueil des délégations et au mission de suivi, appui sur les projets en fonction des compétences de certains de ses membres, cofinancement de certains projets.

### Les moyens

- Mobilisation de moyens humains, financier et matériel de la part des deux collectivités et des partenaires associatifs, dont l'Amicale des Arméniens de Romans.
- Financement complémentaires du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) et du Conseil Régional Rhône-Alpes(via la plateforme IRAPA)



**Baba Sada SOW**  
**Chargé de mission aux « Relations**  
**internationales »**

Tél : 04 75 79 20 33

Fax: 04 75 79 21 49

**Contact**    **Baba Sada SOW**  
**Courriel**    baba-sada.sow@mairie-valence.fr  
**Nos réf**     2011/SENAT/Actions-CoopDéc

Objet    COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE VALENCE ET IDJEVAN :  
              GENESE ET EVOLUTIONS EN COURS

**I. COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE VALENCE ET**  
**IDJEVAN**

**A – Genèse de la coopération décentralisée Valence – Idjevan**

La Ville d'Idjevan se situe au nord-est de l'Arménie dans une région verte et boisée de montagne moyenne, dont elle est la capitale, le Tavush. Proche de la frontière avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie (60 km pour cette dernière), elle se situe à 150 km d'Erevan, la capitale du pays qu'elle relie par la route qui longe le Lac Sevan ou par le train (ligne Erevan-Tbilissi). L'économie actuelle de la ville, avec ses 21 000 habitants, repose principalement sur le commerce, l'artisanat (industrie du tapis), l'agriculture et la viticulture. Le jumelage entre Valence et Idjevan a dix ans. Le poids de la diaspora arménienne dans la région a motivé la mise en place de ce jumelage. Rappelons que la communauté arménienne représente une dizaine de milliers de personnes soit de 8 à 10 % de la population du Grand Valentinois (plus de 120 000 habitants), l'un des plus forts taux de l'Hexagone. Les actions engagées avec Idjevan ont été des actions ponctuelles :

- ✓ **Echanges** : des voyages sont organisés pour la diaspora. Dans le cadre de l'année de l'Arménie, vingt sept enfants sont accueillis une semaine à Valence en mars 2007
- ✓ **Santé** : une aide humanitaire ponctuelle apportée à l'hôpital d'Idjevan
- ✓ **Monde associatif** : financement d'actions humanitaires de l'association des arméniens de Valence.
- ✓ **Matériels roulants** : la ville de Valence a offert 3 bus remis en état et acheminés sur place

## **B - Acteurs institutionnels et associatifs impliqués :**

### **En France :**

- ✓ La ville de Valence
- ✓ Le Comité de jumelage
- ✓ L'Association des arméniens de Valence

### **En Arménie :**

- ✓ La ville d'Idjevan.

Outre l'antenne de l'Université d'Etat d'Erevan, la Ville d'Idjevan possède :

- 1 école de musique (386 élèves – 10 instruments)
- 1 école des Beaux-arts (145 élèves – sculpture, peinture et danse)
- 2 écoles maternelles (230 gamins de 3,5 à 6 ans)
- 5 écoles secondaires (1<sup>er</sup> – 11<sup>ème</sup> classe)
- 2 lycées

## **C – Relance de la coopération Valence-Idjevan ou le passage d'une logique d'aide humanitaire à une logique de programme**

Depuis son élection en mars 2008, le Maire de Valence et son équipe ont souhaité donner au partenariat avec Idjevan un nouveau souffle. Cette nouvelle dynamique s'est traduite par la signature d'une convention de coopération décentralisée dont le champ couvert concerne les domaines de compétences suivants :

- Promotion de l'apprentissage du français
- Contribution à la valorisation du patrimoine local et l'écotourisme
- Renforcement et développement du potentiel de coopération déjà existant en favorisant la mise en synergie des acteurs et des projets
- Aide à l'accès aux cofinancements régionaux, européens ou internationaux

*Nota Bene :* cette convention de coopération s'inscrit en cohérence et en synergie avec les actions menées par la Région Rhône-Alpes en Arménie.

Cette nouvelle démarche sera opérationnelle à travers trois types d'actions :

- **actions ponctuelles,**
- **actions novatrices** qui naissent en fonction de l'actualité de la Ville
- **actions continues** qui sont permanentes et répondent à un besoin interne identifié suite à un diagnostic partagé avec Idjevan dans des secteurs comme le tourisme et le patrimoine, l'apprentissage du français.

## **II. ACTION MENEES DANS LE DOMAINE DU TOURISME**

La Ville de Valence assure le pilotage du programme de valorisation du tourisme dans la région du Tavush. Ce programme est cofinancé par la région Rhône-Alpes à hauteur de 30 000 €. Pour mener à bien cette étude, une stagiaire a été envoyée sur le terrain d'avril à juillet 2011.

### **Objectifs de la présence d'un Stagiaire d'Avril à Août 2011**

#### **A - Reconnaissance et définition du territoire touristique (premier état des lieux) :**

- Reconnaissance de ses atouts et de ses intérêts :
- Reconnaissance de ses structures d'accueil et de résidence (Hébergement / Restauration / ...);
- Reconnaissance des produits touristiques existants et moyens d'accès;

#### **B - Qualification et Structuration du territoire touristique (Propositions)**

- Outils d'Accueil et d'Information :
  - Guides touristiques
  - Panneaux d'information
  - Signalisations
  - Bureau du Tourisme
- Formation et structuration des acteurs du Tourisme ;

#### **C - Définition de produits touristiques (Propositions en compléments de l'existant);**

#### **D - Communication & Commercialisation (Propositions) ;**

**Valorisation de la filière « Tourisme » de l'Université dans une participation active et concrète du développement économique du territoire par le touristique**

## **III. ACTION MENEES DANS LE DOMAINE DE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS**

L'une des pistes explorée prioritairement par la ville de Valence avec sa ville jumelle a été celle relative à l'apprentissage du français. En effet, la ville va répondre à la demande du recteur de l'antenne locale de l'université d'Erevan qui sollicite la ville de Valence pour développer le français dans « *l'unique ville francophone de la région du Tavush...* »

### **A) LES ASSISES FRANCO-ARMENIENNES DE 2010 A EREVAN**

L'objectif de promouvoir la francophonie en Arménie s'est traduit par l'adhésion de l'Arménie comme membre associé de l'Organisation Internationale de la Francophonie ; les autorités arméniennes sont très attachées au socle de valeurs – et, notamment celle de la diversité linguistique et culturelle – qui unit la grande famille francophone. Lors des Assises de la coopération franco-arménienne qui se sont tenues à Erevan les 7 et 8 octobre 2010, la promotion et le développement de la Francophonie ont été au cœur de

ces rencontres. Rappelons que la ville de Valence était chef de file de l'atelier portant sur « l'apprentissage du français ». Trois autres ateliers ont abordé les thématiques sur la gouvernance locale et la formation des cadres – le développement économique, le tourisme et le développement rural – la mutualisation des actions de coopération.

## **1. ACTION MENEES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS**

Pour ce volet, une convention sera signée avec France-Formation qui sera l'opérateur de la Ville de Valence. France-Formation, créé en 1992, enseigne d'après une méthode qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, s'appuyant sur des ouvrages français et tenant compte de la culture arménienne. Elle met l'accent sur la communication inter-active des apprenants pour les amener à une rapide autonomie.

### **Enseignement de cours intensifs de français général avec deux catégories d'apprenants :**

#### **Cours pour des élèves :**

**Objectif :** orienter les cours pour soutenir à terme les élèves qui ont l'intention de passer un examen de français d'entrée à la faculté.

**Les apprenants :** 1ère année, élèves ayant terminé la 7<sup>e</sup> (entre 11 à 13 ans)

#### **Cours pour adultes :**

**Objectif :** former des professionnels à la langue française afin de faciliter et encourager leurs relations avec la France.

**Les apprenants :** les employés de mairie, les professionnels du tourisme, des médias et toute autre personne impliquée dans des actions de coopération décentralisée de la Région de Tavush.

### **➤ APPUI A LA FORMATION DE GROUPE D'ENSEIGNANTS LOCAUX AUX METHODES D'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS**

**Objectif :** permettre à des enseignants de se former aux méthodes interactives, en vue d'une reprise des cours dans les années suivantes

### **➤ EVEIL A LA LANGUE FRANCAISE EN MATERNELLE**

**Objectif :** initier les jeunes enfants à langue française pour encourager les parents à inscrire leurs enfants dans des écoles primaires où le français est enseigné.

### ➤ **RENCONTRES FRANCOPHONES**

Animation pour tous les apprenants (projection de films, jeux, sorties culturelles, rencontres avec des français...)

Un projet de rénovation de l'école maternelle d'Idjevan. A cet effet un dossier est en cours de rédaction pour solliciter divers partenaires publics et privés à ce projet (Fonds arménien de France, Fondations Orange, Crédit agricole, SDED, etc...)

## **2. ACTION MENEES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMANT UNIVERSITAIRE**

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des contacts sont établis avec l'I.U.T de Valence pour nouer une coopération universitaire avec l'Université d'Idjevan sur les 3 axes ci-dessous :

- Axe 1 : mobilité des étudiants (accueil d'étudiants arméniens et envoi d'étudiants français)
- Axe 2 : échange de professeurs
- Axe 3 : projets de recherche

Nota Bene : L'Université d'Idjevan est composée de 4 départements :

- Département des Sciences Humaines (5 filières)
- Département d'Economie (2 filières)
- Département des Sciences Naturelles (3 filières)
- Département des Arts Plastiques (5 filières)

**Le nombre total d'étudiants de l'université s'élève à 1133 étudiants pour la rentrée 2010-2011. Le Corps professoral est composé de 133 enseignants. Enfin, 838 étudiants font des études à distance**

## **3. ACTION MENEES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMANT AGRICOLE**

La région du Tavush possède des potentialités énormes dans le domaine agricole. C'est pour mieux les valoriser que le Maire de Valence a sollicité le directeur du lycée agricole « Le Valentin » pour le démarrage d'une ou deux formations en agriculture offrant des débouchés sur la création d'exploitations nouvelles ou d'entreprises agro-alimentaires.

#### **4. MOBILISATION DE LA DIASPORA ARMENIENNE DE VALENCE**

La relance de notre coopération avec Idjevan est aussi une opportunité que les associations arméniennes ont saisie afin de pouvoir apporter leur pierre à l'édifice. Ces associations ont créé sur Valence un réseau de correspondants pour les échanges scolaires et de familles d'accueil par exemple.

#### **5. ACTION MENEES DANS LE DOMAINE VITICOLE**

L'Arménie possède un réel potentiel viticole tant au niveau agronomique que du savoir faire traditionnel. C'est dans ce contexte que le Maire de Valence (sur demande de Monsieur Emin Yeritzian, Président de l'Association des communes d'Arménie) a souhaité s'appuyer sur l'expertise de l'Université du Vin de Suze-la-Rousse pour débiter un diagnostic de développement et de valorisation touristique du terroir viticole d'Aréni (région de l'Arménie frontalière avec l'Iran).

L'Université du Vin apportera des solutions de formation en Analyse sensorielle et dégustation, en œnologie appliquée, en marketing des circuits courts de vente, en stratégie territoriale de développement local et vitivinicole.

Baba Sada SOW  
Chargé de mission Relations  
internationales

**RESTITUTION DE L'ÉTUDE  
PRÉLIMINAIRE  
AU PROGRAMME  
DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
DANS LA RÉGION DU TAVOUCHE  
EN ARMÉNIE**

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**



**Rhône-Alpes** Région



## SOMMAIRE

Contexte et cadre de l'étude	77
1. Analyse à l'échelle nationale	78
1.1 Situation du secteur touristique arménien	78
1.2 Analyse de la concurrence	79
1.3 Tendances du secteur touristique	79
2. Analyse à l'échelle régionale	79
2.1 Evaluation de l'offre du territoire du Tavouche	79
2.2 Analyse du micro-environnement de la région du Tavouche	81
3. Plan d'action pluriannuel	82
Axe 1 : Aide à la structuration et au développement des offices de tourisme à Ijevan et Dilijan	82
Axe 2 : Communication et Signalétique	84
Axe 3 : Renforcement des compétences des acteurs touristiques et mise en réseau	86
4. Chronogramme des actions prioritaires à court et moyen terme	88

## Contexte et cadre de l'étude

La première phase du programme de développement touristique de la région du Tavouche est une étude de potentialités.

Cette étude a été menée du 2 avril au 31 juillet 2011 sur les territoires de Dilijan et Ijevan. La zone initiale de l'étude couvrait les territoires de Vanadzor, Dilijan et Ijevan. Cependant le désengagement de la ville de Vanadzor a conduit à un recentrage de l'étude sur la région du Tavouche. Cette nouvelle configuration reflète d'une unité géographique, administrative et naturelle, et d'une réelle participation des élus locaux.

Le comité de pilotage Arménie de la région Rhône-Alpes a financé le projet à hauteur de 30 000 euros (15 000 euros d'investissements et 15 000 euros de fonctionnement). C'est la ville de Valence qui a été porteur de ce projet. A cet effet, une convention attributive de subvention a été signée entre la région Rhône-Alpes et la ville de Valence. C'est dans ce contexte qu'Elodie Bernard, étudiante en coopération internationale à l'université Stendhal de Grenoble III, a été choisie pour effectuer un stage en Arménie et coordonner la réalisation de l'étude qui avait pour but de :

1. Faire une reconnaissance et une définition du territoire touristique : ses atouts et intérêts, ses structures d'accueil et son potentiel.
2. Proposer une qualification et une structuration du territoire : organisations, produits touristiques, communication et promotion.

Nous avons tenté de mener cette étude collectivement, en mutualisant les efforts et les informations, en coopération avec les acteurs locaux, mais aussi en prenant en compte les points de vue plus distants. Il est important que la stratégie touristique émane d'un dialogue entre la population, les acteurs touristiques et le gouvernement local.

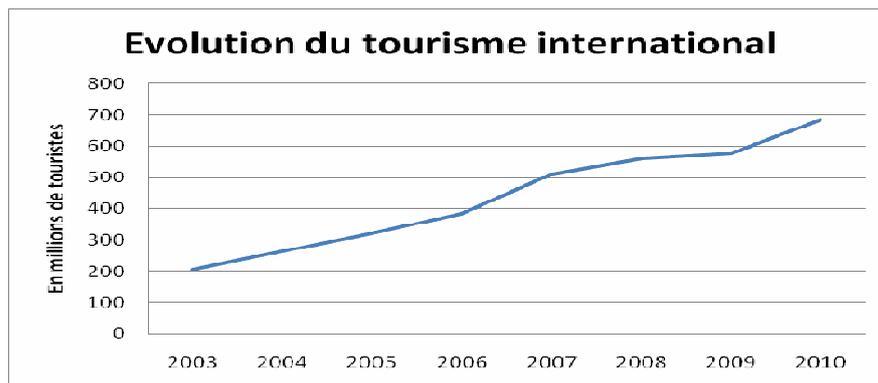


L'Arménie et la région du Tavouche

## 1. Analyse à l'échelle nationale

### 1.1 Situation du secteur touristique arménien

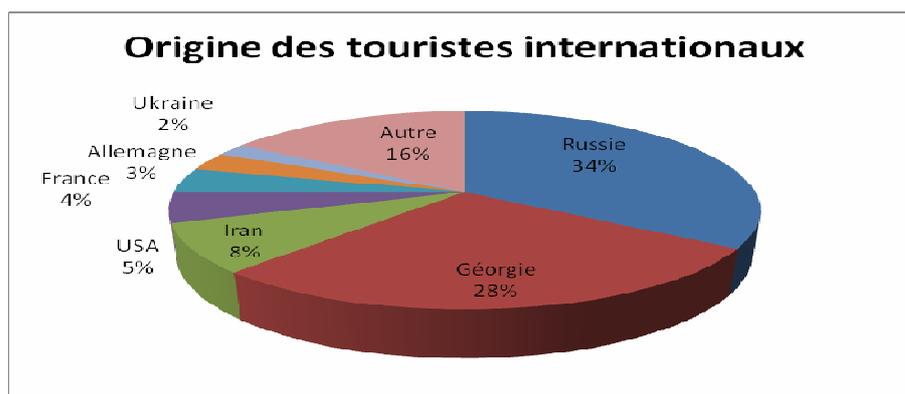
Selon les derniers chiffres disponibles, en 2010 l'Arménie a accueilli 684 000 touristes internationaux. Bien qu'inférieur aux entrées de l'Azerbaïdjan (1,3 millions) et de la Géorgie (1,5 millions), ce chiffre témoigne d'une croissance du tourisme international en Arménie, qui a plus que doublé durant les 5 dernières années.



Mais chaque année c'est aussi 450 000 touristes internes qui se déplacent au sein du pays. Ce marché domestique représente clairement une source de demande touristique qui s'ajoute aux visiteurs internationaux.

#### Origine des touristes

Lorsqu'on évoque les pays d'origine des touristes internationaux, il faut avant tout souligner que plus de 60% des touristes internationaux ont des origines arméniennes. A la lumière de ce chiffre on comprend donc que les pays les plus représentés sont ceux où la diaspora arménienne est installée : la Russie et la Géorgie. Puis viennent l'Europe de l'ouest l'Iran et les Etats Unis.



#### Raisons de la visite

Les conclusions de l'enquête auprès des visiteurs datant de 2007 indiquent qu'approximativement 45% des arrivées ont pour raison « rendre visite aux amis et aux parents », chiffre qui reflète l'importance de la diaspora dans le secteur touristique. Le reste se partage entre les voyages d'affaires, conférences (22%) et les voyages de loisirs, vacances (12%).

## 1.2 Analyse de la concurrence

Selon le gouvernement, le Tavouche est une région développée touristiquement. Son potentiel naturel lui donne un avantage compétitif qui le démarque des régions voisines. Mieux vaut alors développer des liens de partenariat que de rivalité. Une coopération mènerait à un échange de techniques et d'expériences, nombreuses et heureuses dans les régions du Guégarkunik et de Shirak par exemple.

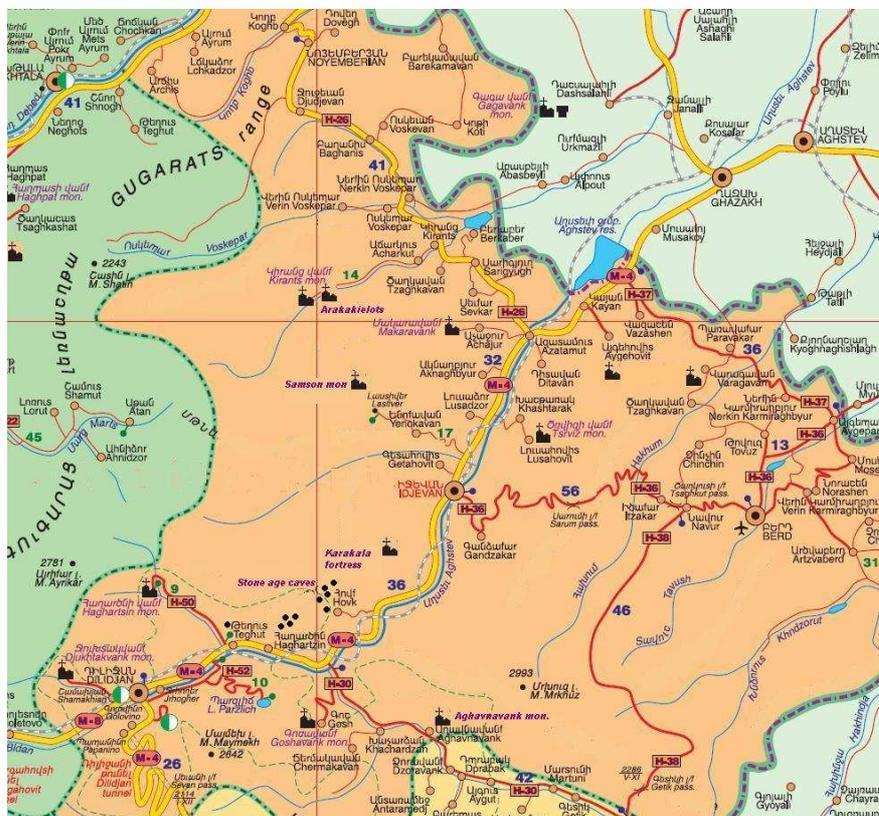
C'est le sud du pays (région du Syunik et de Vayots Dzor) qui reçoit l'attention et les investissements du gouvernement. Cela implique une disponibilité moindre pour le Nord, on cherchera donc un soutien financier de la part des investisseurs étrangers et des donateurs.

## 1.3 Tendances du secteur touristique

Certaines tendances du tourisme international trouvent une réponse dans le potentiel touristique de la région du Tavouche. Par exemple, le développement du tourisme d'aventure, du tourisme alternatif, la participation active des touristes, etc.

## 2. Analyse à l'échelle régionale

### 2.1 Evaluation de l'offre du territoire du Tavouche



Points déjà développés:

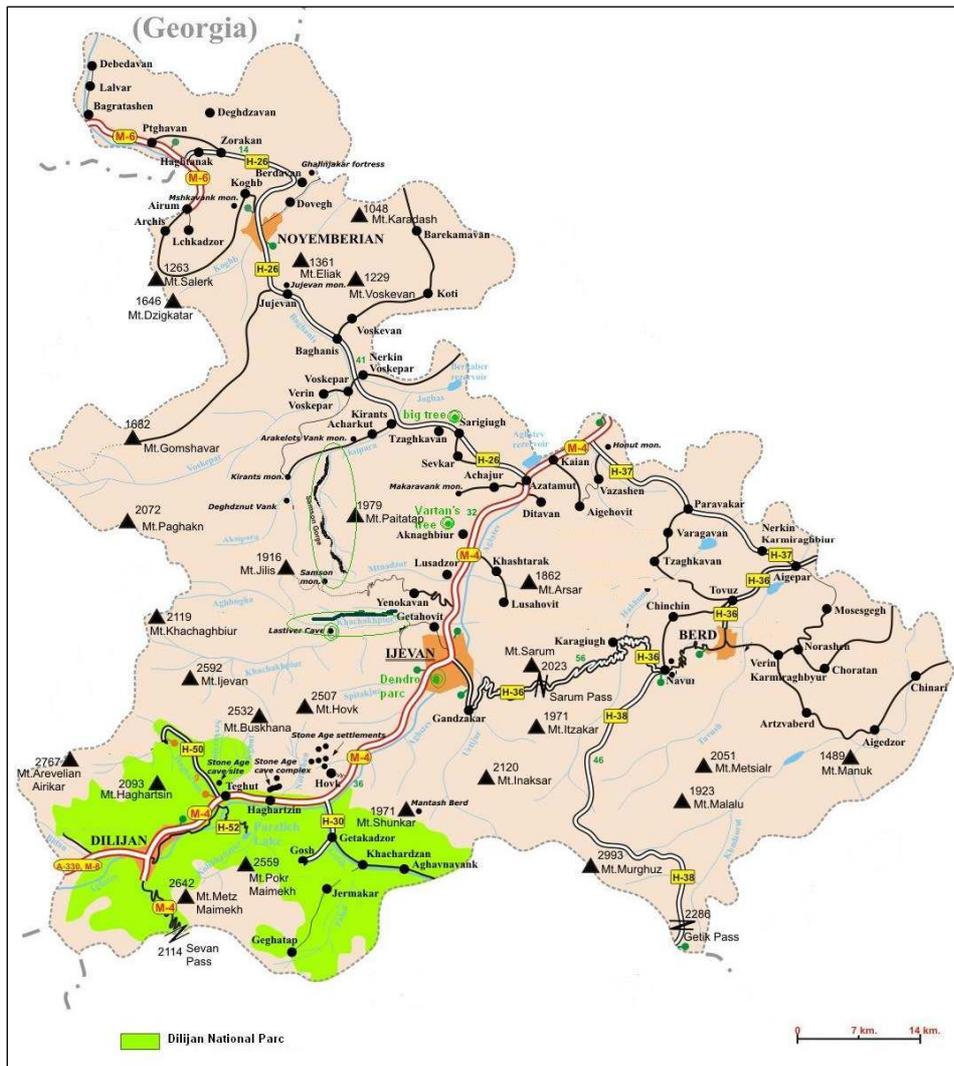
Patrimoine culturel: la région est très riche en monastères, églises, forteresses, et certains de ces monuments sont en très bon état de conservation.

Connaissance de l'accueil touristique: les acteurs économiques et politiques locaux ont conscience de l'importance du développement touristique dans leur région et sont prêts à le soutenir. Les acteurs touristiques existant possèdent déjà des connaissances en termes d'accueil touristique.

Hospitalité: c'est une valeur importante et naturelle partagée par toute la population.

Points à développer :

Nature : la région est riche en forêts (qui recouvrent plus de la moitié du territoire), en rivières, grottes, etc. Elle a un relief varié et un climat favorable aux activités de nature.



Culture locale, rencontre avec l'habitant : les populations locales sont prêtes à présenter leurs traditions et à accueillir les touristes au sein de leurs familles. Cependant cette offre n'est pas structurée et relayée jusqu'aux publics intéressés.

Histoire et histoires: il est important de présenter, raconter ou se remémorer l'histoire et les histoires de la région. L'histoire aide les touristes à saisir la situation politico-économique de la région, quant aux histoires, elles dynamisent et enchantent les visites et les découvertes.

Point à souligner :

Gestion des déchets et sensibilisation au respect de l'environnement

## 2. 2 Analyse du micro-environnement de la région du Tavouche

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>_ Télécommunications en bon état (internet, téléphone).</li><li>_ Climat tempéré et spécifique à la région.</li><li>_ Richesse culturelle (monastères, églises, ruines, forteresses).</li><li>_ Richesse naturelle, faune et flore variées luxuriantes (fleurs, oiseaux, insectes).</li><li>_ Pureté de l'eau et de l'air en montagne</li><li>_ Parc naturel</li><li>_ L'autoroute M4 relie Erevan à Tbilissi en passant par la région du Tavouche. Lieu de passage, situation géographique favorable.</li><li>_ Hospitalité des habitants.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>_ Manque de communication</li><li>_ Inégalités de qualité des infrastructures: pas de train, routes départementales en mauvaises conditions.</li><li>_ Peu ou pas de gestion des déchets</li><li>_ Pollution des rivières, nappes phréatiques, sols dans les plaines.</li><li>_ Centré sur le tourisme d'été</li><li>_ Manque de spécialistes pour répondre aux besoins des acteurs touristiques.</li><li>_ Peu de maîtrise des langues étrangères (cf fuite des cerveaux).</li><li>_ Peu ou pas de coopération entre les acteurs touristiques.</li><li>_ Manque de partenariats avec les tours opérateurs.</li><li>_ Retard des investissements nécessaires</li><li>_ Pas de stratégie commune pour le développement touristique.</li></ul>

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Région moins propice aux tremblements de terre</li> <li>_ Volonté nationale de développer le tourisme, investissements du gouvernement (mais dans le sud).</li> <li>_ Volonté régionale et locale de développer le tourisme et soutenir les initiatives dans ce secteur.</li> <li>_ Fondations, investissements étrangers potentiels</li> <li>_ Soutien de la diaspora</li> <li>_ Terrain disponible pour développement de complexes touristiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Risques naturels: inondations, grêle.</li> <li>_ Conflit avec l’Azerbaïdjan.</li> <li>_ Emigration, fuite des cerveaux (chômage, économie en crise).</li> <li>_ Déforestation. Peu de gestion des forêts.</li> <li>_ Problèmes de gouvernance.</li> <li>_ Taxes élevées et dissuasives selon la population locale.</li> </ul>

### 3. Plan d’action pluriannuel

Ce plan d’action a été validé par les maires de Dilijan et Ijevan le mardi 19 juillet 2011. Trois axes opérationnels se déclinant en fiches action ont été définis.

#### **Axe 1 : Aide à la structuration et au développement des offices de tourisme à Ijevan et Dilijan**

Ces lieux serviront de point d’accueil et d’information pour les touristes mais aussi pour les habitants d’Idjevan et Dilijan souhaitant obtenir des renseignements sur leurs villes. Ces équipements seront suffisamment visibles et facilement accessibles tout en demandant un très faible coût de fonctionnement.

Des boutiques de souvenirs pourraient y être intégrées pour valoriser les productions locales.

Forme juridique (ONG ?) et organisation à préciser par les collectivités

Bâtiments déjà réalisés et mis à disposition par les collectivités arméniennes

Dépenses locatives assurées par les collectivités arméniennes

Equiper les offices de tourisme

Répondre au besoin de matériel informatique, conditionné pour (Infographie) et bureautique pour équiper les deux Offices de Tourisme.

Aide à l’embauche des employés des offices de tourisme d’Ijevan et de Dilijan

Afin d’assurer le fonctionnement et l’animation de ces Offices de Tourisme dans l’intégralité de leurs missions, un personnel qualifié sera recruté prochainement (mi –septembre) par les collectivités arméniennes.

Sur proposition des services de la ville de Valence, un profil de poste sera prochainement diffusé par les maires des villes d'Ijevan et de Dilijan. Un accompagnement pour cette recherche sera, sur demande, proposé par les services de la ville de Valence.

#### Formation des employés des offices de tourisme à Valence

Ces employés sont attendus à Valence mi-octobre 2011 pour un stage à l'office de tourisme de Valence Agglo d'une durée de 10 jours. Ce stage portera sur les points suivants :

#### **ACCUEIL & INFORMATION :**

Répondre aux attentes personnalisées du visiteur par une information adaptée à la demande

Susciter ou renforcer le désir de découverte chez le visiteur : de l'information au travail en réseau

Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits, composants de l'offre touristique locale

Développer la consommation touristique sur le territoire et faire de son Office de Tourisme, concrètement, un véritable levier économique reconnu par les collectivités et les prestataires.

#### **E-COMMUNICATION ET PROMOTION :**

Assurer le suivi de la mise en place et l'animation des sites web de la destination ;

Analyser les flux et la fréquentation des médias web et mobile

Optimiser le référencement des sites et suivre leur positionnement

Etre force de proposition et accompagner la démarche webmarketing du territoire rassemblé

Contribuer au développement des compétences des partenaires et professionnels du tourisme

Mettre en réseau la destination et les partenaires autour d'outils collaboratifs (réseaux sociaux, base de données, e-commerce, e-learning)

Gérer et développer les réseaux sociaux (facebook, twitter, blogs, forums, ...)

#### **MARKETING :**

Répondre aux attentes personnalisées des clientèles et traiter leur demande par des propositions commerciales adaptées

Développer et assurer la définition, le montage et l'adaptation de produits touristiques

Assurer le suivi des indicateurs définis dans le cadre des objectifs à atteindre (quantitatif et qualitatif)

Développer une relation commerciale de qualité

Travail en réseaux avec les OTs arméniens.

Les employés d'Ijevan et Dilijan seront formés ensemble, pour qu'ils commencent à travailler ensemble.

*Acteurs concernés :*

Employés des offices d'information d'Ijevan et Dilijan

Office de tourisme de Valence, employée chargée de communication.

Création d'un comité de suivi et d'orientation

Il est fortement souhaitable de veiller à la création d'un comité de suivi et d'orientation de ces deux structures qui se rassembleraient autour des deux maires, des élus et des acteurs du tourisme local.

Cette mise en place répondrait par ailleurs aux souhaits des acteurs du territoire de se rassembler et de contribuer (être actif) au développement de l'activité touristique.

Ce comité de suivi et d'orientation devra avoir pour objectifs de fédérer les acteurs du tourisme de la région du Tavouche autour de ces deux structures validées et dynamisées par les pouvoirs locaux en place et de proposer des solutions pour le développement à moyen et long terme du tourisme dans la région.

## **Axe 2 : Communication et Signalétique**

Créer des outils touristiques communs

Créer un portail internet de la région du Tavouche.

*Acteurs concernés :*

Maire et office d'information d'Ijevan

Maire et office d'information de Dilijan

Préfecture (qui a édité un livre sur la région en 2008)

*Partenaires potentiels :*

Fondation Kasa (création site internet)

Mettre la région du Tavouche sur internet

Publication des informations sur les sites de référence (Wikipedia, Armeniapedia, Armeniainfo, Armenian Travel Bureau, Find Armenia, AMAP), et sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, Odnoklassniki, Vkontakte)

*Acteurs concernés :*

Offices de tourisme

Inscrire les hôtels et B&B sur les sites de réservation en ligne : Ginosi, hotels.am, Tourisme solidaire en Arménie.

*Acteurs concernés :*

Hôtels, B&B

Offices de tourisme

Raconter, retrouver l'histoire et les histoires de la région

Missionner un historien pour qu'il regroupe les histoires et légendes du Tavouche.

*Acteurs concernés :*

Villes (Ijevan, Dilijan) et villages

*Partenaires potentiels :*

UNWTO (projet d'envoi de volontaires en Arménie et Géorgie)

Historiens de la région.

Musées d'Ijevan et de Dilijan

Faire évoluer les outils de communication

Créer une carte touristique de la région, en ligne (carte interactive) et sur papier. Renouveler les outils touristiques d'Ijevan qui ont 6 ans.

*Acteurs concernés :*

Offices de tourisme d'Ijevan et Dilijan

Rédaction d'une présentation du musée d'histoire d'Ijevan, traduction des présentations des musées en 4 langues (Ijevan et Dilijan).

Compléter la signalisation routière avec l'alphabet latin

Installer des panneaux routiers en deux alphabets lorsque ce n'est pas déjà le cas, pour signaler les villes, villages et sites culturels.

*Acteurs concernés :*

Ministère des transports et de la communication.

Faciliter le repérage en ville

Nom des rues, panneaux indicateurs des sites nécessaires (hôpital, etc) et culturels (musée, etc). Logos ou noms en deux alphabets.

Hébergement. Logo indicatif et/ou traduction du nom en deux alphabets.

Minibus : nom de la destination en deux alphabets.

Cette signalétique (panneaux d'indication, signalisation, fléchages, plans aux entrées de la ville ...) doit permettre au visiteur de se retrouver dans la ville pour se loger, s'informer, se restaurer, visiter ...

Informier pour tous

Mettre en place ou rénover les panneaux explicatifs portant sur les richesses culturelles (patrimoine) et naturelles de la région. Panneaux d'information en 4 langues (arménien, russe, anglais et français)

*Acteurs concernés :*

*Etchmiadzin à partir de 2012 (gère les sites religieux de toute l'Arménie)*

*Partenaires potentiels :*

*AMAP Armenian Monuments Awareness Project*

Aide visuelle

Logo facilitateur pour les touristes, attribués aux chauffeurs de taxis et/ou aux gérants de magasins qui auraient suivi une formation « accueil touristique et langues étrangères »

*Acteurs concernés :*

*Compagnies de taxis (4 à Ijevan, 3 à Dilijan), magasins*

*Responsables du transport*

*Partenaires potentiels :*

BSC, Business support Center (formation)

Adult Education Center, Ijevan (formation)

Regional employment center (formation)

Balisage des sentiers de randonnée

Ciblage des potentiels gîtes de montagne, balisage des sentiers, création de topo guides randonnée (chemins déjà repérés). Envoi d'un groupe de jeunes ou de randonneurs Valentinois pour balisage des sentiers de randonnée.

*Acteurs concernés :*

*Association de randonnée de la Drôme*

*Partenaires potentiels :*

*Association « des Pyrénées au Caucase »*

*Parc du Vercors*

### **Axe 3 : Renforcement des compétences des acteurs touristiques et mise en réseau**

Tour Opérateurs et liens avec la Géorgie

Présentation des produits touristiques du Tavouche aux tours opérateurs de la région Rhône Alpes. Proposition d'un produit touristique

transrégional (Arménie-Géorgie). Mise en lien avec les Tours Opérateurs géorgiens et organisation d'un educ-tour à leur intention au printemps 2012.

Guide touristique

Former au moins un guide par ville, formation permettant de passer le concours d'état.

*Partenaires potentiels :*

Kasa Espaces, centre de formation et de culture

Formation des acteurs

Formation linguistique (français, anglais) pour les acteurs touristiques locaux.

Formation interculturelle pour les acteurs touristiques locaux.

Formation informatique pour les acteurs touristiques locaux.

*Acteurs concernés :*

Employés de l'office d'information, de la mairie, B&B, hôtels, transports, employés de l'hôpital

*Partenaires potentiels :*

Adult Education Center, Ijevan (formation)

Regional employment center (formation)

Fondation Miassine

France Formation

Kasa Espaces, centre de formation et de culture

#### 4. Chronogramme des actions prioritaires à court et moyen terme

<i>Objectifs principaux</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>	<i>janv-12</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
<b>Deux offices de tourisme créés avant la fin de l'année 2011</b>	Financement de l'achat de:										
	Matériel Informatique (conditionné pour l'infographie)	■									
	Mobilier	■									
	Inauguration des offices de tourisme			■							
<b>Du personnel qualifié et formé</b>	Former les employés des offices de tourisme en:										
	Accueil & Information		■								
	E-communication et promotion		■			■					
	Marketing		■			■					
<b>Une communication moderne, efficace et à large échelle</b>	Définition des outils d'accueil et d'information touristique:										
	Guides touristiques					■					
	Plan et cartes touristiques					■					
	Mise à jour, réalisation/édition et diffusion de ces outils					■					
	Travail en réseaux avec les OTs du territoire arméniens					■					
<b>Une signalétique claire et utile</b>	Définition d'une communication touristique cohérente pour permettre aux visiteurs de se retrouver dans la ville et dans ses environs.					■					
	Elaboration de topo guides et balisage des sentiers de randonnée de la région										■
<b>Des acteurs touristiques compétents, informés et mis en réseaux</b>	Formation linguistique en Français						■				
	Formation informatique							■			
	Formation interculturelle								■		
	Organisation d'un educ-tour pour les Tours Opérateurs géorgiens									■	■





## **VIENNE**

(Isère - France)

## **GORIS**

(Syunik - Arménie)

C'est en 1989 que les relations d'amitié se sont nouées avec la ville de Goris et que les premières actions d'entraide et de solidarité ont été réalisées.

### **1992**

Vienne et Goris ont pris l'engagement solennel de maintenir des liens permanents et de favoriser les relations entre leurs citoyens et leurs institutions.

### **2002**

*\* Célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire du jumelage*

Dix années de partenariat dynamisées par les actions menées par les partenaires locaux qui ont multiplié les initiatives destinées à offrir à Goris des possibilités nouvelles de développement.

*\* Signature d'un protocole de coopération décentralisée*

L'enjeu de cette coopération décentralisée de territoire à territoire est de favoriser le dialogue des cultures, d'associer les élus, les services et les citoyens de Vienne et Goris à une démarche commune de développement économique, touristique, culturel et social.

Les programmes de la coopération Vienne-Goris sont fondés sur des principes de réciprocité, d'éducation au développement et de mobilisation des citoyens des deux territoires.

*\* Création de l'association Vienne-Goris et signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Vienne.*

Fédérant des représentants de chaque association arménienne, du comité de jumelage et de la Ville de Vienne, Vienne-Goris a pour objectif d'organiser, de suivre et d'évaluer tout projet de développement local à Goris.

## **2004**

*\* Premier axe de collaboration : **la francophonie***

Mise en place de formations pédagogiques auprès des professeurs de français, de cours de français intensifs durant la période estivale auprès des habitants de Goris et d'animations locales.

Soutien à la structuration du Centre Culturel Francophone de Goris.

## **2006**

*\* Mise en place d'une dynamique de concertation entre les villes de Vienne, Grenoble, Romans-sur-Isère et le Conseil Général de l'Isère.*

Ces collectivités territoriales menaient depuis plusieurs années des actions de coopération au sein de leurs territoires partenaires respectifs en Arménie : Goris (Vienne), Sevan (Grenoble), Vardenis (Romans sur Isère) et la Préfecture du Guegharkunik (Conseil Général de l'Isère).

Cette mobilisation a permis de renforcer la connaissance des activités de chacun et de mettre en place dès 2007 un processus de mutualisation des actions dans le domaine du tourisme.

*\* Inauguration du Centre Culturel Francophone de Goris*

## **2006 - 2007**

*\* Année de l'Arménie « Arménie, mon Amie »*

A Vienne, de nombreuses initiatives ont été mises en place dans plusieurs disciplines artistiques. Et, pour la première fois, Vienne accueille des enfants francophones de Goris dans le cadre de l'opération « Jeunes Ambassadeurs d'Arménie ».

## **2007**

*\* Axe de coopération : le Tourisme*

- création à Goris de l'ONG « Centre de Développement de Goris » avec pour principales missions le développement touristique, la protection du patrimoine et de l'environnement, les initiatives locales liées au développement de la ville.

- mise en place de séminaires d'échanges d'expériences sur le thème du tourisme facteur de développement local.

- soutien à la structuration du Comité Touristique Local de Goris et inauguration des locaux.

*\* Célébration à Goris et à Vienne du 15<sup>e</sup> anniversaire du jumelage*

*\* Signature du renouvellement de la convention de coopération 2007\_2009*

Le programme d'actions 2007\_2009 : trois principaux axes de coopération

- l'appui aux acteurs locaux arméniens dans le domaine du tourisme
- le renforcement des capacités locales en Arménie
- la promotion et l'accès à la francophonie

## 2009

- \* Création d'un service Relations internationales à la mairie de Goris
- \* Réalisation d'actions menées autour de l'aménagement urbain et des services de proximité

## Les principaux axes de la coopération 2010\_2012

*Axe 1 : Développement du tourisme en tant que facteur de développement local*

### **Objectifs :**

- Promouvoir le développement d'un tourisme respectueux des cultures et des populations locales, qui allie protection de l'environnement, promotion sociale et production économique de qualité
- Affirmer le rôle des collectivités dans la gestion de l'aménagement régional
- Transférer des compétences et valoriser les savoir-faire locaux
- Réciprocité des échanges

Axe 2 : Aménager un espace urbain durable et promouvoir la qualité de vie des habitants en région

### **Objectifs :**

- Renforcer les compétences et les savoir faire relatifs à la bonne gouvernance locale
- Partager les bonnes pratiques entre collectivités
- Promouvoir le travail en réseau
- Asseoir la place de la société civile et faire partager les projets de coopération au plus grand nombre
- Réciprocité des échanges

### Axe 3 : La Francophonie comme facteur de désenclavement culturel et social

#### **Objectifs :**

- Promouvoir la Francophonie, porteuse de diversité culturelle
- Favoriser le désenclavement social et culturel en proposant des activités culturelles partagées et la mise en place de réseaux d'échanges francophones
- Encourager la circulation des idées et le débat citoyen

Réciprocité des échanges

CONSEIL GÉNÉRAL  
DES HAUTS-DE-SEINE

*Le Président*

Nanterre, le 22 JUIN 2011

Monsieur le Président,

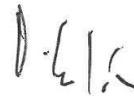
Vous m'avez informé dans votre courrier reçu le 10 mai, de l'intention de votre groupe de réaliser un panorama de la coopération conduite par les collectivités locales françaises en Arménie.

J'ai le plaisir de vous adresser la contribution du Département des Hauts-de-Seine afin de réaliser ce document. En effet, notre Département conduit depuis 2008, dans le cadre de sa nouvelle politique de coopération internationale, un important programme de développement agropastoral dans une région enclavée au Nord-Est de l'Arménie, le Tavouch.

Vous trouverez, ci-joint, un projet de texte présentant dans les grandes lignes, cette politique, les raisons du choix du Tavouch, le programme pluriannuel que nous y réalisons avec ses objectifs, ses résultats et ses perspectives.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous indique que la Direction de la Coopération Internationale est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Patrick Devedjian

Monsieur Serge Lagauche  
Président  
Groupe Interparlementaire d'Amitié Franco-Arménie  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 06

**Programme de développement agropastoral mené par le Département des Hauts-de-Seine dans la région du Tavouch (Arménie)**

---

**LES ORIENTATIONS GENERALES DE COOPERATION DETERMINEES PAR LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

Depuis avril 2008, le Département des Hauts-de-Seine mène une politique de coopération et d'aide au développement sur la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté, en direction d'Haïti, du Mali, de l'Arménie et du Cambodge.

Dans ce cadre, les actions doivent se conformer aux orientations suivantes :

- être inscrites dans les orientations nationales du pays d'intervention ;
- permettre la réappropriation par les bénéficiaires des actions du programme et le renforcement de leurs capacités, au moyen de formations, de sensibilisations et de transferts de compétence. L'implication de la société civile et institutionnelle, notamment au niveau local, est essentielle. Elle est à la base de l'expression des besoins, se poursuit au cours du programme et au-delà des actions financées.
- viser une augmentation des revenus des populations, afin d'améliorer leur situation nutritionnelle et de combattre durablement la pauvreté.

D'une façon générale, et afin d'augmenter l'efficacité de l'aide, la gestion des programmes doit être axée sur les résultats :

- l'intervention doit se coordonner avec l'action d'autres acteurs du développement intervenant sur la zone ;
- le Département est particulièrement attentif au suivi et à l'évaluation des programmes mis en œuvre, fondés sur le cadre logique et des missions d'évaluation interne. L'analyse de ces actions pourra par ailleurs contribuer à la capitalisation de l'expérience issue du programme ;
- l'aide s'attache à être investie le plus directement possible en faveur des bénéficiaires.

**EN ARMENIE, LE DEPARTEMENT APPUIE DEPUIS DECEMBRE 2008 LE DEVELOPPEMENT AGROPASTORAL DU TAVOUCH, REGION FRONTALIERE SITUEE AU NORD-EST DU PAYS.**

La région du Tavouch, du fait de sa situation frontalière et climatique, constitue un enjeu de développement prioritaire pour les autorités gouvernementales centrales et régionales, qui souhaitent contribuer à limiter l'exode rural qui affaiblit le Tavouch et réduire les importations alimentaires en provenance de Géorgie et de l'Iran. Les actions de développement appuyées par le Département s'inscrivent dans ces perspectives.

Ce programme pluriannuel (4 ans), confié pour sa réalisation au Fonds Arménien de France, vise à développer des filières de production agricole et bovine dans cette région, de la production à la commercialisation, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des agriculteurs concernés. L'intervention départementale, conformément aux politiques nationales et régionale arméniennes, s'insère dans une politique visant à créer les conditions d'un développement économique durable de la région afin de contribuer à limiter l'exode rural que connaît le Tavouch. Le budget voté pour les trois premières phases est de 1 558 313 € et 14 villages sont concernés (env. 15 000 habitants).

**Le Département a signé un accord-cadre de coopération décentralisée avec la région du Tavouch, le 4 mars 2011, concrétisant sa volonté de contribuer à une politique concertée de développement de la zone.**

CG92/PAE/DCI

### **UN PROGRAMME 2008-2011 EN 3 PHASES**

La première phase du programme réalisée en 2009 et financée à hauteur de 515 500 € par le Département, s'est concentrée sur l'irrigation, phase préalable au développement agropastoral de la région : réhabilitation (14,56 km) et extension (598 m) du canal d'irrigation latéral au fleuve Aghstev (construit dans les années 30) ainsi que d'une station de pompage, permettant d'irriguer 415 ha de terres situées au nord d'Idjevan. Par ailleurs, un projet de centre de collecte de lait est à l'étude et diverses expérimentations ont été réalisées ayant conduit à l'identification des filières fruitières et légumières comme les plus porteuses.

#### **= > IMPACTS :**

- extension des surfaces cultivables de près de 600 ha

La seconde phase financée à hauteur de 523 100 €, est consacrée à la poursuite de la réhabilitation du réseau d'irrigation, à la mise en place d'une pépinière et de bases agricoles pour l'amélioration de la qualité et du rendement des productions, afin de diversifier la consommation et de stimuler la vente sur les marchés locaux. En complément, 50 bovins ont été achetés, dans l'optique de l'agrandissement du cheptel de la région.

#### **=> IMPACTS :**

- augmenter les surfaces cultivables de 560 ha
- améliorer le rendement des terres cultivées
- diversifier la production agricole

Pour la troisième phase, le canal Aygehovit Vazachen sera prolongé (2,2 km), ainsi que celui de Ditavan (1 km), en 2011. Une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un projet pilote de regroupement de terres pour la constitution de vergers doit permettre de démarrer une production de fruits à plus grande échelle dans les trois prochaines années. Enfin, 50 bovins supplémentaires seront achetés.

Par ailleurs, une réflexion est lancée sur une structure de gestion adaptée et autonome pour la coordination des activités agricoles dans le cadre d'un accompagnement technique des producteurs.

→ Amélioration de la qualité et du rendement des produits, appropriation de techniques innovantes.

→ Structuration de la filière agricole afin de contribuer au maintien de l'activité rurale et à l'augmentation des revenus des populations.

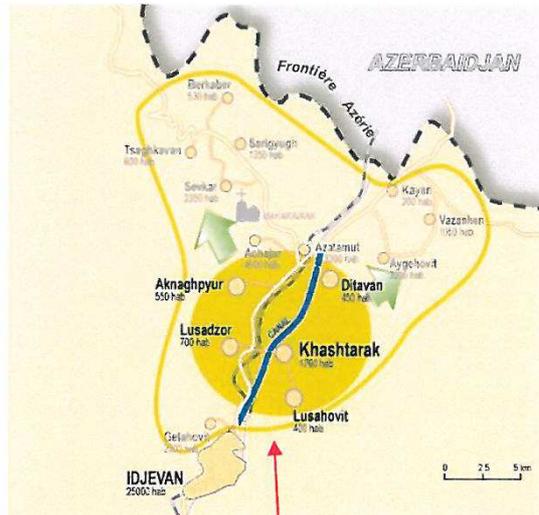
### **LES PERSPECTIVES POUR 2011-2013**

- poursuivre la réhabilitation d'infrastructures hydrauliques (Aygehovit –Vazachen et Ditavan)
- étudier la faisabilité de vergers, renforcement des bases agricoles et des pépinières
- mettre en place des fermes d'élevage de bovins
- identifier la structure de coordination des activités agricoles la mieux adaptée
- en coopération avec Agreenium, filiale de l'INRA, définir avec les autorités arméniennes les futures priorités en matière de développement de filières.

### La région du Tavouch

Région (Marz) située au Nord-Est de l'Arménie, bordée par l'Azerbaïdjan et la Géorgie  
Chef lieu : Idjevan  
Surface générale : 2 710 km<sup>2</sup>  
(9,3% de l'Arménie)  
4 villes, 58 villages  
134 376 habitants

2010



CG92/PAE/DCI



Le Président du Conseil général a inauguré le canal de l'amitié arméno-française le 22 mai 2010



Le Vice-président en charge de la coopération internationale a présenté le programme aux Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne le 7 octobre 2010. Les actions ont été reconnues comme étant une référence de coopération décentralisée en Arménie.



Un accord cadre de coopération entre le Département des Hauts-de-Seine et la région du Tavouch a été signé par le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine et le Préfet du Tavouch le 4 mars 2011.



## La coopération Conseil général de l'Isère – Région du Guégharkunik

**Le Conseil général de l'Isère et la Préfecture de Guégharkunik coopèrent étroitement depuis 2004 dans trois domaines spécifiques : le développement du tourisme rural, la santé et la promotion de la francophonie.**

Ce partenariat permet ainsi de développer des relations d'échanges d'expériences et de compétences, mais également de promouvoir le développement économique et social de la Région du Guégharkunik.



### Chronologie de la coopération Isère-Guégharkunik

- **2000 - 2002** : actions de coopération à l'initiative d'associations iséroises
- **2004** : après une mission exploratoire officielle, signature d'une convention entre le Conseil général de l'Isère et la préfecture de Guégharkunik
- **2005** : mise en œuvre de programme d'actions autour de 3 axes : le développement touristique, la santé et la francophonie
- **2006 - 2007** : année de l'Arménie en Isère co-organisée par le Conseil général de l'Isère
- **2007 - 2009** : première **plateforme de coopération mutualisée avec le Conseil général de l'Isère, les villes de Vienne, Romans sur Isère, Grenoble, et leurs partenaires arméniens respectifs**. Financements du Ministère des Affaires Etrangères et de la Région Rhône - Alpes
- **2010 - 2012** : programme de coopération triennal ; signature d'une convention de coopération

### Les actions du Conseil général de l'Isère en Arménie :

- Le tourisme : création d'un portail internet, création d'une plaquette d'information, soutien aux comités touristiques locaux
- La francophonie : cours de français intensifs, activités culturelles francophones
- La santé : formation de personnels de santé et réaménagement de centres de santé

### Les projets en matière de tourisme

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile en milieu rural, l'apport de revenus complémentaires est un enjeu local majeur auquel le tourisme, s'il met en avant le patrimoine et la richesse culturelle arménienne, est susceptible d'apporter une réponse.

Favoriser un tourisme facteur de développement local durable : c'est l'ambition du Conseil général de l'Isère et plus largement des huit collectivités rhônalpines et arméniennes réunies dans un programme d'ampleur au service de leurs populations.

Le but est de créer, grâce au tourisme, de nouvelles sources de revenus pour les habitants. Les activités développées s'appuient sur les richesses naturelles et culturelles locales, afin de les préserver et de les valoriser de façon durable.

Elles ont un effet levier pour les autres secteurs de l'économie, tels les transports, la restauration ou l'artisanat.

Ce programme de coopération, lancé par un diagnostic réalisé en 2005, a trois priorités affichées :

- échanger les pratiques des huit collectivités afin de les rendre communes à toutes..
- améliorer les compétences des acteurs arméniens (collectivités et acteurs associés) grâce à des transferts de savoir-faire de leurs partenaires rhônalpins
- assurer la promotion et la valorisation touristique de la région du Guégharkunik.

### **Les projets en matière de francophonie et culture**

Membre de l'Agence internationale de la francophonie, l'Arménie est attachée à la culture française et les arméniens, polyglottes, sont très demandeurs d'apprendre le français.

Depuis 2005, plus de 200 personnes ont suivi des cours intensifs de français, à Gavar, dans le cadre de la coopération avec le Département de l'Isère. A la suite d'une première sélection des élèves par les formateurs et la préfecture de Guégharkunik, l'apprentissage se fait sous la forme de petits groupes en plusieurs modules intensifs, pendant l'été. Les cours accueillent pendant deux mois chaque année des adolescents, des universitaires de Gavar et des adultes ayant une activité professionnelle liée aux projets de coopération : personnel de la préfecture, de l'hôpital ou d'associations œuvrant dans le domaine environnemental. La grande motivation des élèves et l'enseignement très vivant, basé sur des méthodes modernes d'apprentissage, encouragent fortement l'assiduité. Les candidats sont chaque année plus nombreux, la presse et télévision locale relayant largement l'information. Des « rencontres francophones » sont organisées en parallèle aux cours : elles créent une émulation générale autour de la langue et de la culture francophones.

### **Les projets en matière de santé**

Domaine d'intervention prioritaire du Conseil général de l'Isère dans le cadre de sa coopération, la santé publique fait l'objet d'actions au service d'une meilleure accessibilité de tous aux services de base.

Après un premier diagnostic en 2004 par un agent spécialisé du Conseil général qui a constaté l'impossibilité de remettre en état l'intégralité de l'hôpital régional de Gavar, le projet a consisté à réhabiliter le service de chirurgie correspondant à l'activité la plus développée de l'hôpital. De nouveaux équipements chirurgicaux ont été installés et la formation du personnel sur place à l'ensemble de ces installations assurée sur financements du Conseil général de l'Isère. Les experts français ont accompagné une sensibilisation aux pratiques d'hygiène et de stérilisation complétée par une formation à l'organisation des soins infirmiers. Répondant à la demande du directeur de l'hôpital, deux ambulances, dont l'une donnée par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, ont été acheminées à Gavar. Un travail de formation est également réalisé avec les autres structures hospitalières de proximité de la région, notamment sur la question des urgences.



**Conseil régional**

Paris, le

*23 juin 2011*

**Le vice-président**

chargé des affaires  
internationales et européennes

**Monsieur Serge LAGAUCHE**  
**Groupe interparlementaire d'amitié franco-**  
**arménienne**  
**Sénat**  
**15 rue de Vaugirard**  
**75291 Paris cedex 06**

Monsieur le Président,

*Cher Ami,*

Dans le cadre de votre recensement des actions de coopération décentralisée franco-arménienne, et en réponse à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser l'accord de coopération entre la Région Île-de-France et la Ville d'Érevan signé le 26 avril dernier.

Cet accord, dont la signature a été approuvée à l'unanimité par les conseillers régionaux, concrétise un rapprochement initié entre nos deux institutions au lendemain des élections régionales de mars 2010. Il traduit l'attachement du Conseil régional au renforcement des liens avec ce pays et exprime la solidarité des Franciliens avec le peuple arménien. Il s'inscrit dans un tissu de relations anciennes et denses. De nombreuses collectivités territoriales franciliennes, en particulier des communes, entretiennent en effet des relations de jumelage avec leurs homologues arméniennes et les multiples projets portés par les associations d'Île-de-France témoignent de la vigueur et de la force de ces liens.

Cet accord place ce partenariat sous les meilleurs auspices. L'ambition commune qui le porte et les échanges chaleureux qui ont précédé puis accompagné sa signature autorisent tous les espoirs et nous font l'obligation de veiller à sa mise en œuvre rapide, autour de projets concrets de coopération.

Les thèmes retenus pour ce partenariat traduisent la volonté de nos deux institutions de favoriser le rapprochement entre les populations et de servir l'essor et le développement durable des territoires.

La coopération économique, la protection de l'environnement, les transports, la culture, l'appui institutionnel, la formation et les échanges éducatifs ont ainsi été identifiés comme autant de priorités. La promotion de la francophonie occupe également une place privilégiée dans cette relation.

Au-delà des seuls échanges institutionnels, la Région Ile-de-France et la Ville d'Erevan ont souhaité que cette coopération puisse s'ouvrir au plus grand nombre de nos concitoyens, en particulier les plus jeunes d'entre eux (étudiants, lycéens, apprentis...) et impliquer largement les représentants de la société civile.

C'est donc avec confiance et enthousiasme que nous inaugurons ce partenariat. Nos services respectifs sont d'ailleurs d'ores et déjà mobilisés pour formaliser et proposer de premiers projets de coopération que de prochaines rencontres viendront très rapidement confirmer.

J'aurai grand plaisir, si vous le souhaitez, à vous tenir régulièrement informé des déclinaisons de cet accord et de l'évolution de cette coopération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Amicalemeul*

*Philippe Kaltenbach*

**Philippe KALTENBACH**



PJ : 1



# **ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE D'EREVAN ET LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE**

**LA VILLE D'EREVAN**, représentée par son Maire, Monsieur Karen KARAPETYAN

et

**Le CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,

**CONSIDÉRANT** les liens historiques d'amitié et les relations de coopération privilégiée qui unissent l'Arménie et la France,

**CONSIDÉRANT** la volonté commune de promouvoir entre la Ville d'Erevan et la Région Île-de-France une politique de coopération fondée sur des liens d'amitié et de solidarité,

**CONSIDÉRANT** la volonté des deux parties de mener conjointement des actions pour un rapprochement des territoires et des populations, de promouvoir les échanges, en particulier en matière d'appui institutionnel, de développement durable, d'échanges culturels et universitaires, de soutien à la francophonie, de tourisme, de formation,

**SE REJOUISSANT** du dynamisme de la coopération décentralisée franco-arménienne et du succès des Assises franco-arméniennes de la coopération décentralisée organisées à Erevan en octobre 2010, marquées notamment par l'adoption d'une Charte,

**DÉCIDENT** de conclure le présent accord de coopération dans le respect de leurs domaines de compétence respectifs, et adoptent pour cela les dispositions du présent Accord, dans les termes des articles suivants :

## **ARTICLE PREMIER - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

L'Accord poursuit comme objectif la réalisation d'activités communes afin de développer et de fortifier les relations entre les deux parties, en approfondissant les liens existants, au service des populations des deux territoires.

Les deux parties décident de favoriser, dans le cadre d'un partenariat, le développement de leurs relations de coopération dans les domaines d'intervention qui relèvent de leurs compétences.

Ce développement se concrétisera par l'organisation d'échanges d'experts, d'informations et d'expériences, ainsi que par la mise en œuvre de projets communs et la consultation réciproque.

## **ARTICLE DEUXIÈME – CONTENU THÉMATIQUE**

Dans le cadre de l'Accord, les parties décident conjointement de promouvoir des actions mutuellement utiles, en privilégiant les domaines suivants :

### **- l'appui institutionnel**

Priorité sera donnée à des échanges d'expériences et des programmes de formation, destinés à des élus et cadres administratifs, dans le domaine de la gestion territoriale ;

### **- le développement durable**

Un échange d'expertises et d'expériences pourra être mis en place sur les éco-activités, notamment le ramassage et le traitement des déchets, ainsi que la maîtrise et la consommation énergétique ;

### **- la culture et la francophonie**

Des échanges et des manifestations communes seront favorisés dans le domaine culturel, tout particulièrement dans le cinéma d'animation, le livre et la littérature. Les journées de la francophonie organisées chaque année en Arménie pourront servir de cadre à ces échanges culturels.

L'accent sera mis sur la promotion de la francophonie, en particulier par le soutien à l'enseignement du français à Erevan, et par des initiatives de sensibilisation et des programmes de formation pouvant s'appuyer notamment sur l'Université Française en Arménie ;

### **- le tourisme et le patrimoine**

Des transferts d'expériences, un échange d'expertises, la formation de cadres et l'étude des modèles existants pourront être effectués dans les domaines de l'industrie hôtelière et des secteurs qui lui sont liés, du tourisme, du développement des services, de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel ;

### **- l'aménagement du territoire et l'organisation des transports publics**

La coopération pourra porter tout particulièrement sur un échange d'expériences et un transfert de savoir-faire en matière de modernisation et de régulation de réseaux de transport public ;

### **- le développement économique**

Un échange d'expertises et d'expériences sur l'environnement, la promotion et l'encadrement de l'investissement pourra être mis en place.

**- l'éducation et la mobilité des jeunes**

La coopération entre établissements d'enseignement et de formation, les échanges universitaires et la mobilité des jeunes, y compris au titre de l'apprentissage, pourront être encouragés et soutenus.

Les parties n'excluent pas de mettre en place, à terme, des actions dans d'autres domaines d'intervention pour lesquels elles ont reçu mutuellement compétence ou auxquels elles portent une attention particulière : formation professionnelle ; promotion des activités sportives ; actions en direction de la jeunesse ; santé publique.

**ARTICLE TROISIÈME - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Les deux parties décident de la création d'un Comité mixte permanent de coopération, chargé de l'élaboration du programme pluriannuel de travail ainsi que du suivi et de l'évaluation de la coopération.

Cette instance commune sera co-présidée par le Président du Conseil Régional d'Île-de-France (ou son représentant) et par le Maire de la Ville d'Erevan (ou son représentant). Elle sera composée de représentants de chacune des parties signataires du présent Accord, et se réunira au moins une fois tous les trois ans, alternativement à Paris et à Erevan.

Elle proposera d'affecter des moyens pour financer les projets s'inscrivant dans le programme pluriannuel de travail, en s'assurant que les conditions nécessaires à la réalisation des actions projetées (compétence juridique à agir, consensus et mobilisation des parties prenantes) sont bien réunies.

Les deux parties sont convenues de veiller à ce que la montée en puissance du programme pluriannuel de travail s'effectue de façon graduelle et raisonnée.

Les deux parties conviennent que toute aide, subvention, étude ou action relevant du présent Accord, devra être avalisée par elles, afin d'en garantir la cohérence et la bonne exécution.

Les subventions de la Région font l'objet d'une attribution par ses élus réunis en Commission permanente, celle-ci approuvant en outre une convention définissant notamment l'objet des actions soutenues, leur montant prévisionnel et encadrant les modalités de versement de la subvention régionale.

**ARTICLE QUATRIÈME - ÉVALUATION**

Le programme d'actions prévu par le Comité mixte permanent de Coopération devra faire l'objet d'une évaluation par cette instance.

En outre, une évaluation tri-annuelle, réalisée par un organisme extérieur choisi d'un commun accord par les deux parties, pourra être réalisée.

**ARTICLE CINQUIÈME - RELATIONS AVEC LES TIERS**

Les parties signataires associeront à leurs efforts de coopération les réseaux institutionnels, économiques, sociaux, professionnels et associatifs intéressés. Elles s'attacheront à promouvoir leurs projets auprès des institutions européennes et internationales.

Elles conviennent de leur volonté de travailler de concert au sein des réseaux nationaux, européens ou internationaux de collectivités territoriales auxquels elles adhèrent.

Elles agiront en concertation avec leurs autorités nationales respectives, et dans le respect des engagements internationaux de la France et de l'Arménie.

Elles pourront faire appel à des prestataires de services extérieurs.

#### **ARTICLE SIXIÈME - DÉPLACEMENTS**

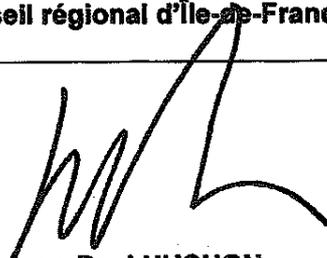
Les missions techniques ou institutionnelles, les frais de transport internationaux seront à la charge de la partie qui envoie les représentants ou experts. Les frais de séjour (hébergement, transports locaux) seront assurés par la partie invitante.

#### **ARTICLE SEPTIÈME - DURÉE**

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de la dernière notification relative à l'accomplissement par les parties des procédures internes nécessaires à l'entrée en vigueur du présent accord.

L'accord aura une durée de 10 ans et pourra être reconduit.

Fait à Paris, le 26 avril 2011 en deux exemplaires originaux en langue française et arménienne.

<p>Pour la Ville d'Erevan</p>	<p>Pour le Conseil régional d'Île-de-France,</p>
 <p>Karen KARAPETYAN</p>	 <p>Jean-Paul HUCHON</p>

## ANNEXE 1

### QUELQUES REPÈRES SUR L'ARMÉNIE

(Source : ministère des affaires étrangères et européennes – [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

---

**Nom officiel** : République d'Arménie

**Superficie** : 29 800 km<sup>2</sup>

**Capitale** : Erevan

**Villes principales** : Gumri, Vanadzor, Kapan

**Population** : 3,2 millions (chiffre contesté)

**Croissance démographique** : 0%

**Espérance de vie** : 72,4 ans

**Taux d'alphabétisation** : 99,4%

**Indice de développement humain (Classement ONU)** : 84

**PIB (2010)** : 9,4 Mds USD

**PIB par habitant (2009)** : 2 658 (USD)

**Taux de croissance (2010)** : + 4,7 %

**Taux de chômage (2010)** : 7 % (officiel)

**Taux d'inflation (2010)** : 8,2 %

**Déficit budgétaire (2010)** : 5 % du PIB

**Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (2009)** :

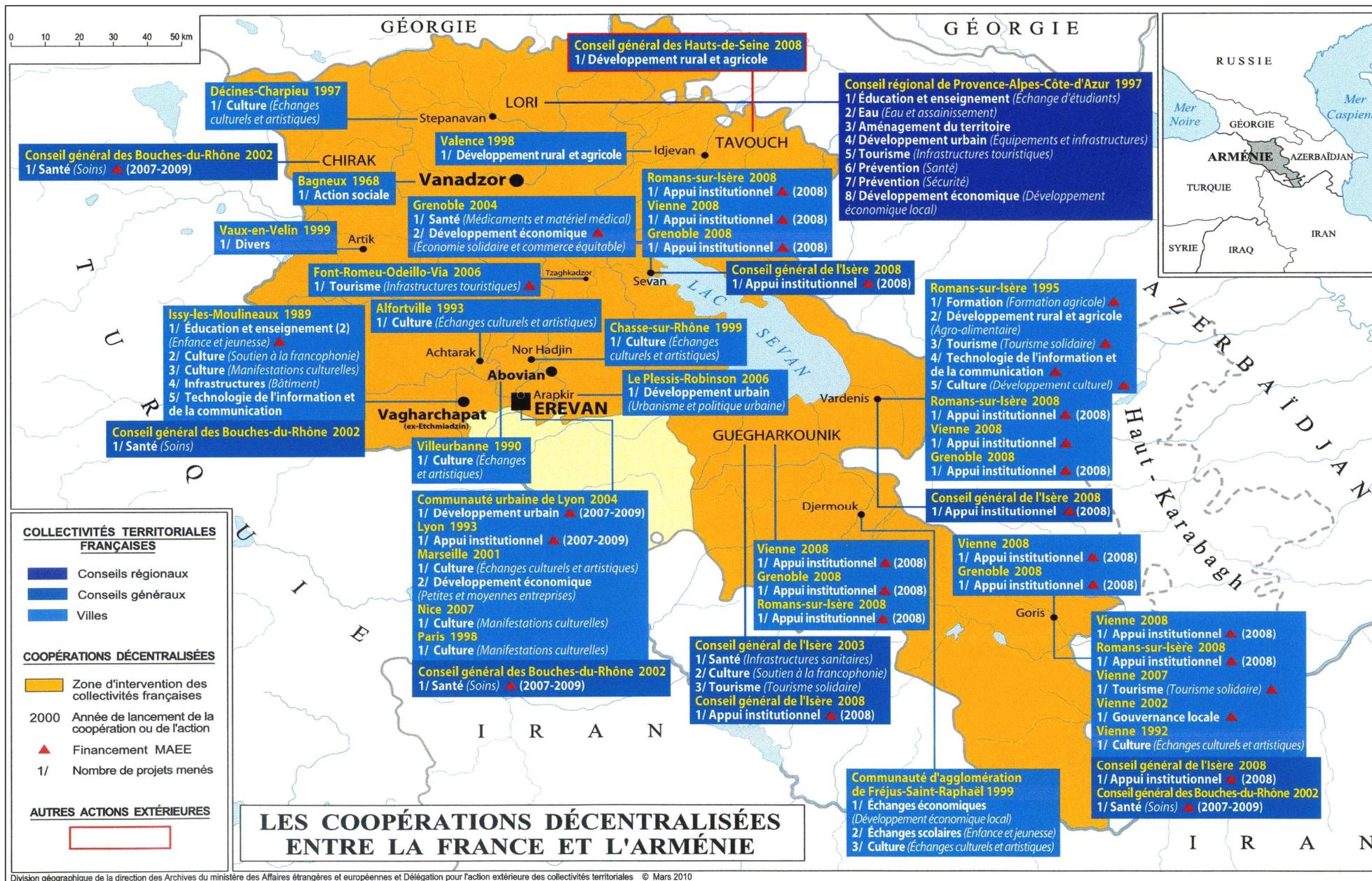
▸ **services** : 43 %

▸ **construction** : 18 %

▸ **agriculture** : 16 %

▸ **industrie** : 13 %

## ANNEXE 2 - LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE LA FRANCE ET L'ARMÉNIE



(source : ministère des affaires étrangères et européennes)

### Les coopérations décentralisées entre la France et l'Arménie

source : données ministère des affaires étrangères et européennes

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Issy-Les-Moulineaux	Etchmiadzine	1989	Education et enseignement Accueil de jeunes Arméniens	Terminé	Cultures France, Ambassade d'Arménie en France, établissement scolaires (collèges et écoles des deux villes).	Faire découvrir la France à de jeunes Arméniens.	Accueil de 89 jeunes Arméniens dans différents collèges de la Ville dans le cadre de l'opération « Jeunes Ambassadeurs pour l'Arménie ». Hébergement dans des familles isséennes et organisation de nombreuses visites en Région parisienne.
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Education et enseignement Accueil d'étudiants en entreprise	En cours		Accueil d'étudiants arméniens	Aide à l'accueil en stage dans les entreprises de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des étudiants arméniens inscrits à l'UFAR
Conseil général des Bouches du Rhône	Etchmiadzine	2003	Santé Aide à la construction d'un dispensaire	En cours		Aide à la construction d'un dispensaire	Aide à la construction d'un dispensaire
Conseil général de l'Isère	Région du Guégharkunik	2003	Santé Amélioration et renforcement du système sanitaire	En cours	Aide Médicale et Développement.	Amélioration et renforcement du système sanitaire.	Pour la période 2010-2012: -Poursuite de la formation sur le thème des urgences médicales à l'échelle régionale; -Réhabilitation de services de la Polyclinique de Gavar (rénovation des bâtiments, équipement matériel).

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Conseil général de l'Isère	Région du Guégharkunik	2003	Culture Apprentissage du français et francophonie à Gavar	En cours		- Répondre à la demande en cours de français de la région du Guégharkunik , - Associer apprentissage du français et activités culturelles francophones	Pour 2010-2012 : - Cours de français: notamment des cours intensifs, à Gavar, auprès d'environ 100 élèves chaque été : collégiens, étudiants, professeurs, et professionnels liés aux projets de coopération. - Activités culturelles francophones : théâtre, sorties culturelles, fête annuelle de la francophonie
Romans sur Isère	Villes de Goris, Vardenis, Sevan, Préfecture de Guegharkunik	2008	Appui institutionnel Appui à la structuration d'acteurs du tourisme facteur de développement local dans les régions du Guegharkunik et du Syunik	En cours	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Fédération Nationale Accueil Paysan. Electriciens sans Frontières. Groupement des Retraités Educateurs Sans Frontières.	Ce projet a pour objectif le désenclavement social, culturel et touristique dans une perspective de développement local durable.	Projet cofinancé par le MAEE en 2008. Cette démarche se décline en trois axes principaux : - l'appui aux acteurs locaux arméniens dans le domaine du tourisme - promotion et accès à la francophonie - renforcement des capacités locales.
Vienne	Goris	1992	Tourisme Appui à la structuration d'acteurs du tourisme facteur de développement local dans les régions du Guegharkunik et du Syunik	En cours	Ville de Vienne, de Grenoble, de Romans sur Isère, Conseil général de l'Isère, AFRAT, Office de tourisme de Vienne, FNAP, vision du monde, association Romans International. Ministère des	Face à cette situation et conscientes de l'intérêt tant au niveaux culturels, économique, social que constitue le développement du tourisme au sein des territoires, les villes de Goris, Sevan et Vardénis ainsi que la Préfecture du Guegharkunik, en collaboration avec leurs territoires partenaires	Projet cofinancé par le MAEE pour 2007. Afin de mener à bien ce programme, les collectivités locales françaises et leurs partenaires techniques accompagnent leurs homologues arméniennes en fonction de leurs compétences et de leurs savoir-faire reconnus dans les domaines du tourisme facteur de développement local.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
					Affaires Etrangères et Européennes.	français, respectivement les Villes de Vienne, Grenoble, Romans sur Isère et le Conseil Général de l'Isère) s'engagent dans la mise en place d'un programme concerté d'appui à la structuration d'acteurs pour un tourisme facteur de développement local dans les régions du Guegharkunik et du Syunik.	
Romans sur Isère	Vardenis	1995	Tourisme Appui au développement du tourisme rural et accueil chez l'habitant	En cours	Fédération Nationale Accueil Paysan, Les Amis d'accueil paysan, Vision du Monde, l'Amicale des Arméniens, Romans International.	L'objectif principal est de développer une agriculture familiale durable et autosuffisante en développant de nouvelles activités économiques secondaires autour de la transformation de produits agricoles, de l'artisanat, et du tourisme rural... Il s'agit spécifiquement de: Proposer une nouvelle forme de tourisme en Arménie, proche des habitants et organisée par eux. Impulser l'idée de tourisme équitable en Arménie.	Projet cofinancé par le MAE pour 2007.  Pour cela une association intitulée Aregouni a été créée en 2003 par 6 familles de Vardénis. Elle implique principalement des femmes, dont des jeunes participantes au cours de français, désireuses de développer la rencontre et les échanges culturels grâce à l'accueil de touristes et de faire découvrir leur pays, ses traditions, et son patrimoine.  L'appui de la coopération consiste à apporter un soutien à l'association pour la définition du projet, des objectifs et du fonctionnement de l'association, pour réhabiliter les sanitaires pour l'amélioration de l'accueil, pour identifier les potentiels touristiques de Vardénis, pour élaborer des outils de communication, et pour identifier des partenariats avec des organisations en

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>Permettre aux acteurs locaux de diversifier leur activité et augmenter leurs revenus. Mettre en valeur les activités locales. Intégrer cette région à des circuits touristiques existants. Permettre l'échange et le brassage culturel a Vardénis.</p>	<p>France de tourisme solidaire. Avril à Août 2003: mission d'identification et d'appui à la mise en place du projet, constitution et organisation du groupe Aregouni, petits travaux d'aménagement, élaboration d'une plaquette de communication Juillet 2004: premiers accueils dans le cadre de Aregouni Novembre 2004: mission d'évaluation intermédiaire d'Accueil Paysan 2005-2006: Formation et accompagnement du projet  A partir de 2007, fait l'objet d'un appui concerté avec d'autres collectivités de Rhône-Alpes en coopération avec l'Arménie dans le cadre d'un programme concerté d'appui à des acteurs touristiques des régions du Guegharkunik et Syunik.</p>
Lyon	Erevan	1993	Appui institutionnel	En cours	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, ville de Lyon (Grand Lyon), Association Rhône Arménie Formation Echanges, Groupe Véolia.	Accompagner la création d'un "Jardin de Lyon" dans le centre ville d'Erevan; soutenir le développement des infrastructures scolaires et d'enseignement professionnel par ailleurs.	Projet financé par le MAEE en 2007-2009.  - formation professionnelle: rénovation du Centre d'enseignement professionnel franco-arménien d'Erevan - formation universitaire: donner l'opportunité aux jeunes universitaires de réaliser un stage en entreprise française - propreté et environnement: poursuivre les échanges sur les questions de propreté, nettoyage et déneigement à Erévan - l'aménagement d'un jardin public "Jardin de Lyon" - mise en place de missions d'experts à

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
							Erévan et des stages de formations ou des accueils à Lyon.
Vienne	Goris	1992	Gouvernance locale Désenclavement social et culturel de Goris	En cours	Association Vienne-Goris, Maison de la culture arménienne de Vienne, Centre hospitalier Lucien Hussen de Vienne, UMAF, Ong HUMATEM.	Face à cette situation, les acteurs locaux du développement de Goris, accompagnés par la Ville de Vienne, se sont engagés dans la mise en place d'un programme de soutien au désenclavement social et culturel de Goris dans une perspective de développement local durable.	Projet cofinancé par le MAEE en 2006.  Cette démarche se décline en quatre axes principaux : l'essor de la francophonie à Goris en tant que facteur de développement et de socialisation, l'amélioration du cadre de vie local dans les domaines de l'urbanisme et de la santé, la mobilisation des habitants et du tissu associatif local dans les projets de coopération et le soutien à la mise en place d'une politique de développement du tourisme solidaire à Goris. Cet axe ne sera pas traité dans le présent dossier. Il fait l'objet d'un programme spécifique réalisé en commun avec les Villes de Grenoble, Romans sur Isère et le Conseil Général de l'Isère.  Afin de mener à bien ce programme, la Ville de Vienne accompagne sa ville partenaire arménienne en fonction de ses compétences et de son savoir-faire reconnu dans les domaines de l'action sociale et culturelle, de la gestion des espaces publics et de son expérience dans le domaine de la citoyenneté active.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Romans sur Isère	Vardenis	1995	Culture Développement d'activités culturelles francophones	Terminé	Arménie échanges et Promotion de 1999 à 2005. Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.	L'objectif principal est de participer au désenclavement social et culturel de Vardenis En facilitant la communication et les échanges entre les habitants et les élus des deux villes En favorisant l'émergence d'activités culturelles et sociales suscitant une ouverture sur le monde extérieur, valorisant l'identité culturelle de la ville et de ses habitants, développant les lieux de rencontres et de convivialité dans la ville.	Projet cofinancé par le MAEE pour 2007. Les stages ont lieu tous les ans en été pour environ 60 stagiaires. La durée du stage est de 180 heures, réparties du lundi au vendredi, pendant 9 semaines. L'enseignement est donné sur quatre niveaux et effectué par des professeurs d'organisme de formation arménien.  Des cours de français sont également donnés selon les besoins aux principaux acteurs des actions de coopération entre nos deux villes: responsables et membres d'associations.
Romans sur Isère	Vardenis	1995	Technologies de l'information et communication Développement local	En cours		Amélioration de l'accès aux NTIC sur le territoire de Vardenis.	Projet cofinancé par le MAE pour 2007. Mission d'expertise d'une semaine, mise en place des principales actions identifiées en lien avec la municipalité de Vardenis en 2008: -soutien financier à la réalisation des investissements nécessaires; -appui à l'installation d'internet auprès des structures prioritaires; -développement formation vers la jeunesse.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Conseil général des Bouches du Rhône	Région de Chirag	2002	Santé Dispensaires de soins	En cours		L'amélioration et la pérennisation de l'accès aux soins de qualité pour les personnes géographiquement isolées. Cette démarche a aussi eu pour but de limiter un exode massif de populations vers Erevan tentées de se mettre à l'abri de tout besoin sanitaire	Après la création de centres de soins de proximité en région, l'action vise à rendre pérenne l'existence de ces centres : a - perfectionner la formation des équipes soignantes aux nouveaux équipements et procédures sanitaires, b – accompagner ces centres de santé vers le maximum d'autonomie financière.
Marseille	Erevan	2001	Culture Echanges culturels	Terminé		Non précisé	Non précisé
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Education et enseignement Echanges de jeunes	En cours	Lycée Camille-Jullian - Marseille	Echanges d'élèves avec le lycée d'Alaverdi en Arménie.	Echanges d'élèves avec le lycée d'Alaverdi en Arménie.
Marseille	Erevan	2001	Développement économique Echanges économiques	En cours	CCIMP, CCIFA.	Être relais ou facilitateur pour les entreprises marseillaises souhaitant s'implanter en Arménie ou y chercher des débouchés.	Une mission économique en octobre 2010 en partenariat avec la Chambre de Commerce franco-arménienne.
Communauté d'agglomération de Frejus St Raphael	Djermuk	1999	Développement économique Echanges économique	En cours		Echanges économiques.	Echanges économiques.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Communauté d'agglomération de Frejus St Raphael	Djermuk	1999	Education et enseignement Echanges scolaires	En cours		Echanges scolaires	Echanges scolaires
Conseil régional de Rhône-Alpes	Association des communes d'Arménie	2008	Divers Engagement en faveur du Développement Durable	En cours	CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES	Engagement en faveur du développement durable des territoires	consolidation des actions de coopération, (sous la forme d'appels à projets)
Issy-Les-Moulineaux	Etchmiadzine	1989	Education et enseignement Equipement de la première crèche d'Etchmiadzine	Terminé		Equipement d'une crèche.	Envoi d'un container en Arménie afin d'équiper la première crèche d'Etchmiadzine. Divers matériels pour l'accueil des enfants ont pu être offerts à la ville jumelle : lits, tables, placards, fauteuils pour handicapés, vêtements mais aussi des jouets.
Vaulx en Velin	Artik	1999	Divers Equipement des écoles, création d'une classe et d'un club de français	En cours	Union Culturelle Française des Arméniens de France (UCFAF) Fonds arménien de France	Appui logistique et institutionnel à la ville d'Artik pour le développement du système éducatif et sanitaire	1) équipement de 59 classes élémentaires en mobilier sur 3 ans en employant une entreprise locale chargé de la conception du mobilier. 2) Développement de la francophonie par l'équipement d'une classe de français en mobilier et en matériel pédagogique, mise en place d'un club de français au sein de l'annexe de l'Université d'Erevan. 3)Appui institutionnel au système hospitalier d'Artik: mise en relation de l'équipe médicale d'Artik avec des partenaires de l'agglomération de Lyon pour créer des liens sur le plan médical et améliorer les conditions de prise en charge

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
							des patients par la contribution en équipements et matériels médicaux.
Le Plessis Robinson	Arapkir	2006	Développement urbain Expertise en matière de rénovation urbaine	En cours	Le Plessis-Robinson	Echanges scolaires, voyages d'études, coopération technique.	Depuis longtemps, des liens d'amitié se sont tissés entre le Plessis-Robinson et la commune d'Arapkir et ces dernières années, des événements particuliers se sont produits, qui ont renforcé ces liens entre nos deux communautés.  Grâce à cet accord de 2006, la ville Arapkir bénéficie de l'expertise du Plessis-Robinson en matière de rénovation urbaine : rénovation d'immeubles, remise en état des rues, réhabilitation des installations scolaires et sportives.
Issy-Les-Moulineaux	Etchmiadzine	1989	Culture Financement d'un centre francophone	En cours	Solidarité Protestante France-Arménie (SPFA).	Donner des cours de Français à des élèves et fonctionnaires d'Etchmiadzine et créer un lieu convivial facilitant les rencontres et la pratique de la langue.	Création d'un club francophone à Etchmiadzine. Il a vocation à informer et à sensibiliser les jeunes et les étudiants à la culture francophone, à proposer des cours de français, à servir de relais à l'accueil de groupes et/ou de délégations en provenance d'Issy-les-Moulineaux.
Conseil général des Bouches du Rhône	Région de Chirag	2007	Santé Formation des médecins à l'urgence cardiaque	En cours		L'amélioration et la pérennisation de l'accès aux soins de qualité pour les personnes géographiquement isolées. Cette démarche a aussi eu pour but de limiter un exode massif de populations vers Erevan tentées de se mettre à l'abri de tout besoin sanitaire.	Après l'équipement du centre cardiovasculaire de Nork Marach d'Erevan et la formation des équipes soignantes de ce centre, l'action s'engage à mettre en place des processus pour répondre à l'urgence cardiaque en région : a – approfondir la formation les équipes soignantes en province à l'urgence cardiaque, pour les rendre plus opérationnelles en vue de l'acheminement des malades vers Erevan : formation des médecins à l'urgence pré-hospitalière. b - accompagner le projet de la création

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
							d'une antenne déportée du centre cardiovasculaire de Mork Marach à Goris (Région du Syunik) en partenariat avec le fonds arménien de France.
Conseil général des Bouches du Rhône	Région de Chirag	2007	Santé Formation des services de secours	En cours		L'amélioration et la pérennisation de l'accès aux soins de qualité pour les personnes géographiquement isolées. Cette démarche a aussi eu pour but de limiter un exode massif de populations vers Erevan tentées de se mettre à l'abri de tout besoin sanitaire.	Former les services de secours arméniens à la prise en charge de l'urgence sur les personnes
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Eau et assainissement Fourniture d'eau potable	En cours		Fourniture d'eau potable pour le quartier de Kerkorian, dans la ville de Spitak (région de Lori).	Fourniture d'eau potable pour le quartier de Kerkorian, dans la ville de Spitak (région de Lori).
Bagneux	Vanadzor	1968	Action sociale Jumelage	En cours		Envoi d'un échographe à la ville de Vanadzor en 2007.	Envoi d'un échographe à la ville de Vanadzor en 2007.
Villeurbanne	Abovyan	1990	Culture Jumelage	En cours		Non précisé	Non précisé
Communauté d'agglomération de Frejus St Raphael	Djermuk	1999	Culture Jumelage	En cours		Echanges culturels.	Echanges culturels.
Decines Charpieu	Stepanavan	1990	Culture Jumelage	En cours		Echanges culturels et artistiques.	Echanges culturels et artistiques.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Valence	Idjevan	1998	Développement rural et agricole Jumelage	En cours	Association Idjeval	Aide au développement par des micro crédits.	1) Industrie du bois: l'acquisition de matériel et aménagement d'un atelier: 1000€ 2) Apiculture: acquisition de dix ruches, 1000 euros 3) Elevage de porcs: achat de deux truies:350€ 4) Achat de semences de blé: 920€ 5) Elevage des porcs: 520€ 6) Achat de bétail : 2 veaux et 2 porcs:1080€ 7) Elevage de porcs:430€
Alfortville	Achtarak	1993	Culture Jumelage	En cours		Echanges culturels.	Echanges culturels.
Chasse-Sur-Rhône	Nor Hadjin	1999	Culture Jumelage	En cours		Echanges culturels.	Echanges culturels.
Vienne	Goris	1992	Culture Jumelage	En cours		Non précisé.	Non précisé.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Issy-Les-Moulineaux	Etchmiadzine	1989	Culture Manifestations culturelles	Terminé	Ambassade de France en Arménie, Ambassade d'Arménie en France, Cultures France, nombreuses associations arméniennes d'Issy.	Faire connaître la culture arménienne à la population isséenne et stimuler les échanges avec cette région du monde.	Plus de 40 manifestations ont été organisées à Issy-les-Moulineaux dans divers domaines entre le 1er février et le 31 mars 2007 : Théâtre, Peinture, Sculpture, Photographie, Musique, Sports, Gastronomie... De nombreux Arméniens ont ainsi été invités, témoignant de la richesse de la culture arménienne.
Nice	Erevan	2007	Culture Manifestations dans le cadre de l'année de l'Arménie en France	Terminé		Diverses manifestations culturelles.	Diverses manifestations culturelles.
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Aménagement du territoire Préservation d'une rivière	En cours	Union des compatriotes arméniens de Van Vashouragan	Consolidation des rives de la rivière Pambak du village Nor Khatchakap (Région de Lori).	Consolidation des rives de la rivière Pambak du village Nor Khatchakap (Région de Lori).
Vienne	Villes de Goris, Vardenis, Sevan, Préfecture de Guegharkunik	2008	Appui institutionnel Programme concerté de soutien au désenclavement économique, social, culturel et numérique dans les régions du Guegharkunik et	En cours	Grenoble, Romans sur Isère, Conseil Général de l'Isère, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Fédération Nationale Accueil Paysan, Electriciens sans	Ce projet a pour objectif le désenclavement social, culturel et touristique dans une perspective de développement local durable.	Projet cofinancé par le MAEE en 2008. Cette démarche se décline en trois axes principaux : - l'appui aux acteurs locaux arméniens dans le domaine du tourisme - promotion et accès à la francophonie - renforcement des capacités locales.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
			du Syunik dans une perspective de développement local durable		Frontières, Groupement des Retraités Educateurs Sans Frontières.		
Grenoble	Goris, Vardenis, Sevan, Préfecture de Guegharkunik	2008	Tourisme Programme concerté de soutien au désenclavement économique, social, culturel et numérique dans les régions du Guegharkunik et du Syunik dans une perspective de développement durable	En cours	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Fédération Nationale Accueil Paysan. Electriciens sans Frontières. Groupement des Retraités Educateurs Sans Frontières.	Ce projet a pour objectif le désenclavement social, culturel et touristique dans une perspective de développement local durable.	Projet cofinancé par le MAEE en 2008. Cette démarche se décline en trois axes principaux : - l'appui aux acteurs locaux arméniens dans le domaine du tourisme - promotion et accès à la francophonie - renforcement des capacités locales.
Conseil général des Hauts de Seine	Région du Tavouch	2011	Développement rural et agricole Programme de développement agropastoral dans la région du Tavouch	En cours	Fonds Arménien de France	appuyer la mise en place de filières de production agricole et bovine afin d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des agriculteurs concernés, dans l'objectif de limiter l'exode rural que connaît le Tavouch	Volet 1 : Réhabilitation et consolidation du réseau d'irrigation - études hydrauliques, réhabilitation du canal d'irrigation latéral au fleuve Agsthev et d'une station de pompage ; -réhabilitation d'infrastructures hydrauliques entre Aygehovit et Vazachen.  Volet 2 : Appui à la production agricole -études pour sélectionner les filières les plus porteuses pour le développement de la région ; -aménagement de 2 bases agricoles

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
							<p>(Aygehovit et Sarygiuh) ;                      -mise en place d'une première pépinière à Ditavan ;                      -achat de machines, d'outils, de semences et de plants ;                      - formations des agriculteurs.</p> <p>Volet 3 : Développement d'une filière bovine                      - étude socio-économique sur les races bovines à importer ;                      - achat de 50 bovins pour le développement futur du cheptel de la région ;                      - accompagnement des éleveurs.</p> <p>Volet 4 : Création d'un centre de collecte de lait</p>
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Développement urbain Programme de développement durable	En cours	API	Soutien au projet de programme de développement durable lié aux activités pratiquées dans la région du lac Sevan.	Soutien au projet de programme de développement durable lié aux activités pratiquées dans la région du lac Sevan.
Conseil général de l'Isère	Région du Guégharkunik	2007	Tourisme Programme mutualisé d'appui à la structuration d'acteurs de l'éco-tourisme facteur de développement local dans les	En cours		Ce projet a pour objectif le désenclavement social, culturel et touristique dans une perspective de développement local durable.	Cette démarche se décline en trois axes principaux : - l'appui aux acteurs locaux arméniens dans le domaine du tourisme - promotion et accès à la francophonie - renforcement des capacités locales.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
			régions du Guegharkunik et du Syunik				
Vienne	Ville de Goris (partenaire Ville de Vienne)	2002	<p>Tourisme</p> <p>Programme mutualisé d'appui à la structuration d'acteurs du tourisme facteur de développement local dans les régions du Guegharkunik et du Syunik (Arménie)</p>	En cours	Ville de Grenoble	<p>Le présent projet s'inscrit dans un objectif de développement durable, mutualisant les atouts et les richesses des différentes collectivités partenaires pour une meilleure cohérence et complémentarité de leurs actions. Il s'appuie sur les ressources et compétences d'acteurs de territoires. Il favorise l'attractivité et le développement local des partenaires locaux, collectivités et autorités, soutenues dans leur capacité à définir une politique locale ambitieuse et à mettre en œuvre des actions autonomes. Les collectivités partenaires du projet soutiennent ainsi l'émergence d'une démarche de développement durable au sein des actions de coopération décentralisée (les Villes de Romans sur</p>	<p>Projet cofinancé par le MAEE en 2010 Les Villes de Goris, Sevan et Vardenis ainsi que la Préfecture du Guegharkunik, en collaboration avec leurs territoires partenaires français, respectivement les Villes de Vienne, Grenoble, Romans-sur-Isère et le Conseil général de l'Isère se sont engagés depuis 2007 dans la mise en place d'un programme concerté de soutien au désenclavement social, culturel et touristique dans une perspective de développement local durable dans les régions du Guegharkunik et du Syunik.</p> <p>Cette démarche de mutualisation est renforcée dans le cadre de ce projet triennal 2010-2012, qui se décline autour d'un objectif principal : l'appui aux acteurs locaux arméniens pour le développement d'un tourisme durable, l'animation et la valorisation culturelle des territoires. Afin de mener à bien ce programme, les collectivités locales françaises et leurs partenaires techniques, acteurs ressources de leurs territoires, accompagnent leurs homologues arméniennes en fonction de leurs compétences et de leurs savoir-faire, reconnus dans les domaines du tourisme, de l'action sociale et culturelle, du développement local, de la francophonie et de leur expérience dans le domaine de la citoyenneté active.</p>

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>Isère, Vienne et Grenoble ont dans le même esprit signé en avril 2004 la « Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable ». Le Conseil général de l'Isère a adopté en 2008 sa propre Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, en adéquation avec son agenda 21 départemental.</p>	<p>- Appui à un tourisme durable facteur de développement local            Objectif de l'action : - Promouvoir le développement d'un tourisme respectueux des cultures et des populations locales, qui allie protection de l'environnement, promotion sociale et production économique            - Affirmer le rôle des collectivités dans la gestion de l'aménagement régional            - Transférer des compétences et valoriser les savoir-faire locaux</p> <p>Description sommaire : Ces objectifs généraux s'articulent autour de 3 axes d'actions :            - Axe 1 : Appui aux acteurs locaux et à l'animation du réseau,            - Axe 2 : Développement de l'offre touristique locale et amélioration de sa qualité,            - Axe 3 : Communication et promotion touristique des territoires.</p>
Vienne	Ville de Goris	2007	<p>Tourisme            Programme mutualisé d'appui à la structuration d'acteurs du tourisme facteur de développement local dans les régions du</p>	En cours	Ville de Romans sur Isère	<p>Le présent projet s'inscrit dans un objectif de développement durable, mutualisant les atouts et les richesses des différentes collectivités partenaires, françaises et arméniennes, et s'appuyant sur les ressources et compétences d'acteurs</p>	<p>Projet cofinancé par le MAEE en 2010            Les Villes de Goris, Sevan et Vardénis ainsi que la Préfecture du Guegharkunik, en collaboration avec leurs territoires partenaires français, respectivement les Villes de Vienne, Grenoble, Romans sur Isère et le Conseil Général de l'Isère s'engagent aujourd'hui dans la mise en place d'un programme concerté de soutien au désenclavement social, culturel et touristique dans une perspective de</p>

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
			Guegharkunik et du Syunik (Arménie)			<p>de territoires. Il favorise l'attractivité et le développement local des partenaires locaux, collectivités et autorités, soutenues dans leur capacité à définir une politique locale ambitieuse et à mettre en œuvre des actions autonomes.</p> <p>Les Villes de Romans sur Isère, Vienne et Grenoble ont dans le même esprit signé en avril 2004 la « Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable ». Le Conseil général de l'Isère a adopté en 2008 sa propre Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, en adéquation avec l'agenda 21 départemental. Les collectivités partenaires du projet soutiennent ainsi l'émergence d'une démarche de développement durable au sein des actions de coopération décentralisée. La</p>	<p>développement local durable dans les régions du Guegharkunik et du Syunik. Cette démarche se décline en trois axes principaux : l'appui aux acteurs locaux arméniens dans le domaine du tourisme, le renforcement des capacités locales en Arménie et la promotion et l'accès à la francophonie.</p> <p>Afin de mener à bien ce programme, les collectivités locales françaises et leurs partenaires techniques, acteurs de leurs territoires, accompagnent leurs homologues arméniennes en fonction de leurs compétences et de leurs savoir-faire reconnus dans les domaines de l'action sociale et culturelle, du développement local, du tourisme, des TIC et de leur expérience dans le domaine de la citoyenneté active.</p> <p>- Développement d'un tourisme facteur de développement local et durable dans la région du Guégharkunik et du Syunik            Objectif de l'action : Le tourisme en Arménie (notamment à Sevan) était une pratique très développée pendant la période soviétique. Du fait de la chute de l'Union Soviétique et de la crise qui a émergé à la suite de l'indépendance de l'Arménie, le tourisme est aujourd'hui peu structuré et peu organisé. L'offre d'activités est assez limitée en général alors que le potentiel est très important, notamment au niveau des activités de pleine nature et du</p>

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>utilisée du développement durable le caractérise comme le « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans cette optique, on ne peut prétendre être porteur de développement durable sans se préoccuper de solidarité internationale, ce qui encourage l'émergence de coopérations décentralisées appelées « durables ». Ceci se concrétise à travers 4 points, dans une approche transversale et globale :</p> <p>ASPECT SOCIAL : Ce projet entend appuyer les structures partenaires dans les activités qu'ils ont eux-mêmes identifiées et qu'ils souhaitent développer avec notre soutien. Il a donc dès le départ pris en compte les critères d'accessibilité sociale,</p>	<p>patrimoine (culturel et naturel) dans les régions du Guegharkunik comme du Syunik.</p> <p>Le tourisme se développe à nouveau fortement pour les Arméniens nationaux et issus de la diaspora. Il est encore peu organisé et n'est pas pris en charge pas les institutions publiques (Etat et collectivités locales), mais plutôt laissé à l'initiative privée. Il se concentre sur certaines zones : Erevan, Sevan, mais apporte peu de retombées économiques dans les régions où il n'est quasiment pas organisé. Ainsi, des projets à l'initiative de la diaspora commencent à émerger pour promouvoir des activités de pleine nature. Par exemple, la fondation Tufenkian a édité un guide de randonnée en anglais et en arménien. Le Raid Karen Aventure propose un séjour itinérant et sportif chaque année en Arménie. Aussi, l'association EldoRando (Festival de la randonnée, Pyrénées) poursuit l'objectif de créer un festival de la randonnée en Guegharkunik (avec trois objectifs : création du festival, réalisation de topo-guides et formation d'accompagnateurs de montagnes). Quelques tours opérateurs locaux proposent également des séjours alliant randonnées, découverte de la nature et du patrimoine culturel.</p> <p>La mise en réseau des acteurs du tourisme est aujourd'hui nécessaire en Arménie. Elle permettra de faire se rencontrer les acteurs, naître des dynamiques</p>

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>culturelle et économique indispensable à un projet viable.</p> <p>Il concerne notamment des familles qui sans être les plus pauvres, vivent dans des conditions difficiles et ont besoin de revenus complémentaires.</p> <p>Il incite à l'ouverture à l'autre, à une implication citoyenne pour valoriser sa ville. Par la promotion d'un tourisme solidaire, des échanges culturels et l'implication des structures actives dans ces secteurs, il entend développer des échanges fructueux entre habitants, visiteurs et visités sur leurs conditions de vie, sur une meilleure compréhension des différences culturelles. Il permet une autre façon de découvrir un pays et ses habitants.</p> <p><b>ASPECT ECONOMIQUE :</b></p> <p>En promouvant notamment un tourisme plus équitable, ce projet permet de partager</p>	<p>particulières et mettre en place des produits groupés, mutualisés et adaptés. Il est déterminant de travailler avec tous les acteurs de la filière en amont du projet actuel. Parmi les structures partenaires identifiées, seront présentes un bureau d'information du tourisme, des représentants d'un comité local du tourisme composé d'opérateurs, et des représentants d'une association de tourisme rural et d'accueil chez l'habitant. Par ailleurs, l'idée de la mise en réseau est également nécessaire en France. En effet, ce projet rassemble plusieurs partenaires aux missions et objectifs complémentaires : collectivités locales, offices de tourisme, associations d'accueil chez l'habitant, une agence de tourisme solidaire et un centre de formation.</p> <p>Cette démarche de structuration des acteurs touristiques arméniens se décline en cinq objectifs opérationnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les compétences des acteurs dans les domaines de l'accueil, de l'animation, du guidage, de la gestion de groupe, du service, de la valorisation des produits locaux, de la communication ;</li> <li>- Développer la concertation entre les acteurs touristiques arméniens et français dans le cadre des coopérations décentralisées entre collectivités locales de Rhône-Alpes et d'Arménie ;</li> <li>- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité des sites ;</li> </ul>

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>modestement les revenus générés par le tourisme en en faisant bénéficier les plus pauvres, et les territoires qui en sont généralement exclus. Ce projet développe des conditions d'échanges équitables en permettant aux familles et artisans de mieux valoriser leurs productions, leurs savoirs et savoir-faire. Ce projet a dès le départ pris en compte les moyens dont disposaient les partenaires (habitants, associations, collectivités territoriales). Il ne s'agissait pas de pousser les membres à de lourds investissements que ces derniers ne pourraient supporter mais les appuyer pour trouver des solutions leur permettant de valoriser leurs ressources au mieux. Le projet permet de valoriser et de faire travailler tous les acteurs du territoire notamment les structures d'hébergement, de</p>	<p>- Produire des outils d'aide à la décision et à une gestion prospective du tourisme ;                      - Contribuer à une plus grande reconnaissance par leurs pairs et par les institutions de l'activité touristique dans ces régions.</p> <p>Description sommaire : Ces objectifs se réalisent de la manière suivante :                      - Réalisation en mai 2009 d'un séminaire franco-arménien à Gavar sur le développement du tourisme dans les régions du Guégharkunik et du Syunik (budget 2008). Il s'agit de réunir sur une période de 3 jours les représentants du secteur touristique, les collectivités et autorités locales, et les acteurs engagés de la société civile. Un temps de travail en ateliers thématiques est proposé sur des thématiques restant à définir : enjeux, rôles et attentes des collectivités, des opérateurs et de la société civile dans le développement touristique – valorisation de l'image des territoires – implication des populations locales dans le développement touristique - préserver le patrimoine, l'environnement et les modes de vie locaux – établir des partenariats entre secteur public et secteur privé – développer et améliorer les gammes de produits touristique... Ce séminaire fait suite à trois séminaires itinérants de formation et d'échanges ont eu lieu en 2008 à Goris, Sevan et Vardénis, structurant un réseau d'acteurs et permettant de lancer une</p>

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>restauration, de loisirs ainsi que les artisans Le projet s'efforce d'appuyer les compétences des membres en leur proposant un appui et une formation en fonction de leurs besoins identifiés.</p> <p>ASPECT ENVIRONNEMENTAL : Ce projet permet essentiellement une sensibilisation des parties prenantes à la richesse de leur patrimoine culturel et paysager. La valorisation par le tourisme permet une meilleure appropriation d'un environnement souvent vécu de manière contraignante (climat rude, isolement, conditions de vie difficiles). Il permet une conscientisation sur la nécessité d'améliorer le cadre de vie et la propreté de la ville.</p> <p>ASPECT GOUVERNANCE : Ce projet met la</p>	<p>réflexion commune sur les thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil, services, communication</li> <li>- guidage, animation, gestion de la dynamique de groupe</li> <li>- valorisation de produits locaux, logement chez l'habitant</li> <li>- conception d'une charte structurant l'engagement des acteurs de la coopération, permettant de donner de la cohérence et de la transparence aux interventions, et mutualiser plus facilement les actions menées, qui conduira vers un label qualité, géré localement, et structurant l'offre touristique du territoire.</li> <li>- Concevoir un programme pluriannuel d'intervention en milieu rural, en recensant les acteurs du territoire et les partenaires potentiels, pour mieux cibler les actions.</li> <li>- Renforcement de la capacité des partenaires locaux au sein de chacun des territoires à gérer un projet de sa conception à son évaluation. Pour ce faire, des actions spécifiques seront réalisées sur les territoires partenaires.</li> </ul>

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>concertation avec les acteurs locaux concernés au cœur du dispositif et entend informer plus largement les populations locales.</p> <p>Ils s'efforcent d'impliquer toutes les catégories à la décision: élus, associations, et bénéficiaires.</p> <p>Ils proposent un renforcement de la capacité des acteurs notamment sur les aspects techniques mais aussi organisationnels et contribue au développement de la vie associative.</p> <p>Certains projets résultent directement de l'initiative des habitants qui ont été accompagnés dans leur démarche.</p> <p>La coopération décentralisée entre les collectivités partenaires s'appuie sur les habitants des différents territoires et favorise l'émergence de la vie associative. Il s'agit de donner aux habitants les moyens de contribuer à leur propre</p>	

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>développement et à celui de leur territoire. L'héritage culturel soviétique n'a pas permis à la vie associative de se développer en Arménie. La transition vers l'économie de marché s'est réalisée brutalement en creusant les inégalités sociales et économiques laissant les plus faibles dépourvus de ressources, et les institutions dans l'incapacité d'accompagner ces changements. La décentralisation est encore récente, et les communes peu expérimentées. Face à un tel contexte, et ne disposant pas de moyens financiers permettant d'agir sur les facteurs infra structureaux, les actions engagées en partenariat présentent les qualités suivantes : ce sont des actions de proximité, permettant une aide diffuse sur l'ensemble du territoire, qui profite réellement aux</p>	

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						<p>habitants et sont réalisées avec eux, avec une attention toute particulière à ne pas engager de dépenses excessives. Pour cela, l'appui institutionnel des acteurs locaux arméniens par leurs homologues en France est privilégié. Il se construit grâce à la mise en place de partenariats solides et pérennes entre structures partageant les mêmes préoccupations sur chacun des territoires en France et en Arménie. Ces relations sont basées sur la compréhension réciproque des enjeux, des réalités et des intérêts de chacun des partenaires. La coopération décentralisée apporte un soutien financier pour appuyer l'émergence de projets de développement local portés par les structures locales partenaires, renforcer les compétences des acteurs (notamment dans leur</p>	

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
						capacité technique et organisationnelle), favoriser l'échange sur les pratiques professionnelles, et voir émerger des solidarités locales et internationales. L'enjeu est donc de créer les conditions d'un climat de confiance entre les collectivités et autorités locales arméniennes et les structures associatives locales prenant en charge ces activités économiques, sociales et culturelles, et d'accompagner progressivement les élus de la ville partenaire dans une vision plus stratégique du développement de son territoire en lien avec les acteurs locaux.	
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Tourisme Projet de développement touristique	En cours	Association pour la promotion des échanges en Méditerranée	Développement touristique	Projet de mise en œuvre, de développement, et de suivi d'un produit touristique expérimental, innovant et modélisable dans la Province de Lori
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Santé Protection maternelle et infantile	En cours	Douleur sans frontières	Protection maternelle et infantile : programme de formation de formateurs dans la région de Lori.	Protection maternelle et infantile : programme de formation de formateurs dans la région de Lori.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Issy-Les-Moulineaux	Etchmiadzine	1989	Infrastructures Réhabilitation d'une école maternelle	En cours	Rotary Club d'Issy / Vanves / Malakoff.	Réhabilitation d'une crèche pour accueillir les enfants en plus grand nombre et dans de bonnes conditions.	Il s'agit de réhabiliter une crèche du quartier de Zartnoc à Etchmiadzine. C'est une crèche en activité avec tous les équipements communaux nécessaires. 120 enfants sont accueillis dans cet établissement et 20 personnes y travaillent. L'absence d'une toiture ad hoc ne permet pas un fonctionnement efficient de la crèche, notamment lorsqu'il pleut. La crèche doit donc faire l'objet d'une réhabilitation. La capacité d'accueil devrait alors passer à 450 enfants.
Grenoble	Sevan	2004	Santé Renforcer les moyens matériels de l'Hôpital de Sévan	En cours	CHU de Grenoble.	Renforcer les moyens matériels de l'Hôpital de Sévan.	Envoi de matériel : - une ambulance - divers matériels médicaux
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Sécurité Sécurité prévention	En cours		Mouvements de terrain - équipements bâtiments	Non renseigné
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	Province de Lori	1997	Développement économique Service aux entreprises	En cours	CCIMP	Aide aux entreprises.	Développement d'un centre de services aux entreprises au sein de la Chambre de Vanadzor.
Communauté urbaine de Lyon	Erevan	2004	Développement urbain Services urbains, propreté et transports publics	En cours	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.	Aide aux services municipaux, coopération universitaire, coopération hospitalière.	Projet cofinancé par le MAEE en 2007-2009.  La nouvelle convention traitera de la propreté, de la gestion des déchets, des transports, de la culture, des espaces publics et d'urbanisme.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Issy-Les-Moulineaux	Etchmiadzine	1989	Technologies de l'information et communication Soutien au développement des TIC en Arménie	En sommeil	G2iA (Groupement interprofessionnel international arménien), ITEMS International, Communauté d'Agglomération Arc de Seine.	Permettre la rencontre de sociétés françaises et arméniennes et favoriser le développement des TIC en Arménie.	Organisation d'une conférence internationale sur les opportunités dans le secteur des technologies de l'information en Arménie le 30 mars 2007. Ce colloque professionnel visait à mettre en avant les atouts économiques de l'Arménie dans le domaine des TIC. Réunissant les sociétés technologiques des deux pays, il s'agissait pour les autorités arméniennes de mieux faire connaître leur expertise aux entreprises françaises. Au-delà du colloque, forte de son rôle pionnier en matière de TIC, la Ville d'Issy-les-Moulineaux souhaite apporter son soutien au développement de ce secteur d'activité en Arménie.
Font Romeu Odeillo Via	Tsaghkadzor	2006	Tourisme Soutien au développement du tourisme, du sport, de la culture et de la francophonie	En cours	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. ODIT France Association des hôteliers restaurateurs de Font Romeu Association des commerçants et professions libérales et artisans de Font-Romeu ESF	Coopération dans le domaine du tourisme, de la culture, des sports, de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement, afin d'œuvrer à l'essor économique et social des deux parties.	Projet cofinancé par le MAEE en 2007. Soutien au développement du tourisme: structures d'accueil, activités annexes, marchés, audits, soutien à la promotion, conseils de gestion, formation. - Développement de nouvelles activités sportives : parapentes, VTT, promenades en raquette, ski de fond... à travers des stages d'entraînements et des échanges entre les sportifs et les responsables. - Développement de la francophonie.

Collectivité	Partenaire	Année	Thématique et intitulé du projet	Statut	Partenaires du projet en France	Objectifs	Description détaillée
Grenoble	Sevan	2004	Développement économique	En cours	Ville de Grenoble.	Compétences des structures touristiques locales dans le développement et la gestion de leur activité touristique à travers la mise en place d'un stage d'immersion des acteurs arméniens chez leurs homologues en France et la réalisation d'actions spécifiques sur chacun des territoires identifiés en Arménie.	Concertation des acteurs touristiques arméniens et français dans le cadre des coopérations décentralisées des collectivités de Rhône Alpes avec des collectivités locales arméniennes. 3 actions ont été programmées dont 3 réalisées: -un stage d'immersion des acteurs arméniens chez leurs homologues français du 16 au 22 avril 2007, -un séminaire d'éclairage au sein de l'Afrat du 23 au 30 avril 2007 destiné aux partenaires locaux des 4 collectivités locales (Grenoble, Vienne, Romans, Conseil Général de l'Isère).

## ANNEXE 3



### CHARTRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-ARMÉNIENNE

#### Préambule

#### **Les représentants des collectivités locales françaises et arméniennes,**

Rappelant les liens profonds d'amitié tissés tout au long de l'histoire entre les peuples français et arménien, grâce notamment à un attachement à une identité culturelle organisée autour de valeurs communes

En vertu des relations d'amitié unissant la France et l'Arménie depuis l'entrée en vigueur le 24 février 1992 du Protocole sur l'établissement des relations diplomatiques entre les deux Etats, faisant de la France un des premiers Etats à reconnaître l'indépendance de la République Arménienne survenue le 26 décembre 1991 ;

En vertu de l'article 15 du Traité d'entente, d'amitié et de coopération du 12 mars 1993 ratifié par la République française et la République d'Arménie, encourageant la coopération décentralisée, en particulier les jumelages entre collectivités locales et favorisant l'établissement de relations entre universités, chambres de commerce, chambres d'agriculture et autres établissements publics ;

En vertu du préambule de l'Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et la République d'Arménie du 4 mars 1995, qui entérine leur volonté d'encourager entre collectivités locales arméniennes et françaises, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des deux Etats, une coopération directe complémentaire de celle des Etats ;

Considérant l'adhésion de la République d'Arménie au Conseil de l'Europe le 25 janvier 2001, gage de son attachement à des valeurs partagées par l'Etat français et ses collectivités locales ; Considérant l'adhésion de la République d'Arménie au titre de membre associé à l'Organisation Internationale de la Francophonie lors du Sommet de Québec le 18 octobre

2008, dans le cadre d'une politique profondément francophile et de promotion des valeurs de la francophonie, en particulier celles de l'humanisme, de la diversité culturelle et linguistique et de la langue française.

Soulignant le succès exceptionnel de l'Année de l'Arménie en France, organisée en 2006 et 2007, avec plus de 1000 manifestations dans près de 250 collectivités françaises, Soulignant que cette Année de l'Arménie, à l'occasion de laquelle fût organisée, en présence du Premier ministre de la République d'Arménie, une première conférence sur la coopération décentralisée, a permis de stimuler les contacts entre élus français et arméniens.

Confirmant le dynamisme de la coopération décentralisée entre leur deux pays et se félicitant de l'existence de près d'une trentaine de partenariats entre collectivités locales françaises et arméniennes dans des domaines aussi variés que le développement économique, le tourisme, l'éducation, l'appui institutionnel ou la culture ;

Résolus à développer la coopération décentralisée dans un esprit de respect mutuel et de réciprocité des échanges, et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des deux Etats,

**Ont décidé de se réunir à Erevan pour les 1<sup>ères</sup> assises de la coopération décentralisée franco-arménienne les 7 et 8 octobre 2010 à l'invitation de M. Gagik BEGLARYAN, Maire d'Erevan.**

**Les participants à ces Assises ont exprimé leur volonté commune d'insuffler un nouvel élan à la coopération décentralisée grâce la mise en exergue de la francophonie.**

Dans cette perspective, ils ont concentré leur attention autour des quatre domaines prioritaires d'intervention suivants :

### ***1. La gouvernance locale et la formation des cadres***

L'une des premières préoccupations de ces Assises consiste à établir un comparatif entre les niveaux de décentralisation entre les collectivités françaises et arméniennes afin de mieux appréhender les champs de compétence communs permettant de cibler des axes potentiels de coopération. Elle s'attache également à bien définir les enjeux et les objectifs de la coopération décentralisée et de la gouvernance locale qui constituent la base des partenariats franco-arméniens : renforcer les pouvoirs des acteurs locaux, favoriser la démocratie de proximité, privilégier l'échelon local, tenir compte des besoins des populations et améliorer leur niveau de vie.

L'appui institutionnel étant le principal objectif des engagements de coopération, les collectivités françaises se sont engagées à accompagner les collectivités arméniennes dans l'exercice de leurs nouvelles compétences issues des lois de décentralisation et d'autonomie locale.

Afin d'améliorer l'efficacité des services municipaux et le pilotage de l'ensemble des politiques locales de leurs territoires, les collectivités françaises s'engagent à :

- **Etablir un diagnostic sur les compétences des collectivités arméniennes afin de définir le champ des possibilités de coopération entre collectivités françaises et arméniennes qui répondent aux besoins réels des collectivités partenaires arméniennes ;**
- **Réaliser des actions de formation des élus et personnels, à favoriser la mise en place de centres de formation avec l'appui de l'expertise d'experts français pour renforcer les capacités des services municipaux arméniens;**
- **Aider au renforcement de la notoriété des élus locaux arméniens, à l'affirmation de la capacité des pouvoirs locaux, à l'amélioration de la qualité des services publics, à l'élaboration d'une vision globale et stratégique de développement, accroître l'offre de service pour répondre aux besoins des habitants.**

## ***2 Le développement économique, le tourisme et le développement rural***

La deuxième préoccupation des assises concerne le développement économique, le tourisme et le développement rural. Du fait de son attractivité reconnue et de sa position de carrefour stratégique dans le Caucase, l'Arménie accueille aujourd'hui un nombre toujours plus important de grandes sociétés françaises. Son enjeu majeur reste cependant sa capacité à assurer à l'ensemble de ses territoires un développement équilibré et durable, garant du maintien des populations sur place et de sa pleine participation au dynamisme économique du sud Caucase. Cet enjeu, largement partagé par les Autorités arméniennes et les collectivités territoriales françaises et arméniennes, dans le cadre de la coopération décentralisée, se traduit aujourd'hui par une multiplicité d'initiatives et d'actions concrètes en cours de développement dans les territoires, mobilisant à la fois les compétences des collectivités et celles de partenariats multi acteurs.

Ces initiatives font émerger des pratiques structurantes et innovantes : développement de pratiques de micro crédit pour appuyer les producteurs locaux, stratégies globales

de territoire dans le domaine rural, développement de l'écotourisme. Dans chaque action, l'analyse du potentiel du territoire constitue un passage obligé pour mettre en place des modèles de développement favorables aux populations locales.

Pour aller plus loin sur cette voie d'impulsion et d'animation des dynamiques territoriales, et contribuer à construire dans chaque territoire le cadre durable de son développement, dans le contexte des politiques européennes de voisinage, les collectivités française et arméniennes s'engagent à :

- **Agir en faveur du renforcement de leur action dans le domaine économique,**
- **Créer pour cela le cadre de concertation nécessaire à la démultiplication des projets réussis d'un territoire à un autre,**

- **Identifier les compétences et les stratégies qu'elles doivent elles-mêmes développer pour impulser et accompagner le développement durable des territoires et favoriser l'émergence de nouvelles compétences chez les acteurs locaux.**

### **3 *L'apprentissage du français***

L'apprentissage du français constitue une des priorités essentielles de la coopération des collectivités françaises. La francophonie est un moyen nécessaire et indispensable pour le renforcement de la coopération décentralisée. Il convient, à cet effet, de l'inscrire au cœur des partenariats à venir afin qu'elle serve de moteur au développement économique et culturel des collectivités françaises et arméniennes engagées dans les actions de coopération. Pour ce faire, un diagnostic a été établi et des perspectives ont été tracées dans le futur de l'apprentissage du français en Arménie.

Dans le contexte d'un monde globalisé où peinent à se faire entendre les diversités culturelles et linguistiques, les autorités arméniennes ont conduit une politique basée sur le plurilinguisme et la promotion de l'enseignement du français, en appelant à la mobilisation tous les acteurs de la francophonie, qu'ils soient institutionnels ou de la société civile, qu'ils appartiennent au monde éducatif, économique ou culturel, afin qu'ils s'investissent pleinement dans l'action en faveur de la francophonie ;

Afin de renforcer l'enseignement du français en Arménie, les collectivités françaises se sont engagées à :

- **S'appuyer sur les dispositions prises par les autorités arméniennes compétentes pour soutenir l'apprentissage du français dans les écoles publiques arméniennes;**
- **Venir en appui aux institutions universitaires d'Arménie contribuant à la promotion de la Francophonie en Arménie ;**
- **Organiser des formations en français du personnel des collectivités locales arméniennes partenaires ;**
- **Soutenir l'organisation d'activités culturelles et éducatives francophones**

### **4 *La mutualisation des coopérations***

La mutualisation des coopérations est l'ultime objectif de la rencontre des élus locaux français et arméniens. Elle comporte de multiples enjeux :

- L'efficacité par la mise en commun des moyens financiers, des techniques, des acteurs ainsi que des ressources en France et en Arménie
- La répartition des actions par compétence et logique de territoire
- La pérennité des programmes
- La communication autour des partenariats

**Pour ce faire, les collectivités conviennent de :**

- **fonder un groupe pays Arménie au sein de Cités Unies France afin de mutualiser les différentes expériences comme le préconisent les conclusions de la quatrième table ronde.**
- **fonder un groupe pays France coopération décentralisée au sein de l'Association des communes d'Arménie**

**En adoptant la présente Charte de la coopération décentralisée franco-arménienne à l'issue de ces premières Assises, les élus des collectivités locales françaises et arméniennes :**

- **réaffirment toute l'importance de la coopération décentralisée dans le développement des relations entre l'Arménie et la France et la francophonie ;**
- **s'engagent à renforcer et à développer, dans le cadre de solutions innovantes, des partenariats qui mettent en place des dispositifs efficaces à destination des citoyens ;**
- **sont déterminés à poursuivre et à approfondir leur coopération sur la base des objectifs et recommandations fixés lors de ces Assises ;**

### **Résolution**

**Afin de doter les partenariats existants et à venir entre collectivités françaises et arméniennes d'un cadre institutionnel et pérenniser ainsi les relations, les élus locaux français et arméniens s'engagent à l'issue des assises :**

- **à créer un groupe de travail pour un suivi efficace des recommandations adoptées lors de ces Assises ;**
- **à se réunir, tous les trois ans alternativement dans chacun des deux pays, pour faire une évaluation de la mise en oeuvre des objectifs fixés et déterminer de nouvelles orientations de coopération.**